

DIAGNOSTIC SUR LA QUALITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE EN MIDI-PYRÉNÉES

Rapport final

Novembre 2015



Sommaire

Introduction	6
1 Objectifs et déroulement de la mission.....	8
1.1 Objectifs de la mission	8
1.2 Déroulement et points d'amélioration	8
2 La population étudiante en Midi-Pyrénées	12
2.1 Caractéristiques générales.....	12
2.2 Une population étudiante en forte augmentation depuis 2009 : +10%.....	13
2.3 84% des effectifs concentrés sur l'agglomération toulousaine, 61% dans les universités et centres universitaires	14
2.4 Des étudiants étrangers de plus en plus nombreux	15
2.5 35% d'étudiants boursiers dans les établissements du MENESR et du Ministère de la Culture	15
2.6 Une proportion d'étudiants en situation de handicap qui place l'académie en 2 ^{ème} position au niveau national.....	16
2.7 Une augmentation régulière des étudiants en formation par apprentissage et en alternance ..	16
2.8 Une proportion de décohabitants supérieure à la moyenne nationale	17
3 Le logement : une offre globalement satisfaisante moyennant quelques améliorations.....	19
3.1 Une stratégie régionale concertée	20
3.2 Un parc Crous très concentré sur Toulouse	21
3.2.1 Une moyenne académique stable depuis 2009, qui masque une forte disparité entre Toulouse et les sites de proximité.....	22
3.2.2 L'académie proche de l'objectif national pour le logement des boursiers.....	22
3.2.3 Un contingent de « logements RI » (Relations Internationales), à développer	23
3.2.4 Un contingent de logements d'urgence au sein de l'offre Crous à Toulouse	24
3.2.5 Une proportion de logements Crous réservée aux étudiants en situation de handicap ou de maladie grave	24
3.3 Une offre de logements plus diffuse sur les sites intermédiaires qu'à Toulouse	24
3.3.1 Sur l'agglomération toulousaine : 70% de logements dédiés dans le public.....	25
3.3.2 Sur les sites de proximité : une offre majoritairement dans le parc diffus.....	27
3.3.3 Récapitulatif de l'offre actuelle (logements sociaux ou dédiés étudiants) en Midi-Pyrénées.....	35
3.4 Une offre diversifiée à multiplier notamment pour répondre à des besoins spécifiques	37
3.4.1 Les résidences mixtes : sociale, inter-générationnelle,	37
3.4.2 La colocation : solidaire, pour les alternants	37
3.5 Une optimisation des aides au logement à conforter	38
3.5.1 Les aides de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales)	38
3.5.2 Les aides à l'accès au logement	39
3.5.3 Les avances de loyer ou de garantie : des prêts à taux zéro	41
3.5.4 Le dispositif Carte jeunes de la Région	41

3.5.5	<i>Le MOBILI-JEUNE : un dispositif idéal pour les alternants</i>	41
3.6	Récapitulatif des forces et des faiblesses	43
3.7	Estimation des besoins de logements sociaux compte tenu de la croissance des effectifs étudiants prévue d'ici 2020	44
3.7.1	<i>Scénario 1 : besoin de logements calculé pour l'ensemble de la population étudiante</i>	44
3.7.2	<i>Scénario 2 : besoin de logements calculé sur un % d'étudiants décohabitants</i>	45
3.8	Des premiers axes d'orientation	47
4	Santé – social : une interaction entre le Crous et le SIMPPS à questionner en vue d'améliorer les services sur les sites de proximité	48
4.1	Un service de santé en évolution à Toulouse, restreint sur les sites de proximité	48
4.1.1	<i>Quelques données régionales</i>	49
4.1.2	<i>Les actions de prévention et de soins</i>	49
4.1.3	<i>Le Pass Mutuelle Santé : un dispositif régional d'accès à une complémentaire santé</i>	52
4.2	Des acteurs sociaux : Crous et SIMPPS, très présents à Toulouse, insuffisamment sur les sites de proximité	53
4.2.1	<i>Une répartition de l'action sociale inégale entre Toulouse et les sites</i>	53
4.2.2	<i>Une bonne intervention sur l'urgence sociale avec les aides spécifiques et le FSDIE</i>	55
4.2.3	<i>Des dispositifs complémentaires limités à Toulouse</i>	56
4.2.4	<i>L'implication d'autres acteurs sur les sites de proximité</i>	57
4.2.5	<i>Un nombre d'étudiants salariés plus élevé qu'au niveau national</i>	57
4.3	Récapitulatif des forces et des faiblesses	58
	Interaction du SIMPPS et du Crous sur les deux thèmes.....	58
4.4	Des premiers axes d'orientation	58
5	Handicap : une académie performante pour l'accueil des étudiants handicapés mais une intégration dans la vie étudiante à améliorer	60
5.1	L'académie de Toulouse en 2 ^{ème} position pour le nombre d'étudiants handicapés	61
5.1.1	<i>Un service handicap dans chaque université, le SIMPPS et le Crous en supports</i>	62
5.1.2	<i>Un partenariat avec les entreprises : la convention « ATOUTS Pour Tous »</i>	63
5.1.3	<i>Des logements et des restaurants universitaires équipés</i>	64
5.2	Des points d'amélioration cependant	64
5.2.1	<i>Des équipements spéciaux à consolider</i>	64
5.2.2	<i>Le statut d'étudiant accompagnant à promouvoir et à reconnaître</i>	64
5.2.3	<i>La participation d'étudiants handicapés dans la vie étudiante à améliorer</i>	64
5.3	Récapitulatif des forces et des faiblesses	65
5.4	Des premiers axes d'orientation	65
6	Des services de transport et de restauration assez bien adaptés aux besoins	66
6.1	Une offre de transports en commun de qualité complétée par l'émergence de modes alternatifs	66
6.1.1	<i>Un bon réseau de transports en commun malgré quelques points faibles</i>	67
6.1.2	<i>Une politique tarifaire incitative mais non accessible aux étudiants de plus de 25 ou 26 ans</i>	71
6.1.3	<i>Des modes de transport alternatifs encore émergents</i>	73
6.2	La restauration : des solutions adaptées sur tous les sites	75

6.2.1	Sur l'agglomération toulousaine, une offre stable du Crous et de plus en plus diversifiée.....	75
6.2.2	Un restaurant en gestion Crous sur cinq des sites de proximité : progression de la fréquentation hormis à Castres	78
6.2.3	Les autres alternatives de restauration collective.....	80
6.2.4	La promotion d'une alimentation saine et équilibrée, avec un impact modéré et une répartition limitée.	82
6.3	Récapitulatif des forces et des faiblesses	85
6.4	Des premiers axes d'orientation	86
7	Le sport : un bilan honorable	87
7.1	A Toulouse : une activité importante malgré un manque de moyens	89
7.1.1	Une pratique sportive bien développée à UT1	90
7.1.2	Une politique de l'établissement qui paie à UT2J	93
7.1.3	Une pratique étudiante plus faible à UT3.....	95
7.1.4	L'INSA de Toulouse : un pourcentage élevé d'étudiants inscrits en sport de haut niveau et en compétition	97
7.2	L'offre et les pratiques sur les sites de proximité.....	98
7.2.1	Site d'Albi : des équipements de qualité mais une insuffisance de moyens humains	99
7.2.2	Site d'Auch : saturation des équipements municipaux.....	101
7.2.3	Site de Cahors : le sport universitaire manque aux étudiants	101
7.2.4	Site de Castres : le sport universitaire peu développé.....	102
7.2.5	Site de Figeac : l'absence du sport universitaire compensée par les clubs sportifs locaux mais un déficit d'équipement	102
7.2.6	Site de Foix : un équipement sur le campus à la rentrée 2015.....	103
7.2.7	Site de Millau	103
7.2.8	Site de Montauban : un Pass sport pour les étudiants	103
7.2.9	Site de Rodez : l'ASUR dynamise le site	103
7.2.10	Site de Tarbes : 40% d'étudiants inscrits au SCUAPS à l'IUT.....	104
7.3	Récapitulatif des forces et des faiblesses	105
7.4	Des premiers axes d'orientation	106
8	Des activités culturelles et artistiques relativement cloisonnées.....	107
8.1	Des problématiques spécifiques soulevées en atelier.....	109
8.1.1	Quelle demande ? Quels besoins ?	109
8.1.2	Pluralité de l'offre et dispersion des acteurs	110
8.1.3	Diffusion de l'information et gratuité, facteurs d'une meilleure participation aux activités culturelles... ..	111
8.2	A Toulouse : l'abondance n'est pas le gage d'un meilleur impact	111
8.2.1	Des acteurs locaux ouverts aux coopérations	111
8.2.2	Un fort investissement des universités mais un impact encore modéré	112
8.3	L'activité culturelle sur les sites : des partenariats à développer	115
8.3.1	Site d'Albi : programmation riche et dynamisme inter-établissements.....	115
8.3.2	Site d'Auch : politique volontariste.....	116
8.3.3	Site de Cahors : une ambition à traduire en actions	117
8.3.4	Site de Castres : une activité à développer.....	118
8.3.5	Site de Figeac : un partenariat avec La Fabrique	118

8.3.6	<i>Site de Foix : une absence d'activité culturelle sur le campus</i>	118
8.3.7	<i>Site de Millau : une activité à créer</i>	119
8.3.8	<i>Site de Montauban : des moyens concrets</i>	119
8.3.9	<i>Site de Rodez : une coordination à développer</i>	119
8.3.10	<i>Site de Tarbes : une carte Culture en projet, un équipement à créer</i>	120
8.4	La COMUE et le Crous, deux acteurs dans le domaine culturel	120
8.4.1	<i>La COMUE, fédératrice inter-établissements</i>	120
8.4.2	<i>Le Crous, relais des actions nationales et acteur local</i>	121
8.5	Récapitulatif des forces et des faiblesses	122
8.6	Des premiers axes d'orientation	123
9	Activités associatives et initiatives étudiantes : des politiques à harmoniser	124
9.1	Des problématiques qui dépassent le cadre universitaire	124
9.1.1	<i>Engagement et reconnaissance</i>	124
9.1.2	<i>Engagement et réussite</i>	125
9.2	Le bilan sur Toulouse : des résultats variables d'un établissement à un autre	126
9.2.1	<i>L'enquête des OVE : 25% à 32% des étudiants engagés dans une association</i>	126
9.2.2	<i>Des différences de pratiques entre les établissements</i>	126
9.3	Le bilan sur les sites de proximité : des sites à deux vitesses	128
9.3.1	<i>Site d'Albi : une politique incitative</i>	128
9.3.2	<i>Site d'Auch : l'IUT sensible à l'engagement</i>	129
9.3.3	<i>Site de Cahors : une vie associative en émergence</i>	129
9.3.4	<i>Site de Castres : non renseigné</i>	130
9.3.5	<i>Site de Figeac : une activité naissante</i>	130
9.3.6	<i>Site de Foix : une seule association</i>	130
9.3.7	<i>Site de Millau</i>	130
9.3.8	<i>Site de Montauban : des associations de filières cloisonnées</i>	130
9.3.9	<i>Site de Rodez : une bonne dynamique</i>	130
9.3.10	<i>Site de Tarbes : un projet de maison de la vie étudiante</i>	131
9.4	Les autres acteurs régionaux	131
9.4.1	<i>La COMUE : le FSIE, un fonds dédié</i>	131
9.4.2	<i>Le Crous : un dispositif national décliné en région</i>	131
9.4.3	<i>Des associations accompagnatrices</i>	131
9.5	Récapitulatif des forces et des faiblesses	132
9.6	Des premiers axes d'orientation	133
	Table des Annexes	136
	Annexe 1 : liste des établissements membres de la COMUE UFTMP	137
	Annexe 2 : répartition des effectifs étudiants par site	138
	Annexe 3 : répartition des boursiers dans l'académie	138
	Annexe 4 : répartition des boursiers par site	139
	Annexe 5 : bilan succinct du Schéma directeur du logement étudiant à Toulouse	140
	Annexe 6 : permanences du SIMPPS sur les sites de proximité	141

Annexe 7 : permanences des assistantes sociales du Crous et du SIMPPS sur les sites de proximité ...	142
Annexe 8 : récapitulatif des tarifs des transports urbains des sites (page suivante)	142
Annexe 9 : bilan du FSDIE et répartition des associations par université en 2013-2014.....	144
Annexes 10 : Synthèses par site	145
Liste des abréviations	157
Bibliographie	159

Introduction

Il n'existe pas de définition précise de la vie étudiante, ni du périmètre qu'elle recouvre.

Le programme 231 de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » précise qu'il s'agit « *d'offrir à chaque étudiant un égal accès aux études supérieures et une même chance de réussite [...] avec des aides directes et indirectes dont le programme 231 est le support : bourses, logement, etc.* »

La vie étudiante figure au cœur de l'action publique mais jusqu'alors, elle ne faisait pas l'objet d'une stratégie coordonnée.

La conception d'un pilotage de la vie étudiante est née avec la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, dite loi Fioraso.

Cette loi précise dans l'article L. 718-4 que « *L'établissement d'enseignement supérieur chargé d'organiser la coordination territoriale dans les conditions fixées par l'article L. 718-3 **élabore avec le réseau des œuvres universitaires et scolaires un projet d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire**, en associant l'ensemble des établissements partenaires. Ce projet présente une vision consolidée des besoins des établissements d'enseignement supérieur implantés sur le territoire en matière de logement étudiant, de transport, de politique sociale et de santé et d'activités culturelles, sportives, sociales et associatives. Il est transmis à l'Etat et aux collectivités territoriales concernées, préalablement à la conclusion du contrat pluriannuel d'établissement mentionné à l'article L. 711-1.* »

Dans la continuité du « Plan Jeunesse » adopté en 2013, un diagnostic national sur les conditions de vie étudiante a été commandé par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR), à l'IGAENR (Inspection Générale de l'Administration, de l'Education et de la Recherche) et à l'IGF (Inspection Générale des Finances). Une concertation sur le sujet a été conduite entre mai et juin 2015.

Début juillet 2015, le MENESR a dévoilé les conclusions de cette concertation qui préfigurent le futur Plan National de la Vie Etudiante, le PNVE, qui sera décliné dans les régions dans le cadre des futurs Schémas d'Amélioration de la Vie Etudiante (SAVE), auxquels le PNVE a ouvert la voie.

La vie étudiante recouvre un nombre important de thématiques sur lesquelles un ensemble d'acteurs peuvent intervenir isolément ou de manière coordonnée : les établissements de formation au travers de plusieurs services (SUMPPS, SUAPS, services culturels, services de scolarité, etc), les partenaires dédiés comme le Crous, les COMUE, les collectivités territoriales et leurs services spécifiques (socio-culturels, sociaux, ...), les syndicats mixtes de transport, les associations et les étudiants eux-mêmes.

Ce sont autant d'acteurs qui contribuent, aux côtés des établissements, à proposer un ensemble de services et actions en direction des étudiants dans l'objectif de faciliter leur intégration, leur réussite aux diplômes, et d'améliorer leur qualité de vie.

La plupart des thèmes de la vie étudiante relèvent donc de compétences partagées.

Cette multitude d'acteurs rend complexe la lisibilité de l'offre par les étudiants et compliqué le pilotage de la vie étudiante.

Or, la précarité des étudiants est de plus en forte quel que soit leur lieu d'études (métropole ou ville moyenne), et le travail salarié des étudiants de plus en plus fréquent, tandis que, dans le même temps, l'élévation du nombre de diplômés du supérieur est une ambition politique affirmée dans le cadre de la stratégie européenne 2020.

Construire une stratégie partagée sur la vie étudiante doit permettre de répondre à deux enjeux essentiels :

- la réussite de tous les étudiants, quel que soit leur profil : leur situation familiale, sociale..., leur niveau d'études, leur filière de formation, leur origine, leur statut, etc ;
- l'attractivité des sites et notamment l'attractivité internationale.

1 Objectifs et déroulement de la mission

1.1 Objectifs de la mission

La COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMP)¹ figure parmi les premières à engager une démarche concertée, dans le cadre de la loi Fioraso citée ci-dessus, en collaboration avec le Crous Midi-Pyrénées et les établissements universitaires, et avec le soutien de la Région Midi-Pyrénées, visant à élaborer un Schéma d'Amélioration de la Vie Etudiante (SAVE).

Ce schéma a pour enjeux d'articuler et de coordonner les actions des structures universitaires avec celles des autres acteurs, et ce dans un souci de complémentarité et de cohérence, au service des usagers, et dans l'optique de favoriser la réussite de tous les étudiants, en particulier les plus démunis.

Il sera annexé au nouveau contrat pluriannuel d'établissement.

Notre cabinet a été mandaté par l'UFTMP pour réaliser un diagnostic préalable dans le but de dresser un état des lieux des dispositifs existants, de vérifier qu'ils répondent aux besoins des étudiants, et qu'ils participent à l'égalité sociale, de détecter d'éventuelles faiblesses et carences, et de formuler des premières propositions d'amélioration qui pourront dessiner les axes du Schéma.

Le présent rapport présente le diagnostic de la vie étudiante sur les neuf thématiques sélectionnées par la COMUE : **logement, santé, social, handicap, transports, restauration, activités culturelles, sportives, et associatives / initiatives étudiantes.**

Il convient de souligner que la Culture scientifique et technologique n'a pas été traitée.

1.2 Déroulement et points d'amélioration

La mission était encadrée par un comité technique et un comité de pilotage.

Le diagnostic a été réalisé :

- D'une part, à partir de ressources bibliographiques : des textes réglementaires permettant de rappeler le cadre national pour chaque thématique, des enquêtes nationales et régionales, des études diverses,
- D'autre part, à partir de recueils d'informations et d'avis sur les dispositifs et actions déployés en Midi-Pyrénées, directement auprès des acteurs.

Pour chaque thématique, la COMUE a posé des questions évaluatives auxquelles le diagnostic devait permettre de répondre.

¹ La liste des établissements membres de la COMUE est présentée en annexe 1 de ce rapport.

Une liste d'indicateurs a été déterminée par thématique (sur la base des indicateurs ministériels notamment).

L'année de référence est l'année universitaire 2013-2014, les données n'étant pas consolidées pour l'année en cours.

L'analyse a reposé sur plusieurs sources :

- L'UFTMP
- Le Système d'Information pour le Suivi des Etudiants (SISE), du Ministère
- Le Crous de Toulouse - Midi-Pyrénées
- Le Rectorat de l'académie de Toulouse
- Les établissements
- Les sites de proximité : les animateurs de site (université + collectivité) ont collecté l'ensemble des indicateurs et réalisé un travail de synthèse sur la base d'une trame prédéfinie qui leur a été transmise par la COMUE
- Différents acteurs selon les thématiques parmi lesquels nous pouvons citer : SIMPPS, TISSÉO, LMDE, VITTAVI, CPAM, Région Midi-Pyrénées, AUAT, Ville de Toulouse, DREAL, URAHJ, USH, CAF, CRIJ,...
- Les représentants des étudiants

Quatre ateliers thématiques ont réuni les principaux acteurs concernés :

1. Culture et initiatives étudiantes : le 19 mai 2015
2. Social, santé, restauration, handicap : le 21 mai 2015
3. Transports : le 21 mai 2015
4. Logement : le 22 mai 2015

Ils ont permis d'affiner l'état des lieux et de faire remonter les forces et les points de faiblesse, ainsi que des voies d'amélioration potentielles.

Une réunion avec les responsables des services des activités physiques et sportives des établissements et de la FFSU régionale s'est tenue le 12 juin 2015

Des limites sont apparues en cours d'exercice qui ont pu être levées pendant le diagnostic pour certaines ou qu'une refonte de la méthodologie permettra de corriger pour d'autres, en vue du prochain bilan.

Selon les sources : enquêtes des OVE, base de données SISE, etc, l'ensemble des établissements de la COMUE n'est pas représenté dans les bilans thématiques.

Nous pouvons d'ores et déjà suggérer les points de vigilance suivants pour un futur diagnostic :

- Les établissements, les autres organismes et les sites devront être informés et sollicités très tôt en amont, afin de leur laisser suffisamment de temps pour collecter les données.

- La diffusion de l'information par l'UFTMP devra être clairement prédéterminée afin que le processus de collecte des données dans les établissements et sur les sites soit optimisé.
- Les indicateurs devront faire l'objet d'une validation suffisamment anticipée par les référents thématiques.

En effet, quelques indicateurs ont évolué en cours d'étude ; c'est le cas pour la thématique « Culture » par exemple : les premiers indicateurs limitant l'activité culturelle aux actions du FSDIE, de nouveaux indicateurs ont été introduits.

Certains indicateurs n'ont pas pu être renseignés ; c'est le cas par exemple du statut salarié de l'étudiant, donnée que la base de données SISE n'intègre pas. La politique des établissements vis-à-vis des étudiants salariés n'a pas été suffisamment abordée.

D'autres indicateurs n'ont été collectés que sur la Haute-Garonne : ceux de la CPAM par exemple. La collecte auprès des caisses de tous les départements devra être anticipée, si elle est estimée indispensable pour le diagnostic.

Des indicateurs doivent être ajoutés pour renforcer l'analyse : comme par exemple dans la thématique « Social », la politique des établissements en faveur des étudiants salariés.

- Certaines données ne sont disponibles qu'au moyen d'enquêtes auprès des étudiants, il conviendra de les organiser en concertation : définition commune des méthodes, du contenu, des modes de diffusion, et du traitement des données, notamment afin d'harmoniser les pratiques en cours pour pouvoir analyser des données comparables entre établissements.
- Les données chiffrées devront être consolidées et vérifiées avant toute exploitation. Il conviendra aussi de bien cerner le périmètre concerné par chaque donnée. A titre d'exemple, nous pouvons signaler les différences existant, selon les sources, quant aux établissements désignés sous le vocable INP de Toulouse.

Ce premier diagnostic n'est donc pas exhaustif : les données initiales présentaient des différences tant sur le plan quantitatif que qualitatif, selon les sources. Malgré le travail correctif réalisé avec un bon nombre d'acteurs, nous n'avons pas réussi à combler totalement les lacunes et les imperfections, dans les délais impartis.

Ce diagnostic est appelé à être enrichi grâce au travail collaboratif qui s'est mis en place. Son actualisation sera d'autant plus facile que les établissements et les structures connaissent désormais les indicateurs et l'approche méthodologique, et pourront anticiper le recueil et le traitement de leurs données dans ce sens.

Pour chaque thématique, des dossiers complets ont été réalisés par le cabinet comprenant :

- un rappel du cadre national, les chiffres clés au niveau national,
- un état des lieux régional,
- le diagnostic régional,

- un mini éventail d'initiatives remarquables repérées dans d'autres académies susceptibles, de nourrir la réflexion de la COMUE,
- une page de synthèse.

Le présent rapport synthétise les grandes lignes de ces dossiers thématiques et propose un ensemble d'orientations possibles pour le futur Schéma d'amélioration de la vie étudiante. Une approche par sites est proposée en annexes.

2 La population étudiante en Midi-Pyrénées

2.1 Caractéristiques générales

Le vocable « étudiants » recouvre un ensemble hétérogène correspondant d'une part à des statuts différents, d'autre part à des situations diverses.

On distingue au moins trois statuts :

- Les étudiants en formation initiale sous le régime étudiant,
- Les étudiants en formation initiale sous le régime de l'apprentissage,
- Les étudiants en formation continue (y/c les étudiants en contrat de professionnalisation) ;

et des situations nombreuses et particulières quel que soit le statut :

- Les néo-bacheliers (qui ont eu le bac dans l'année) et qui deviennent les primo-entrants (arrivants) dans les études supérieures,
- Les étudiants en réorientation qui passent d'une filière de formation à une autre, d'un cursus à un autre,
- Les étudiants en reprise d'études soit dans le cadre de la formation continue, soit à titre individuel,
- Les étudiants français des DROM-COM dont les problématiques peuvent s'apparenter à celles des étrangers tant il y a de différence entre la métropole et les territoires d'outre-mer,
- Les étudiants d'origine étrangère : ceux qui sont conventionnés dans le cadre de programmes d'échange encadrés de type Erasmus au sein de l'Union Européenne, et autres programmes avec le reste du monde, et les étudiants qui viennent en France à titre individuel sans encadrement,
- Les étudiants sportifs de haut niveau ou en compétition,
- Les étudiants en situation de handicap...

On peut ajouter à cette liste non exhaustive des situations familiales et des profils sociologiques très contrastés :

- rupture familiale qui peut engendrer une forte précarité,
- catégories socio-professionnelles défavorisées et à l'inverse, milieux favorisés,
- situations intermédiaires qui échappent à toutes les aides sociales et peuvent placer les étudiants à un niveau de vie inférieur à celui d'un étudiant boursier,
- étudiants parents avec des enfants en bas âge...

Selon qu'ils sont décohabitants (ne vivant plus chez leurs parents - soit partiellement parce qu'ils rentrent au moins la première année, tous les week-ends ou moins, dans leur famille - soit totalement parce qu'ils rentrent peu chez leurs parents souvent en raison de l'éloignement et des frais de transport induits) ou qu'ils vivent encore chez leurs parents, leurs conditions de vie diffèrent considérablement.

Les premiers se retrouvent en situation d'autonomie plus vite. Ils doivent gérer un budget dont une grosse partie sera absorbée par le loyer du logement, apprendre à

organiser leurs journées entre plusieurs temps : le temps universitaire, le temps de nouvelles tâches (ménagères, administratives, etc), le temps des loisirs et du sport, et pour les étudiants salariés, le temps professionnel.

Les seconds passent progressivement à l'émancipation.

Le passage au statut étudiant peut engendrer un mal-être, des désordres psychologiques, des états de déprime ou de stress qui ne sont pas toujours détectés à temps mais qui doivent trouver des solutions au sein de l'organisation du système.

A chaque statut, à chaque situation correspondent des problématiques ; à chaque étudiant ses caractéristiques.

Le schéma de la vie étudiante se doit d'embrasser le plus grand nombre de situations, doit veiller à créer les conditions idéales pour la réussite aux études et pour l'épanouissement et le bien-être personnel, et à proposer des solutions dans une organisation efficace et efficiente partagée entre plusieurs acteurs, lisible pour les usagers.

Le schéma doit éclairer les portes d'entrée dans les dispositifs nombreux (qu'il s'agisse de ceux mis en place par l'Etat, par les collectivités locales, par le monde associatif), au service des jeunes et des étudiants plus spécifiquement.

Une attention particulière est cependant portée aux publics en situation précaire.

2.2 Une population étudiante en forte augmentation depuis 2009 : +10%

L'académie de Toulouse connaît depuis 2009 une augmentation d'environ 10% de la population étudiante.

Elle accueille en 2013-2014, **126 164 étudiants** dans le public et le privé, soit 3 500 de plus qu'en 2012-2013 (hausse de 3%), dont 2 300 étudiants de plus dans les universités.

Les étudiants sont inscrits pour 80% d'entre eux dans le public (universités pour 62,8%, INP de Toulouse pour 3%, post bac en lycées pour 8%, autres écoles d'ingénieurs et écoles publiques pour 6%).²

La courbe de projection des effectifs étudiants devrait rester ascendante sur les années futures par la combinaison de plusieurs facteurs :

1. Une hausse de 1% des effectifs du 1^{er} degré et de 1,3% de ceux du 2nd degré à la rentrée scolaire 2013-2014 : 2 830 élèves supplémentaires essentiellement concentrés dans deux départements (2 478 en Haute-Garonne, 421 dans le Tarn-et-Garonne), malgré une baisse des effectifs dans trois départements (185 élèves en moins en Aveyron, 154 dans le Lot et 5 dans les Hautes-Pyrénées³) ;

² Source : Rectorat de l'académie de Toulouse, Brochure enseignement supérieur 2013-2014 et Académie en chiffres 2013-2014

³ Source : Rectorat de l'académie de Toulouse, Académie en chiffres, 2013-2014

2. 4 000 élèves en plus dans les 1^{er} et 2nd degrés prévus à la rentrée scolaire 2015 ;
3. Un taux de poursuite d'études des nouveaux bacheliers à nouveau en croissance et supérieur à la moyenne nationale⁴ :
 - a. + 4,3% entre 2011-2012 et 2012-2013 toutes filières de Bacs confondues en direction de tous les établissements d'enseignement supérieur (75,8% en 2012-2013 contre 71,5% en 2011-2012 – moyenne nationale à 75,4% en 2012-2013 tous bacs confondus et à 72% en 2011-2012)⁵,
 - b. +5,7% entre 2012 et 2013 pour les bac pro vers les STS, un pourcentage qui devrait augmenter compte tenu du nombre de places contingentées prévues par la loi Fioraso pour les titulaires d'un bac pro dans les STS ;
4. Une réussite au bac en progression : 89,5% en 2014 contre 87% en 2012, et supérieure à la moyenne nationale (88% en 2014) ;
5. Une attractivité régionale : 1/3 de néo-bacheliers entrants dans les universités originaires d'autres académies ;
6. Une forte poussée démographique d'après les projections INSEE 2013 : +22% d'ici 2040 dans la région Midi-Pyrénées (29,4% dans le Tarn-et-Garonne, 25,7% en Haute-Garonne, 25,3% en Ariège) pourrait relever ces projections de la population étudiante.

Le Rectorat de l'académie de Toulouse, à la faveur de ces éléments et d'un ensemble de variables observées jusqu'en 2012, a établi la projection suivante d'ici 2020 ⁶ :

**+ 4 100 étudiants dans le premier cycle de l'enseignement supérieur
entre 2012 et 2020,
+ 15 500 en cumulé sur l'ensemble des cycles sur la même période,
dont 14 000 en universités.**

2.3 84% des effectifs concentrés sur l'agglomération toulousaine, 61% dans les universités et centres universitaires

En 2013-2014, 84% des 126 164 étudiants sont concentrés sur l'agglomération toulousaine (incluant les communes de la communauté d'agglomération du SICOVAL), 14% sur dix sites universitaires de proximité, et les 2% restants sont répartis dans des lycées dispersés dans le reste de la région (cf. Annexe 2).

⁴ Source : MENESR, STRATER, Focus Post Bac Midi-Pyrénées, mars 2014

⁵ Ce taux est inférieur si on limite le champ d'observation de la destination post bac aux universités + IUT + CPGE + STS : 64,8% en 2011 et 62,8% en 2012, bien que ce taux englobe des bacheliers d'origines géographiques autres que celles de l'académie (source : Rectorat de l'académie de Toulouse, Projection des effectifs de l'enseignement supérieur, mars 2014).

⁶ Source : Rectorat de l'académie de Toulouse, Direction de la prospective et de la performance, Projections des effectifs de l'enseignement supérieur, Exercice 2013 pour l'académie de Toulouse, Mars 2014

Les effectifs se répartissent comme suit dans les établissements :

- 66% dans les quatre universités et le CUFR Champollion, (IEP, ESPE, IUT inclus),
- 20% dans les écoles d'ingénieurs, de commerce, le sanitaire et social, etc,
- 14% en lycées (CPGE et STS).

76% des étudiants (soit 96 176) sont inscrits dans le périmètre de la COMUE dont plus de 19% (18 061) d'inscriptions d'étudiants étrangers.

2 471 étudiants inscrits dans les trois universités (UT1, UT2J, UT3), et le CUFR Champollion, soit **3%** des 78 000 étudiants inscrits dans ces établissements la même année, **sont originaires des DROM COM.**

2.4 Des étudiants étrangers de plus en plus nombreux

En premier lieu, il convient de s'accorder sur la définition d'un étudiant étranger : il s'agit d'un étudiant de nationalité étrangère, de parents de nationalité étrangère, résidant dans un autre pays que la France, et ayant effectué sa scolarité dans ce pays, titulaire d'un titre étranger d'accès à un établissement d'enseignement supérieur sur le territoire français.⁷

Le nombre d'étudiants étrangers est en augmentation sur Midi-Pyrénées : en 2013-2014, **la COMUE recense plus de 18 000 inscriptions d'étudiants étrangers dans ses établissements, soit 18,7% de ses effectifs dont plus de 13 000 dans les trois universités.** Ce chiffre est supérieur au recensement du rectorat qui est pour cette année 2013-2014 établi à 10 700 pour les trois universités⁸. La réalité se situe sans doute entre les deux.

Le nombre d'étudiants étrangers au total présents est difficile à déterminer précisément.

En effet, certains étudiants sont comptabilisés deux fois car inscrits dans deux formations. D'autres sont comptés dans les effectifs mais ne sont pas présents sur site pour diverses raisons : formation à distance, diplômes co-habilités pour lesquels les étudiants suivent leurs cours ailleurs, etc. Enfin, selon les sources, la définition de l'étudiant étranger diffère.

Quel que soit leur nombre, ces étudiants - comme ceux des DROM COM - nécessitent une attention particulière, en termes d'accueil.

2.5 35% d'étudiants boursiers dans les établissements du MENESR et du Ministère de la Culture

Selon les calculs du MENESR, **le nombre de boursiers du MENESR et du Ministère de la Culture, rapporté à l'effectif étudiant global, représente 27,4% des effectifs en 2013.**

⁷ Source : Université Paris 8, *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs*, Alain Coulon et Saeed PAIVANDI, Rapport pour l'OVE, mars 2003

⁸ Source : Rectorat de l'académie de Toulouse, *Académie en chiffres, 2013-2014*

Ce taux est **légèrement supérieur à la moyenne nationale** (DROM et Ile-de-France inclus) qui est de 26,3%, et **inférieur à la moyenne des académies hors Ile-de-France** (28,9%).

En 2013-2014, l'académie compte 35 092 boursiers (cf. annexes 3 et 4) qui représentent **35% d'étudiants boursiers sur critères sociaux dans les établissements du MENESR et du Ministère de la Culture**, répartis sur le territoire comme les effectifs étudiants :

- **80% sur l'agglomération toulousaine** (communauté d'agglomération du Sicoval incluse),
- **18% sur les sites de proximité** où la proportion de boursiers est très élevée, jusqu'à **47% au CUFR Champollion**, le taux le plus élevé, (contre 28% sur l'agglomération toulousaine),
- 2% sur le reste de Midi-Pyrénées.
- **78,7% sont inscrits dans une des trois universités (IUT, ESPE, IEP inclus) et au CUFR Champollion.**
- 83% des boursiers de Midi-Pyrénées sont inscrits dans des établissements membres de la COMUE.
- 9% sont originaires des DROM-COM.

2.6 Une proportion d'étudiants en situation de handicap qui place l'académie en 2^{ème} position au niveau national

L'académie de Toulouse se positionne en 2^{ème} position nationale, juste derrière Paris, pour le nombre d'étudiants handicapés accueillis dans les établissements du MENESR.

En 2012, elle compte **1 137 étudiants handicapés** (incluant 121 handicapés temporaires) soit 7,1% des 15 862 étudiants en situation de handicap répertoriés par le MENESR⁹, dont :

- 955, soit 84%, dans les trois universités,
- 105 dans les écoles sous tutelle du MENESR,
- 55 au CUFR Champollion,
- 22 dans les lycées.

2.7 Une augmentation régulière des étudiants en formation par apprentissage et en alternance

La place de l'apprentissage ne cesse de progresser dans l'enseignement supérieur, en France.

En Midi-Pyrénées, la proportion d'apprentis dans le supérieur a augmenté de 33% entre 2009-2010 et 2013-2014. Elle se situe dans la moyenne nationale mais elle est inférieure à d'autres académies de taille voisine : en 2013-2014, elle représente 3,8%

⁹ Source : MENESR, Bureau S/D de l'égalité des chances et de la vie étudiante, *Etudiants handicapés, Rentrée Universitaire 2012*

des effectifs totaux du supérieur avec 4 767 étudiants apprentis¹⁰ (contre 5,6% dans les Pays-de-la-Loire, 4,2% en Aquitaine).

Les établissements suivants de l'UFTMP, avec 1 086 inscrits en 2013-2014, représentent 23% des apprentis du supérieur : UT1, UT2J, UT3, CUFR, + CFA MidiSUP qui regroupe l'INP de Toulouse, l'INSA de Toulouse, l'Ecole des Mines d'Albi, l'ENIT, et l'ISIS.

L'alternance engendre des besoins spécifiques. Il est fréquent par exemple que l'étudiant alternant ait besoin de deux logements : un sur le lieu de sa formation, un sur le site de l'entreprise qui l'accueille. Il existe encore peu de solutions satisfaisantes en la matière, en particulier pour réduire la charge financière induite.

2.8 Une proportion de décohabitants supérieure à la moyenne nationale

Le Système d'Information pour le Suivi des Etudiants (SISE), ne permet pas de déterminer si les étudiants sont décohabitants ou non. Au niveau des établissements, il serait potentiellement possible de le déterminer, mais avec la réserve de l'exhaustivité des informations communiquées par les étudiants : un étudiant qui s'inscrit en juillet par exemple n'est généralement pas en mesure de communiquer sa future adresse étudiante le cas échéant. On obtiendrait donc vraisemblablement une vue partielle du nombre de décohabitants.

Seules les enquêtes menées auprès des étudiants par les OVE (Observatoires de la Vie Etudiante) nous renseignent sur ce point qui est un facteur déterminant du niveau de vie des étudiants.

D'après la dernière enquête des OVE des trois universités toulousaines et de l'IEP (Institut d'Etudes Politiques), datant de 2011¹¹, réalisée auprès des étudiants d'origine française inscrits dans ces universités :

- 78% des étudiants sont décohabitants à Toulouse,
- 84% sur les sites de proximité.

Ce pourcentage ne prend en compte que les étudiants inscrits en université et à l'IEP (incluant néanmoins les IUT).

On peut supposer que le pourcentage de décohabitants parmi la population étudiante globale est un peu moins élevé.

En effet, les étudiants de BTS résident plus souvent chez leurs parents car pour beaucoup d'entre eux, un des critères de choix de la formation est la proximité géographique du domicile familial. Dans une moindre mesure, une partie des jeunes inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) choisissent également la proximité du domicile familial.

¹⁰ Source : MENESR, DEPP RERS 2011 et 2014

¹¹ Source : Enquête des OVE des trois universités toulousaines et de l'IEP en 2011 auprès des étudiants d'origine française à Toulouse

Restent les étudiants des grandes écoles, écoles d'ingénieurs et de commerce. Ceux-ci sont plus nombreux à quitter le domicile familial : les écoles sont en nombre limité sur les territoires et jouent de leur attractivité hors de leur périmètre régional. Mais les effectifs plus faibles ne compensent sans doute pas le nombre de cohabitants en BTS.

La **proportion de décohabitants en Midi-Pyrénées s'avère un peu supérieure à celle observée** dans l'enquête nationale de l'OVE ¹² qui fixe à 70%, le taux de décohabitants parmi les étudiants sondés, inscrits dans des universités, des écoles diverses et des lycées.

¹² Source : Enquête de l'OVE national sur les conditions de vie étudiante, 2013

3 Le logement : une offre globalement satisfaisante moyennant quelques améliorations

Cadre national

- Le réseau des œuvres universitaires

L'article L-822-1 du code de l'éducation fixe les modalités de fonctionnement du réseau des œuvres universitaires.

L'attribution et la gestion de logements destinés aux étudiants sont assurées par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous).

Concernant la construction : « Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale qui en font la demande ont la charge de la construction, de la reconstruction, de l'extension, des grosses réparations et de l'équipement des locaux destinés au logement des étudiants. »

- Différentes aides sont mises en œuvre : accès au logement (Caution Logement Etudiant et garantie LOCA-PASS), aides de la Caisse d'Allocations Familiales selon les logements occupés conventionnés ou non, attribués sur critères sociaux (APL, ALS), etc.

- A la suite du « Plan Anciaux 2004 » et du « Plan Campus », le gouvernement a lancé en 2013 le « Plan 40 000 » visant la mise en chantier de 40 000 logements sur la durée du quinquennat ; Midi-Pyrénées fait partie des six régions ciblées dans ce projet.

- **Le MENESR a fixé les objectifs suivants : loger 10% de l'effectif étudiant et 30% des étudiants boursiers, dans des logements du Crous.**

Comme le souligne la CPU dans son étude sur la vie étudiante¹³, « le logement est l'un des principaux thèmes et supports de la vie étudiante, dont les compétences sont partagées et les enjeux sensibles : enjeu d'égalité des chances mais aussi d'attractivité des sites (nombre de logements disponibles, qualité et état du logement, souplesse et diversité de l'offre) ».

Les parcours résidentiels des étudiants sont compliqués : entre deux et trois résidences par an (parentale, sur le lieu de formation, sur le lieu de stage le cas échéant), temps de séjours liés à la formation, choix de location seuls puis/ou colocation, etc, budget à disposition qui peut varier dans l'année. C'est pourquoi il n'existe pas de logement étudiant type mais plusieurs segments de logements étudiants qui correspondent à des priorités, des contraintes, des opportunités

¹³ Source : Caisse des dépôts-CPU, Etude sur la vie étudiante, 2009

différentes d'un étudiant à l'autre et qui peuvent même évoluer en cours d'année ou de cursus pour un même étudiant.

3.1 Une stratégie régionale concertée

Le logement des jeunes en Midi-Pyrénées fait l'objet d'une « **doctrine régionale pour le développement d'une offre adaptée** » élaborée en 2013 en concertation avec l'ensemble des acteurs : Etat, Région, Crous, COMUE, bailleurs sociaux, etc. Cette doctrine a pour but de « *qualifier les besoins qui s'expriment en vue de formuler des préconisations en matière de développement de l'offre dédiée aux jeunes* ».

Ainsi, un comité technique piloté par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) auquel participent les principaux acteurs du logement des jeunes et la COMUE, a pour mission de réguler les opérations immobilières du logement jeune dont le logement étudiant (résidences étudiantes neuves financées en prêts locatifs sociaux - PLS), et de maîtriser les coûts en veillant à ce que le reste à charge pour l'étudiant n'excède pas 130€.

Le logement est un champ sur lequel l'UFTMP (alors PRES Université de Toulouse) s'est investie dès 2009 en impulsant l'élaboration d'un premier Schéma directeur du logement étudiant sur l'agglomération toulousaine.

Schéma directeur du logement étudiant sur l'agglomération toulousaine, en 2009

Sur la base d'un diagnostic partagé et d'une enquête menée auprès de 500 étudiants, une large concertation a été engagée pour définir les quatre axes stratégiques du Schéma :

1. Organiser l'information et la réservation de logements toute l'année et faciliter l'accès au logement des étudiants,
2. Développer des produits innovants (diversité, intergénérationnel, colocation organisée, solidaire),
3. Améliorer l'attractivité résidentielle des sites de Rangueil, de Daniel Faucher et du Mirail,
4. Mettre en place un dispositif conséquent et cohérent pour les étudiants étrangers.

Ces axes sont déclinés en 13 actions : 6 sur les produits, 7 sur les services d'accompagnement.

En 2013, une actualisation a été opérée à la demande de Toulouse Métropole sur le Sud-Est de l'agglomération. Les principaux enseignements sont les suivants :

- Absence de tension dans le parc privé renforcée par un accroissement du parc dédié en cours et à venir : ratio de 37% logements par étudiant (16% au niveau national),
- Glissement vers une demande sociale plus forte,

- Attractivité du parc locatif en centre-ville plus accessible qu'aux jeunes actifs (cautionnement des parents, intérêt des agences pour le turn-over), début de crise du marché des résidences privées meublées (liée en grande partie à la construction récente et massive de « produits investisseurs » ciblant la population étudiante).

Le bilan succinct que nous avons réalisé (cf. annexe 5) montre que la plupart des actions sur les produits prévus dans le Schéma directeur, ont été réalisées ou sont engagées, tandis que celles sur les services d'accompagnement sont partiellement engagées, en émergence ou au point mort.

Le Comité Logement des Jeunes en lien avec la Région, le Crous, le Rectorat, l'Etat, a fixé un objectif de 3 000 logements sociaux supplémentaires d'ici 2020, dans le cadre du Plan ministériel des 40 000 logements à construire.

Dans le prochain contrat de plan Etat / Région 2015-2020, la construction de 1 600 logements étudiants est d'ores et déjà inscrite sur l'agglomération toulousaine dont 1 200 logements Crous pour 1 211 lits et environ 140 logements supplémentaires sur trois sites : Auch, Figeac et Tarbes.

Le Crous poursuit, en outre, la réhabilitation de son parc ancien de logements existants dans le respect des normes en vigueur (BBC et HQE). En effet, dans le CPER 2015-2020, est prévue la réhabilitation de 520 logements (572 lits), et la rénovation énergétique de 2 208 logements.

L'offre dédiée aux étudiants est répartie entre trois segments principaux :

- Le parc Crous,
- Le parc dédié des bailleurs sociaux,
- Les résidences des grandes écoles.

Les collectivités territoriales participent aux côtés de l'Etat, au financement du logement étudiant dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région.

A cette offre, il convient d'ajouter les foyers, les « internats » des lycées et logements des ESPE, ainsi que les résidences privées qui sont pour certaines ouvertes à d'autres jeunes que les étudiants.

3.2 Un parc Crous très concentré sur Toulouse

Seulement **cinq sites universitaires sur dix hors Toulouse** sont concernés par les résidences du Crous : Albi, Castres, Figeac, Millau et Tarbes.

Le nombre total de lits en stock sur l'ensemble de Midi-Pyrénées est de 9 670 en 2013-2014 dont 691 sur les sites de proximité. Il augmente en 2015 et passe à 9 986 lits.

93% des lits Crous sont situés dans l'agglomération toulousaine où sont concentrés 84% des effectifs.

A noter : le nombre de lits (équivalant au nombre de places), est plus élevé que le nombre de logements (un logement peut comporter plusieurs lits/places).

Année universitaire 2013-2014	Nombre de lits Crous	Nombre d'étudiants	Ratio nbre de lits / Nbre d'étudiants	% sur nombre de lits total
Midi-Pyrénées	9 670	126 164	7,7%	100%
Agglomération toulousaine	8 979	105 655	8%	93%
Sites de proximité	691	17 919	4%	7%

Source : Crous de Toulouse - Midi-Pyrénées, juin 2015 et Rectorat de l'académie de Toulouse, septembre 2014, traitement Synapse

Le taux de pression à Toulouse, comme sur les autres sites est élevé, la demande de logements sociaux étant de plus en plus forte.

Le Crous veille à ce que les solutions de logement soient équitables entre les différents sites ; lorsque l'offre présente toutes les garanties, surtout tarifaires, pour les étudiants, le Crous n'implante pas de résidence afin de ne pas déstabiliser le marché local qui se régule entre logements du parc diffus et des bailleurs sociaux.

3.2.1 Une moyenne académique stable depuis 2009, qui masque une forte disparité entre Toulouse et les sites de proximité

Face à l'objectif de 10% fixé dans le « Plan 40 000 ». Midi-Pyrénées reste relativement stable : **7,7 lits pour 100 étudiants en 2013-2014 contre 7,5 en 2009**. En effet, bien que le nombre de lits ait augmenté (+25% depuis 2009), il a progressé au même rythme que l'effectif étudiant : +4% entre les deux dernières années.¹⁴ L'offre sur les sites a progressé de 10% depuis 2009, mais n'évolue plus depuis plusieurs années alors que l'effectif étudiant continue de croître.

Cette moyenne académique masque une forte disparité entre l'agglomération toulousaine où l'on dénombre 8,5 lits pour 100 étudiants et les sites de proximité où l'on compte seulement 4 lits pour 100 étudiants.

3.2.2 L'académie proche de l'objectif national pour le logement des boursiers

Le résultat académique : **27 lits Crous pour 100 étudiants boursiers**, confirme l'écart entre **l'agglomération toulousaine** où le nombre de lits Crous atteint **31,5 logements pour 100 boursiers** en 2014 (31,3 en 2013) et les **sites de proximité** où l'on compte seulement **10,5 logements Crous pour 100 étudiants boursiers** en 2014, en baisse par rapport à 2013.

¹⁴ Source : Rectorat de l'académie de Toulouse, L'enseignement supérieur en Midi-Pyrénées, 2013-2014, septembre 2014

	2013-2014			2014-2015		
	Nbre boursiers	Nbre de lits en stock	Nbre de lits en stock pour 100 boursiers	Nbre boursiers	Nbre de lits en stock	Nbre de lits en stock pour 100 boursiers
Midi-Pyrénées	35 792	9 670	27	37 093	10 056	27,1
Agglomération toulousaine	28 661	8 979	31,3	29 698	9 365	31,5
Sites de proximité	6 378	691	11	6 573	691	10,5

Source : Crous de Toulouse – Midi-Pyrénées, Mai 2015, traitement Synapse

3.2.3 Un contingent de «logements RI» (Relations Internationales), à développer

En 2013-2014, 1 740 lits au total (dont 1 670 à Toulouse, 2 à Albi, 2 à Castres et 66 à Tarbes) sont réservés aux étudiants étrangers en mobilité encadrée de 2^{ème} et 3^{ème} cycle (conventions entre établissements français et étrangers), dans le parc Crous, soit 18% du parc. En 2014-15, le nombre de lits réservés passe à 1 750 mais sa proportion sur le parc Crous en augmentation, décroît malgré tout légèrement : 17,4%.

Ces logements dont l'attribution sur critères pédagogiques relève des services des Relations Internationales des établissements, sont prioritairement attribués à des étudiants inscrits en doctorat et en masters internationaux.

Or, la COMUE dénombrerait en 2013-2014 sur son périmètre **18 000 étudiants étrangers individuels et sous convention.**

Ce contingent s'avère faible au regard du nombre d'étudiants étrangers.

Mais ce chiffre ne tient pas compte des étudiants internationaux qui peuvent obtenir un logement par le moyen du DSE.

Concernant les chercheurs et doctorants étrangers, leur nombre est élevé proportionnellement à la taille des universités et l'attractivité est croissante : 41% des doctorants sont d'origine étrangère en 2012-2013.

Pour autant, contrairement à d'autres universités de taille comparable telle Bordeaux, plus petites telle Nantes, voire plus grosses telle Lyon, aucun espace dédié à leur logement n'existe sur Toulouse.

La Cité Internationale des Chercheurs, projet du programme Toulouse Campus et du CPER 2015-20, permettrait d'accueillir jusqu'à 370 chercheurs et doctorants internationaux dans des logements dédiés sur un site de la rue des 36 Ponts dans Toulouse, et de proposer un ensemble de services spécifiques : espaces de co-working, commerces...

C'est surtout à la rentrée universitaire que la situation est la plus tendue en particulier pour les étudiants à faible revenu. D'une part, il s'avère difficile de trouver à cette période, un logement dont le loyer rentre dans le cadre de la garantie CLE (seuil de 500€). De surcroît, ces étudiants ne sont pas éligibles à l'APL tant que l'OFII (Office

français de l'immigration et de l'intégration) n'a pas apposé le timbre OFII obligatoire pour les non ressortissants de l'UE, pour valider leur titre de séjour.

Un contingent de 70 logements attribués par l'intermédiaire des assistantes sociales du SIMPPS, permet de répondre aux besoins de certains étudiants étrangers.

De plus, ceux-ci peuvent bénéficier d'un logement temporaire du Crous (voir ci-après).

Mais en dépit de ces solutions multiples, il manque des solutions temporaires telles que des places en auberges de jeunesse qui peuvent constituer des solutions de transition.

3.2.4 Un contingent de logements d'urgence au sein de l'offre Crous à Toulouse

Un dispositif de rentrée « Tempo » permet d'obtenir un logement pour une semaine, renouvelable une fois, le temps de trouver un logement pour l'année. Ce dispositif concerne entre 10 et 40 logements selon les années, pour la période de fin août à fin octobre.

3.2.5 Une proportion de logements Crous réservée aux étudiants en situation de handicap ou de maladie grave

397 logements, soit 4% du parc Crous, sont réservés aux étudiants en situation de handicap qui représentent un peu moins de 1% des effectifs totaux, et à ceux en situation de maladie grave.

20 logements sont totalement domotisés dans la résidence Clément Ader sur le campus de Rangueil à Toulouse.

Il convient de noter en outre, que tous les logements Crous sont accessibles à des personnes handicapées.

3.3 Une offre de logements plus diffuse sur les sites intermédiaires qu'à Toulouse

L'offre de logements sociaux est composée outre les logements du Crous de :

- **L'offre des bailleurs sociaux répertoriée par l'USH** (Union Sociale pour l'Habitat) : **4 313 lits** réservés aux étudiants, au 30 juin 2013, dont 3 832 sur l'agglomération toulousaine et 481 sur les sites de proximité.
- **L'offre de l'URHAJ Midi-Pyrénées** (Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes) qui regroupe 19 associations gérant 27 résidences - 1600 places, dans les principales villes de la Région, destinées à tous les jeunes. Le nombre d'étudiants par résidence est plafonné à 25%, soit **454 places** sur tout Midi-Pyrénées et la durée d'hébergement est limitée à 24 mois.
- Une offre plus diffuse en foyers, internats, etc.

3. 3.1 Sur l'agglomération toulousaine : 70% de logements dédiés dans le public

Sur l'agglomération toulousaine, l'offre de logements étudiants dédiée est essentiellement publique :

- L'offre publique représente 70% des logements :
 - o résidences et cités universitaires du Crous,
 - o résidences gérées par les organismes HLM
 - o résidences des grandes écoles ;
- L'offre privée en résidences représente 25% des places.
- A la marge, les logements en foyers représentent 5%.

Cette offre de logement dédiée représente 16% de l'effectif étudiant de l'agglomération toulousaine.

▪ L'offre Crous dans l'agglomération toulousaine

Le nombre de logements et de places dans le parc Crous a été fortement accru depuis l'état des lieux réalisé en 2009, grâce à un plan de rattrapage dans le cadre du CPER.

L'offre de logements Crous en stock (incluant les logements en réhabilitation) s'élève à 9 365 places en 2014-2015 contre **8 979 en 2013-2014** soit **8,5% de l'effectif étudiant** de l'agglomération en 2013-2014 ; ce taux était encore éloigné du taux fixé par le gouvernement à 10%.

Les nouvelles résidences respectent les normes BBC (Bâtiment Basse Consommation) ou HQE (Haute Qualité Environnementale), voire sont à énergie passive (Résidence A'Tome sur Ranguueil), tout en maintenant les mêmes tarifs. Le Crous met aussi en œuvre des solutions innovantes telles que la centaine de logements modulaires (construction bois réalisée dans des délais très courts), ouverts sur la résidence Ponsan-Bellevue (près du campus de Ranguueil) en 2013.

Les 27 résidences du Crous sont situées sur la ville de Toulouse, hormis une résidence à Ramonville et une à Balma.

Elles sont principalement concentrées sur deux pôles :

- le centre-ville où sont situées l'université Toulouse Capitole (près de 20 000 étudiants sur le site de Toulouse), Toulouse Business School et l'ENSEEIH,
- au Sud de Toulouse, sur et autour du campus de Ranguueil où sont implantées l'Université Paul Sabatier (plus de 23 000 étudiants en 2013-2014 sur le campus) et l'INSA de Toulouse ainsi qu'une majorité d'écoles d'ingénieurs qui possèdent leurs propres résidences.

Le Crous propose également deux résidences à proximité du campus d'UT2J, avec une faible capacité d'accueil, mais qui semble suffisante au vu du taux de remplissage (T1, T2 et T3 : 419 lits en 2013-2014 pour plus de 21 000 étudiants sur le campus de l'Université Toulouse Jean Jaurès la même année).

Au-delà de la capacité d'accueil en logements, le campus de Ranguueil éloigné des commodités, demeure sous-doté en services associés, malgré les actions engagées

telles que l'ouverture par le Crous d'une épicerie, un marché hebdomadaire de producteurs, la location de vélos par une association étudiante, etc.

Les loyers des chambres **en cités universitaires** demeurent les moins chers du marché : **de 191€ à 227 €, pour une chambre rénovée.**

Le coût du m² en résidence universitaire oscille entre 12,5€/m² pour le plus bas sur Rangueil à plus de 20€/m² pour le plus élevé. Certaines chambres de 9 m² sont parmi les logements les plus chers au m² (ex : Cité U de l'Arsenal).

▪ **Les autres offres de logement**

Les collectivités territoriales s'investissent particulièrement pour développer une offre sociale avec les bailleurs sociaux de logements : HLM, Résidence Habitat Jeunes, foyers dont une partie des logements est réservée aux étudiants.

L'offre des autres bailleurs sociaux (HLM, UHRAJ) est plus diffuse et complète l'offre Crous sur des campus de formation où celle-ci est absente tels que Purpan, Labège, mais aussi sur des secteurs où l'offre Crous est déjà très présente, notamment sur le secteur de Rangueil.

Le parc privé est riche mais les offres sont difficiles à identifier.

Les résidences étudiantes privées se sont développées au fil des ans, en particulier à proximité des campus, avec une offre nouvelle de colocation par exemple.

Les offres des particuliers sont encore plus difficiles à identifier d'autant qu'il y a peu de turnover. Le Crous donne accès en ligne à une offre de logements de loueurs privés via la centrale nationale Lokaviz : 6 442 annonces sur Midi-Pyrénées. Les logements sont « labellisés » en fonction de critères locaux qui sont appréciés sur la base des réponses des propriétaires à un questionnaire dématérialisé, et actuellement sans visite systématique du logement par le Crous. Le CRIJ (Centre Régional Information Jeunesse) répertorie sur son site internet quelques annonces de loueurs privés.

Le loyer moyen des logements du parc privé de Toulouse se situe dans la moyenne des agglomérations universitaires hormis celles du pourtour méditerranéen aux loyers plus élevés, selon l'AUAT (Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de l'Aire urbaine de Toulouse).

L'AUAT estime le loyer médian (loyer d'équilibre au-dessus duquel se situent 50% des loyers et au-dessous duquel se situe l'autre moitié) de l'agglomération toulousaine à 10,7€ le m² hors charges en appartement (10,3€/m² le loyer moyen) ; ainsi, **le loyer médian d'un T1 s'élève à 388€ hors charges.**

Comme nous l'avons signalé auparavant dans le paragraphe 3.2.3, **la rentrée universitaire est une période de tension** pour le logement.. Les services de la COMUE, et des établissements n'ont pas de solution à proposer. La situation est souvent temporaire, le temps des ajustements de rentrée. **Les foyers et auberges de jeunesse qui proposent des chambres à la nuitée constituent des solutions d'attente à moindre coût. Mais il semble qu'à Toulouse, le nombre de places soit limitée et les structures vite saturées.**

3.3.2 Sur les sites de proximité : une offre majoritairement dans le parc diffus

L'offre de logements sociaux autres que Crous, complétée par une offre diffuse dans le parc privé, à loyers modérés, prend le relais sur les sites de proximité.

Toutefois, **la situation est à clarifier sur les sites de taille intermédiaire** : Albi et Tarbes, où la demande sociale augmente sans que l'offre de logements évolue.

De plus, sur certains sites comme Auch et Montauban, l'offre est à peine suffisante.

Sur une majorité de sites, l'offre aux étudiants étrangers, aux étudiants handicapés et aux alternants, reste à améliorer.

L'offre de logements Crous est très inférieure à la demande sur 4 des 5 sites où le Crous est implanté (Albi, Castres, Millau, Tarbes) : plus de six demandes pour un lit.

Par rapport au nombre de boursiers, le site de Rodez est le moins bien doté. Une seule résidence Crous est implantée en Aveyron, à Millau où l'effectif étudiant est le plus faible de la région.

Nombre de places Crous par rapport au nombre de boursiers						
Sites	2013-2014			2014-2015		
	Nbre de boursiers	Nbre de lits en stock	Nbre de lits en stock pour 100 boursiers	Nbre de boursiers	Nbre de lits en stock	Nbre de lits en stock pour 100 boursiers
Auch	374	0	0	359	0	0
Gers	402	0	0	391	0	0
Albi	1 784	161	9	1 806	161	9
Castres	514	72	14	534	72	13,5
Tarn	2 436	233	9,6	2504	233	9,3
Cahors	169	0	0	207	0	0
Figeac	226	0	0	240	0	0
Lot	438	0	0	499	0	0
Foix	165	0	0	163	0	0
Ariège	236	0	0	251	0	0
Millau	25	24	96	25	24	96
Rodez	966	0	0	1039	0	0
Aveyron	1142	24	2	1 200	24	0,02
Montauban	516	0	0	497	0	0
Tarn&Garonne	566	0	0	579	0	0
Tarbes	1 639	434	26,5	1 703	434	25,5
Htes-Pyrénées	1 657	434	26	1 713	434	25,3

Source : Crous de Toulouse Midi-Pyrénées, Mai 2015, traitement Synapse

- **Site d'Albi : une offre de logements sociaux limitée au regard du nombre d'étudiants boursiers**

Le site d'Albi est, avec celui de Tarbes, l'un des deux sites universitaires de proximité les plus importants de Midi-Pyrénées ; il comptait 5 330 étudiants en 2013-2014, (effectifs de l'Education nationale, de l'Agriculture et du Sanitaire et Social – public et privé, en 2013-2014).

Trois résidences du Crous sont installées sur ou à proximité du campus universitaire, d'une capacité totale de **161 lits (dont 2 réservés aux étudiants étrangers) pour 1 441 demandes en 2014-2015.**

Avec 9 lits Crous pour 100 boursiers, l'objectif national est loin d'être atteint.

Les effectifs augmentent et avec eux la demande de logements sociaux ; l'installation sur le campus universitaire des deux IFSI est susceptible d'accroître la demande en résidences universitaires sur le campus.

Ainsi, le Crous prévoit à moyen terme une évolution de son parc.

L'Ecole des Mines possède ses propres résidences étudiantes réservées à ses étudiants sur le site de l'école et en centre-ville, soit 520 logements actuellement (539 lits car certains logements sont des T1bis), renforcés par 60 logements de plus à la rentrée 2017.

Au total 1 252 logements sociaux ou dédiés sont dénombrés, soit 23,5 lits pour 100 étudiants.

L'offre est en réalité moindre car la plupart des logements sociaux hors Crous ne sont pas dédiés aux seuls étudiants ; en outre les foyers fonctionnent à la nuitée, ce qui revient cher en location de longue durée, une solution plus adaptée (mais restant onéreuse) à des alternants qu'à des étudiants en formation classique.

Le marché locatif privé est composite et onéreux (hausse sensible des loyers sur les petits logements). Sur la ville-centre, l'offre locative va des petits logements récents défiscalisés à des logements plus anciens, parfois vétustes.

Compte tenu des inégalités importantes en matière de revenus, il **paraît opportun d'approfondir la connaissance du parc diffus et de vérifier que les loyers permettent aux étudiants de se loger.** Selon une enquête conduite par le CUFR Champollion¹⁵, 264€ par mois sont consacrés en moyenne au loyer par les décohabitants, mais la majorité, 44%, consacrent entre 300€ et 399€ par mois à ce poste de dépenses.

Des initiatives émergent en dehors des offres classiques, telle une association (subventionnée par la communauté d'agglomération), qui propose des solutions intergénérationnelles allant du logement gratuit en contrepartie de services rendus à la personne âgée du logement, à un loyer modéré sans contrepartie de services.

¹⁵ Communauté d'agglomération de l'Albigeois, CUFR Champollion, *Les pratiques spatiales des étudiants de l'Albigeois, enquête réalisée par des étudiants, mai 2014*

- **Site d'Auch : des solutions à trouver pour le logement des étrangers et des alternants**

Les solutions de logements sociaux qui reposent essentiellement sur l'Union régionale des foyers de jeunes travailleurs et l'office HLM, représentent 140 logements et bien plus de lits, soit au moins 12,5% de l'effectif étudiant (1 118 étudiants recensés par le Rectorat de l'académie de Toulouse dans l'Education nationale, l'Agriculture et le Sanitaire et Social – public et privé – en 2013-2014).

Une association « Maison du Logement » a été créée, qui met en relation l'offre et la demande tout au long de l'année (principalement lors des inscriptions et à la rentrée), par un accompagnement personnalisé et gratuit proposé aux étudiants.

Les loyers sont inférieurs aux loyers des résidences universitaires de Toulouse pour des surfaces plus importantes :

- studio de 12 à 35m² : entre 220€ et 350€,
- T1/TIbis de 22 à 45m² : entre 270€ et 400€,
- Un T4 (idéal pour la colocation) de 90 à 100m² : 600 à 700€.

L'enjeu sur ce site consiste d'une part à requalifier le parc existant de l'office HLM, et d'autre part à mettre en place des solutions (le Grand Auch propose un partenariat Crous/ Le Noctile), concernant :

- le logement temporaire (pour stagiaire ou autres publics),
- le logement des alternants et des doctorants,
- le logement des étudiants d'origine étrangère (2 à 3 étudiants par an).

En outre, une opération est à l'étude dans le CPER 2015-2020, la Résidence Embaquès, sous maîtrise d'ouvrage de la SA Gascogne du Gers et portant sur 30 logements (dont 24 studios), dont la quittance serait inférieure au plafond APL standard pour personne à faibles ressources, et 6 T2.

- **Site de Cahors : des solutions innovantes**

L'accès au logement des étudiants s'organise entre les différents opérateurs du logement : parc privé du centre-ville, résidences nouvellement construites, parc HLM ciblé jeune, FJT et internats. Plus de 450 logements sont dénombrés pour 606 étudiants recensés par le Rectorat dans l'Education nationale, l'Agriculture et le Sanitaire et Social – public et privé, en 2013-2014, et tandis que les effectifs du second degré sont en légère diminution dans le Lot.

Les prix des logements sur Cahors sont les suivants, d'après l'analyse du Grand Cahors :

- dans le privé : 319,5€, loyer médian pour un T1 (soit 10,65 € du m²) et 373 € (8,48€ du m²) pour un T2 (source ADIL 2014)
- dans le social : il faut compter environ 8,7€/m² pour un T1 et 6,7€ /m² pour un T2 (sources chiffres Lot Habitat et Polygone).

Le site de Cahors se distingue par son dynamisme en matière de logement des jeunes et des étudiants.

Plusieurs actions novatrices et des projets immobiliers permettant de proposer une offre plus importante de logements sociaux, sont inscrits **dans le contrat de site ESR** :

- **La création du label « qualité logements jeunes »** dans le parc privé qui garantit aux étudiants des logements qualitatifs (prix, diagnostic énergétique, hygiène), et le respect des procédures (état des lieux, bail),
- **Une plateforme centralisant les annonces** de logements à destination des jeunes sur le site du BIJ,
- La mise en place d'une **médiation locative jeunes** afin d'accompagner les initiatives de colocation et sous-location, locations intergénérationnelles, chambre en location à la nuit ou à la semaine auprès des bailleurs publics et privés,
- La construction d'un immeuble pour les logements des jeunes, par l'office HLM Lot Habitat en partenariat avec le Grand Cahors (une trentaine de chambres et une quinzaine de logements de type T1 bis, T2 et T3 **en colocation alternée**) à destination des jeunes, dans lequel le FJT va déménager,
- Un projet immobilier de réhabilitation en centre-ville, par le Groupe les Chalets, portant sur 37 logements sociaux avec une majorité de T1bis et T2, accessibles aux jeunes dont les étudiants,
- La réhabilitation d'un site d'accueil des étudiants en centre-ville de Cahors,
- La création du **Centre d'Hébergement et d'Accueil International (CHAI)** destiné aux étudiants et aux formateurs étrangers en séjour de courte durée et à la demande d'hébergement temporaire.

Dans le CPER 2015-2020, un projet de réhabilitation et le changement d'affectation de l'ex FJT, de 28 logements sociaux étudiants, sous maîtrise d'ouvrage de Polygone sont à l'étude.

▪ **Site de Castres : le logement des alternants demeure une difficulté**

Le site accueille 1 258 étudiants recensés par le Rectorat (effectifs de l'Education nationale, de l'Agriculture et du Sanitaire et Social – public et privé, en 2013-2014). Les trois universités toulousaines y sont représentées, ainsi que le CUFR Champollion avec l'école d'ingénieurs ISIS.

315 lits dans des logements sociaux sont dédiés aux étudiants dont :

- **72 dans la résidence du Crous installée sur le campus universitaire** (dont 2 réservés aux étudiants étrangers), pour une demande qui explose en 2014 (620 demandes).
- Une **offre proposée par l'OPH de Castres** avec deux résidences étudiantes en centre-ville (19 T1 dans le premier et 16 logements : du studio au T2 dans le second dont un pour handicapé), comprenant cuisine équipée et accès Wifi, dont les loyers sont compris entre 173€ pour le plus bas à 259€.

Le nombre de places pour 100 boursiers se situe un peu au-dessus du site d'Albi : 14 pour 100 en 2013-2014.

Un point d'accueil logement informatisé facilite la recherche des étudiants.

Les objectifs en matière d'accueil et de logement ont été tenus, mais il demeure une **problématique sur l'hébergement des étudiants alternants**.

- **Site de Figeac : une offre de qualité, bien dimensionnée avec des loyers raisonnables**

Pour une population étudiante de 609 étudiants (effectifs de l'Education nationale, de l'Agriculture et du Sanitaire et social – public et privé, en 2013-2014), **143 logements** (T1 de 29m² et autres logements) sont en stock dans le **parc de logement social** à destination des étudiants géré par l'office public des HLM du Lot.

Ces logements de qualité et équipés ont un loyer de 210€ à 220€/mois.

Les autres étudiants décohabitants, soit environ 300 étudiants, logent dans le parc privé. Selon le type de logement et le mode de location (seul ou en colocation), le loyer peut être moins élevé (150€) que dans le logement social mais à l'inverse aller jusqu'à 300€.

Dans le cadre du contrat de site, sept logements de l'ancienne gendarmerie ont été concédés au Crous, à destination d'une offre en colocation (3 étudiants par logement) pour les étudiants de l'IUT. La perspective d'étendre l'opération à quinze autres logements est envisagée.

Dans le cadre du CPER 2015-2020, un projet d'extension du parc de logements sociaux Nayrac, à proximité de l'IUT, dont la maîtrise d'ouvrage serait confiée à Lot Habitat, et portant sur une cinquantaine de logements, est à l'étude.

- **Site de Foix : une offre dédiée très insuffisante**

En Ariège, les effectifs du second degré sont les plus faibles de la Région et restent stables.

Le site de Foix représente 576 étudiants en 2013-2014, d'après les données du Rectorat.

39 logements dédiés aux étudiants, dont 5 nouveaux accessibles aux personnes à mobilité réduite, existent sur le site, en plus de l'offre privée. La demande étant importante et le nombre d'étudiants restant stable, l'offre dédiée est insuffisante.

Le coût moyen d'un studio s'élève à 310€, 210€ pour une chambre.

- **Site de Millau : une résidence du Crous**

Millau (235 étudiants en 2013-2014) a obtenu la création de 24 logements Crous, dans l'ancien Hôtel Dieu, dans le cadre du contrat de site. Bien que la demande de logement social soit importante et ait triplé en deux ans (le temps que l'information soit bien diffusée et avec l'arrivée de nouvelles formations de l'IUT de Rodez sur le site), **le taux d'occupation de la résidence Crous n'est que de 50%**.

- **Site de Montauban : une offre privée en capacité de répondre aux besoins de logements mais pas à la demande sociale ni aux besoins des étudiants étrangers et handicapés**

Le département du Tarn-et-Garonne est, avec la Haute-Garonne, le département où les effectifs du secondaire ne cessent d'augmenter : près de 3% par an dans ce département.

Bien que le site compte 1 470 étudiants (effectifs de l'Education nationale, de l'Agriculture et du Sanitaire et social – public et privé, en 2013- 2014), il n'existe pas de résidence Crous à Montauban.

Le centre universitaire tient à disposition des étudiants un listing des logements des propriétaires privés, qu'il a préalablement visités. Il travaille en partenariat avec le BIJ 82.

Les loyers sont très proches des loyers toulousains : 20,65€/m² pour une chambre, 14,24€/m² pour un studio, 10,89€/m² pour un T1/T1bis à 6,26€/m² pour un T3. Le loyer moyen d'un studio est de 345,5€.

La chambre chez l'habitant (une dizaine sur Montauban, une vingtaine au total sur le Tarn-et-Garonne), est la solution la moins onéreuse qui convient bien aux étudiants étrangers : le centre universitaire en garde un volant pour sécuriser le logement de ces étudiants à leur arrivée à la rentrée.

Au final, si la quantité de logements disponibles grâce au parc privé est suffisante, **il manque sur le site une offre de logements sociaux dédiés** permettant de réduire les loyers pour les étudiants disposant d'un petit budget.

L'objectif est de combler le déficit de logements sociaux mais aussi de logements pour des étudiants handicapés.

- **Site de Rodez : une offre privée adaptée, un service aux étudiants de qualité**

En Aveyron, le nombre d'élèves inscrits dans les établissements privés sous contrat du secondaire a diminué de 200 entre les rentrées 2012-2013 et 2013-2014, diminution partiellement compensée par une augmentation de 100 élèves dans le public.

Bien que le site de Rodez accueille 2 293 étudiants (effectifs de l'Education nationale, de l'Agriculture et du Sanitaire et social – public et privé, en 2013-2014), plus de 3 000 en comptant les autres formations du privé, le Crous n'a pas implanté de résidence.

Une étude réalisée en 2010 a évalué à 1100 logements, le besoin théorique de logements étudiants, sur un effectif de 2 600 étudiants à l'époque, calcul basé sur plusieurs critères : l'éloignement du domicile parental, la volonté de décohabitation pour les plus âgés, etc.

L'offre abondante de petits logements dans le parc privé complète le parc social, grâce à des loyers adaptés et des modalités très favorables aux jeunes.

Cependant, consciente que le site puisse pâtir de l'absence d'une offre Crous bien repérée par les familles comme une garantie de loyers encadrés et modérés, le Grand Rodez s'est attaché à compenser cette absence en soutenant **le CLAJ** (Comité pour le Logement Autonome des Jeunes) qui est implanté depuis 20 ans. Celui-ci **coordonne l'offre de logements chez les particuliers** ; non seulement, il met en relation l'offre et la demande mais il qualifie également les logements après les avoir visités, sur la base d'une grille de critères établie avec la CAF.

Comme sur d'autres sites, c'est essentiellement sur le logement temporaire dans le cadre de l'alternance que le besoin d'une offre adaptée est identifié. Quatre publics sont concernés : stagiaires, étudiants en alternance, étudiants et enseignants étrangers et enseignants résidant hors du territoire (cf. ambition 2 – axe 7 – fiche action 27).

Les étudiants alternants peuvent trouver des solutions d'hébergement dans des gîtes intéressés par une clientèle hors période estivale, des foyers, mais ces solutions peuvent s'avérer onéreuses dans la durée et sont insuffisantes comparées à la demande.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées : contrat avec une résidence hôtelière, nouvelle offre sur le campus unique de Saint-Eloi ou en centre-ville, contrats avec les propriétaires... Selon les flux, une combinaison de plusieurs solutions et une gestion par le CLAJ via des moyens supplémentaires sont à étudier.

L'offre de logement social composée de 566 chambres et appartements en 2015 se répartit comme suit :

- une résidence sociale de l'OPH : 62 logements sociaux meublés, à côté de l'IUT de Rodez,
- deux résidences Habitat jeunes : 66 places pour les étudiants,
- deux foyers de jeunes travailleurs,
- un foyer étudiant privé : 53 chambres,
- l'ESPE : 32 chambres ouvertes à tous les étudiants et enseignants.

L'analyse faite par le Grand Rodez met en évidence dans le tableau ci-dessous, des tarifs au m² bien inférieurs aux tarifs de l'agglomération toulousaine, si bien que pour une surface supérieure, le montant du loyer d'un T1 est faible, y compris dans le marché privé.

Coût du m2 sur le Grand Rodez	T1	T2	T3	T4	T5
Loyer logement social : coût du m2	5,9 €	5,7 €	5,0 €	4,6 €	4,1 €
Loyer moyen du marché (source : Clameur) : coût du m2	9,4 €	8,5 €	7,2 €	6,3 €	5,8 €
Loyer neuf	11,0 €	9,6 €	8,6 €	8,1 €	7,8 €
Coût du logement*					
Logement social	177 €	256 €	322 €	371 €	394 €
Loyer moyen du marché (source : Clameur)	282 €	383 €	468 €	504 €	522 €
Loyer moyen neuf	330 €	432 €	559 €	648 €	741 €

*Base de calcul : T1 de 30 m², T2 de 45 m², T3 de 65 m², T4 de 80 m² et T5 de 95 m².

Source : Grand Rodez, juin 2015

- **Site de Tarbes : une offre suffisante sur le plan quantitatif mais imparfaite compte tenu de la demande sociale, un accompagnement des étudiants à inventer au sein de la future Maison des étudiants**

Les effectifs du second degré grossissent d'une centaine d'élèves chaque année, depuis 2012.

L'effectif du supérieur est de 4 354 étudiants (d'après le Rectorat, effectifs de l'Education nationale, de l'Agriculture et du Sanitaire et Social, en 2013-2014). Ce chiffre n'inclut pas les effectifs de la filière STAPS, rattachée à l'Université Pau Pays de l'Adour.

Une résidence Crous est installée au coeur du campus qui est lui-même excentré. Avec 434 places (374 T1 et 60 chambres), les objectifs ministériels de 10% de logements du Crous sont atteints ; cette offre représente 25,5 lits pour 100 boursiers, ce qui est nettement supérieur au taux d'Albi.

L'offre de logement étudiant sur Tarbes est aujourd'hui satisfaisante du point de vue quantitatif, grâce à un parc privé fourni qui s'est enrichi dans les dernières années, **mais la demande de logement social est forte et les réponses insuffisantes** : 1 000 lits au total en comptant les logements Crous.

De surcroît, des progrès peuvent être réalisés dans l'accompagnement à l'intégration du public étudiant au sein de la cité ; sur ce point, le **projet de création de la Maison de la Vie Etudiante** doit améliorer significativement l'information et le soutien apportés aux étudiants dans la connaissance des aides, de leurs droits et devoirs.

Ces services, dont il reste à trouver les modalités de fonctionnement et les modes de coordination avec les structures non spécifiques existant par ailleurs (CILP – CLAJ – BIJ ...), sont de nature à améliorer la cohabitation avec les publics non étudiants.

En matière de qualité de logement, la mise en place d'un label Logement Etudiant dans le cadre du Programme Local de l'Habitat de l'agglomération tarbaise pourrait permettre d'assurer une garantie de confort et de mise aux normes, voire de services.

Deux opérations du Crous sont inscrites au CPER 2015-2020 : la réhabilitation des 534 logements/places, de la Cité universitaire, et **l'extension de 60 logements** (en cours de validation) de la même cité universitaire.

En outre, un projet de création de **17 logements** dans le cadre de la rénovation d'une friche industrielle (rue de la Sède) est prévu par la SARL Abbé Toné.¹⁶

A noter : sur ce site, la problématique du logement des alternants trouve en partie des réponses dans l'offre des gîtes ruraux du territoire assez touristique mais cette solution peut comme sur les autres sites être onéreuse.

3.3.3 Récapitulatif de l'offre actuelle (logements sociaux ou dédiés étudiants) en Midi-Pyrénées

L'état des lieux de l'offre de logements sociaux ou dédiés étudiants au regard du nombre d'étudiants sur chaque site est synthétisé dans le tableau ci-après, page 37.

La colonne « effectif étudiant » concerne l'année 2013-2014, tandis que la colonne « nombre de lits » mélange des données collectées à différentes périodes selon les sources :

- Crous de Toulouse - Midi-Pyrénées : lits en stock en 2014-2015
- USH : nombre de lits dans les logements sociaux HLM dédiés aux étudiants au 30 juin 2013
- URHAJ : 25% des lits des résidences URHAJ en 2014-2015
- FJT, Foyers, Résidences écoles, et autres résidences : les données sur les sites de proximité nous ont été transmises par les communautés d'agglomérations, sous réserve d'une exhaustivité des réponses, et concernent 2014-2015
- Sur Toulouse, le nombre de lits des Résidences écoles et Foyers date de 2009
- Source : *Schéma directeur logement étudiant 2009.*

¹⁶ Source : DREAL, comité technique du logement de jeunes, juin 2014

**Population
étudiante 2013-2014**

Nombre de lits dans les logements sociaux ou dédiés aux étudiants*

Site	Effectif	Crous	OHLM (USH)	URHAJ	FJT, Foyers, A J	Résidences écoles	Internat lycées	Autres (ESPE, autres bailleurs...)	Total	% offre / effectif
ALBI	5330	161	211	30	180	539	131		1252	23,5%
AUCH	1188	0	45	30	0	0	0	137	212	17,8%
CAHORS	606	0	0	28	inclus ds autres	0	0	450	478	78,9%
CASTRES	1258	72	35	14	0	0	0	194	315	25,0%
FIGEAC	609	0	129	14	0	0	0	0	143	23,5%
FOIX	576	0	0	0	0	0	0	39	39	6,8%
MILLAU	235	24	0	0	0	0	0	0	24	10,2%
MONTAUBAN	1470	0	0	25	0	0	0	0	25	1,7%
RODEZ	2293	0	61	66	407	0	0	32	566	24,7%
TARBES	4354	434	0	32	0	0	0	534	1000	23%
SOUS-TOTAL	17919	691	481	239	587	539	131	1386	4054	22,6%
% sur offre		17%	12%	6%	14,5%	13,5%	3,5%	33,5%		
TOULOUSE	99758	9365	3832	152	858*	2821*	NC	NC	17028	17,1%

A noter : Concernant la Résidence école à Albi, 51 lits en plus sont comptabilisés dans la colonne USH.

3.4 Une offre diversifiée à multiplier notamment pour répondre à des besoins spécifiques

Les initiatives remarquables se sont multipliées en quelques années, à la suite du Schéma directeur du logement étudiant, visant à diversifier l'offre en réponse à l'évolution des besoins : besoins des étudiants alternants (double logement temporaire), des étudiants étrangers primo-arrivants, besoins d'une offre à bas coût, de logements pour des étudiants en couple, pour la colocation, ...

Elles ne sont pas l'apanage de Toulouse ; un certain nombre d'initiatives sont nées sur les sites sur lesquelles il sera intéressant de s'appuyer pour répondre à des besoins spécifiques identifiés ci-dessus.

3.4.1 Les résidences mixtes : sociale, inter-générationnelle, ...

La « résidence du Fort » à Montauban regroupe dans un même lieu en centre-ville :

- Une résidence pour les jeunes de 16 à 30 ans à la recherche d'un logement temporaire,
- Une auberge de jeunesse affiliée à la Fédération,
- Un établissement d'hébergement pour personnes âgées valides et autonomes,
- Un restaurant collectif, agréé cuisine centrale.

La résidence mixte Crous/ADOMA, Pierre Garrigues à Balma : à l'origine, l'AFPA a souhaité créer en coopération avec CILEO une structure pour ses stagiaires de formation professionnelle. Le projet a été complété par une résidence étudiante. Celle-ci est gérée par le Crous tandis qu'ADOMA gère la partie résidence sociale. Le site jouit ainsi d'une véritable mixité de publics jeunes.

3.4.2 La colocation : solidaire, pour les alternants

▪ Les KAPS : colocation et engagement solidaire de l'AFEV

Lancée par l'AFEV au niveau national, la « Kolocation' A Projet Solidaire » (Kaps), associe colocation et engagement solidaire. L'attribution d'un logement en Kaps est conditionnée par l'engagement des étudiants dans une action sociale dans le quartier d'implantation du logement. La gestion de ce parc a été confiée au Crous par convention.

Les premières KAPS se sont développées à Toulouse, puis à Rodez.

▪ Colocation organisée par les bailleurs

Les sites de colocation se multiplient sur internet, les propositions des bailleurs également.

La SA HLM Les Chalets propose par exemple de la colocation dans sa « résidence Aragon » à Toulouse avec des logements prévus pour deux étudiants (deux

chambres et une cuisine twin). Des résidences privées proposent également ce même type de colocation organisée (Easystudent à Montaudran notamment).

▪ Colocation alternée à Cahors : une solution idéale pour les alternants

Une convention entre l'agglomération du Grand Cahors, le Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) en tant que gestionnaire, l'office départemental des HLM Lot habitat, maître d'ouvrage et propriétaire, et la CCI et son organisme de formation en tant que pourvoyeur d'alternants, a été signée.

L'offre de colocation alternée (5 logements T3) consiste en des colocations, pour des séjours fractionnés, destinées à des étudiants en alternance. Ces jeunes partageront un même logement en alternance, selon le rythme de leur formation, par exemple : deux jeunes seront accueillis du dimanche soir au mardi soir, puis deux autres du mercredi soir au vendredi.

Le loyer pour un logement en colocation alternée s'élèvera aux alentours de 95€ par mois, tout en bénéficiant du statut de résident ouvrant droit à l'ensemble des prestations et services délivrés par le FJT.

Ce projet trouvera son équilibre grâce à un coût d'investissement réduit du fait d'un financement obtenu dans le cadre des Projets Investissement d'Avenir (PIA), qui permettra de compenser le manque à gagner en cas de logements vacants dans certaines périodes.

3.5 Une optimisation des aides au logement à conforter

3.5.1 Les aides de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

Une grande partie des logements du parc locatif privé est éligible à l'AL (Allocation Logement), tout comme les logements du parc Crous. Ces aides sont versées par la CAF.

On observe dans le tableau ci-dessous l'importance des aides au logement dans le logement privé en Haute-Garonne.

Le nombre de bénéficiaires, tant dans le parc Crous que dans le parc privé, ne cesse d'augmenter.

En 2013-2014, 41 357 étudiants ont perçu une aide de la CAF pour le logement, soit 39% des 106 299 étudiants en Haute Garonne.¹⁷

¹⁷ Source : Rectorat de l'académie de Toulouse, Académie en chiffres, 2013-2014, juin 2014 et Académie en chiffres, 2014-2015, avril 2015

Nombre d'étudiants bénéficiaires d'aides de la CAF en Haute-Garonne

Types de logements	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Caractéristiques
Logements Crous	2 120	2 404	2 835	Ne concerne que les logements ouvrant droit uniquement à l'AL
Logements HLM et Crous	6 631	6 694	6 591	Concerne les logements conventionnés ouvrant droit à l'APL
Résidences étudiantes privées et parc diffus	30 878	31 693	34 563	Concerne la location de studios, appartements, chambres meublées ou nues ouvrant droit à l'AL
Logement en foyers	564	522	263	Concerne les foyers autres que Crous
Accession à la propriété	41	44	45	Accession ouvrant droit à l'AL ou à l'APL
Total	40 234	41 357	44 297	

Source : CAF Haute-Garonne, Mai 2015

3.5.2 Les aides à l'accès au logement

Deux types d'aides sont accessibles : la garantie CLE et la garantie LOCA-PASS.

▪ La Caution Locative Etudiante (CLE) : un nouveau dispositif national

Ce dispositif s'inspire de la caution logement CLE Aquitaine initiée en 2009 par la Région Aquitaine et de la Garantie Midi-Pyrénées conçue dans le cadre d'un partenariat Région-Crous-PRES en 2010, qui a fonctionné de 2010 à 2014 et dont la gestion était confiée à l'UFTMP.

CLE a été généralisée par le gouvernement pour la rentrée 2014. Elle concerne tous les étudiants.

L'Etat se porte garant de l'étudiant selon des montants de loyer plafonnés (ex : 500€ pour un studio en province et une personne seule). En contrepartie, l'étudiant doit s'acquitter d'une cotisation mensuelle équivalente à 1,5 % du montant du loyer (maximum 7,5€ en province).

Deux limites sont à pointer : elle ne peut pas bénéficier aux étudiants âgés de plus 28 ans sauf s'ils sont doctorants ou post-doctorants ; elle impose à l'étudiant de justifier d'un certain niveau de ressources financières

L'activation de la CLE en octobre de l'année universitaire 2014-2015 ne permet pas de dresser un bilan en région, un grand nombre de demandes ayant été réalisé antérieurement et par conséquent, dans le cadre de la garantie Midi-Pyrénées.

336 garanties CLE ont donc été accordées pour l'année 2014-2015 sur 911 demandes, mais il est probable qu'un certain nombre d'étudiants ne soient pas allés au bout de la démarche et pensent avoir la garantie alors qu'ils n'ont pas finalisé la constitution du dossier à établir avec le bailleur.

➤ **La Garantie Midi-Pyrénées**

Sur sa dernière année de fonctionnement 2014-2015, tronquée du fait que la garantie CLE a pris le relais en octobre, la Garantie Midi-Pyrénées a bénéficié à 1 698 étudiants dont 1 030 nouvelles demandes :

- 446 nouvelles garanties dans le parc Crous,
- 584 nouvelles garanties dans les autres parcs,
- 668 garanties antérieures toujours actives.

90% des bénéficiaires étaient étrangers (27% d'Asie et 20% d'Europe).

Les bénéficiaires étaient en grande majorité de niveau licence.

Depuis sa mise en service, le nombre de garanties octroyées n'a cessé de croître : 824 la première année 2010-2011 contre 1 739 en 2012-2013.

La répartition s'est inversée : le nombre de garanties octroyées pour d'autres logements que ceux du Crous, du parc public et privé confondus, n'a cessé d'augmenter : 74% en 2014, 42% en 2013, 39% en 2012. Ce chiffre s'explique par l'important travail de communication sur ce dispositif réalisé par la COMUE auprès des différents bailleurs publics et privés.

En 2012-2013, 44% des garanties hors logements Crous concernent des logements loués en direct par des particuliers, 32% des résidences étudiantes (avec une nette augmentation des résidences HLM qui représentent 70%) et 23% des logements proposés par des agences.

95% des garanties octroyées pour des logements hors parc Crous concernaient des logements dans l'agglomération toulousaine.

▪ **La garantie LOCA-PASS : un partenariat solide avec le Crous**

Il s'agit d'une caution solidaire en remplacement de celle d'une personne physique. Elle est réservée aux étudiants boursiers de l'Etat français ou étudiants de moins de 30 ans en cours de CDD ou de stage ou qui justifient dans les six mois précédant la demande d'une activité professionnelle salariée. Une convention de partenariat a permis d'étendre cette garantie au parc non conventionné du Crous Midi-Pyrénées.

En Midi-Pyrénées, comme en Languedoc Roussillon, c'est le groupe CILEO qui gère les deux aides LOCA-PASS : garantie LOCA-PASS et avance LOCA-PASS ; elles concernent aussi bien les étudiants que les stagiaires et salariés des entreprises qui relèvent du 1% logement.

La garantie LOCA-PASS est systématiquement proposée par le Crous Midi-Pyrénées. Le délai de traitement du dossier peut prendre deux mois, si bien que la location commence dans bien des cas avant même que l'accord ait été donné.

En 2013-2014, 3 075 garanties LOCA-PASS ont été attribuées.

3.5.3 Les avances de loyer ou de garantie : des prêts à taux zéro

▪ L'avance LOCA-PASS : une aide mal adaptée

L'avance LOCA-PASS du dépôt de garantie est une aide gratuite accordée sous forme de prêt à taux 0%, remboursable en plusieurs mensualités. Elle est peu demandée par les étudiants : environ 400 dossiers traités/an, car elle est versée a posteriori, l'avance financière pour la caution, plus le premier mois de loyer, etc, ayant déjà été déboursés.

▪ Le Pass-Log de la ville de Toulouse : un dispositif sous-utilisé

Le Pass-Log s'adresse aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de l'agglomération toulousaine, sans conditions de ressources, résidant dans le parc social ou privé de la ville de Toulouse, avec une limite d'âge de 26 ans révolus (ce qui exclut une partie des doctorants). LOCA-PASS et Pass-Log sont cumulables.

Il s'agit d'une avance matérialisée par un prêt à taux 0, limitée à un mois de loyer charges comprises, d'au maximum 500 €.

L'instruction des dossiers effectuée par l'Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées à laquelle la ville a confié la gestion du Pass-Log, est quasiment instantanée. Le versement du Pass-Log prend de trois à quatre semaines, un délai inférieur à celui du LOCA-PASS, que la ville souhaite malgré tout réduire. Le remboursement par l'étudiant commence trois mois après la réception de la somme et peut s'étaler sur 36 mois.

L'évolution du profil des bénéficiaires, de moins en moins de boursiers et de plus en plus d'étudiants d'origine étrangère, démontre l'intérêt du dispositif auprès de la population étrangère.

Compte tenu de la faiblesse des contraintes d'accès à cette aide, on peut estimer qu'elle est sous-utilisée : 230 demandes en 2012, 195 en 2013. La ville de Toulouse réfléchit à l'évolution du dispositif.

3.5.4 Le dispositif Carte jeunes de la Région

La Région Midi-Pyrénées, selon un barème de ressources, verse une aide aux apprentis qui en font la demande, pour la location d'un logement autonome à condition qu'il soit conventionné par la Région. Tous les logements du Crous, le réseau de l'URHAJ, les internats des CFA, et selon les sites, des résidences hôtelières et logements de particuliers, ouvrent droit à ce dispositif. Mais cette aide concerne moins les apprentis des universités et écoles que les apprentis des STS.

3.5.5 Le MOBILI-JEUNE : un dispositif idéal pour les alternants

L'aide MOBILI-JEUNE de Ciléo est destinée aux jeunes de moins de 30 ans en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'une entreprise du secteur privé

non agricole. Elle permet d'accompagner les étudiants alternants qui se trouvent en situation de devoir louer deux logements (aide à la recherche d'un logement et prise en charge d'une partie du loyer) ; ce sont les entreprises qui doivent effectuer la démarche en premier lieu. Toutes les entreprises de plus de dix salariés sont éligibles.

Elle permet de bénéficier, suivant des conditions réglementaires, d'une subvention d'au maximum 100 € par mois pour la prise en charge partielle du loyer sur une durée maximale de 3 ans.

3 000 étudiants alternants ont été accompagnés en 2014 par CILEO.

La Toul'Box : un dispositif innovant, idéal pour les primo-arrivants



Ce dispositif conçu par l'UFTMP, opérationnel depuis juillet 2014, a vocation à faciliter l'installation des étudiants et chercheurs français et étrangers par une information précise pouvant aller jusqu'à une anticipation totale de la réalisation de leurs

démarches.

Les services proposés, gratuits ou payants, sont structurés en packages thématiques : formalités migratoires, démarches administratives, aide au logement, formations linguistiques, accueil, intégration...

En amont de l'arrivée : ouverture d'un compte en banque, réservation d'un hébergement provisoire, orientation pour la recherche de logements, garantie loyers impayés, souscription d'une assurance, adhésion à une assurance santé, habitation...

A l'arrivée : remise d'un kit d'arrivée (carte Pastel, plan, guide pratique, etc), accueil personnalisé à la gare ou l'aéroport et transfert organisé vers le lieu de résidence...

Les premiers jours : entretien avec un opérateur de la COMUE, démarches administratives, invitation à diverses manifestations culturelles...

Ce dispositif initié sur Toulouse est étendu à Albi, et Tarbes.

3.6 Récapitulatif des forces et des faiblesses

Forces	Faiblesses
<p>Une offre de logements globalement satisfaisante (avec la perspective des 3000 logements du CPER et du Plan 40 000)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un parc Crous presque entièrement réhabilité - Une offre privée abondante, avec des loyers modérés, relayée pour une partie par Lokaviz (6 442 annonces), le CRIJ, les BIJ, les CLAJ, les agglomérations... - Une offre de logements privés qualifiée par le Grand Cahors et le CLAJ de Rodez, avec un service de mise en relation à Auch, Cahors et Rodez - Une diversité de l'offre : résidences avec de la colocation, colocation solidaire, résidences mixtes (jeunes actifs/étudiants), intergénérationnelle en émergence - Un contingent RI (réservé aux étudiants étrangers sous convention) de 1 750 lits dans le parc Crous <p>Des expérimentations à tester en vue de les dupliquer/adapter sur d'autres sites : le CHAI et la résidence pour alternants à Cahors, la résidence mixte et intergénérationnelle à Montauban, l'association pour le logement intergénérationnel à Albi, etc</p> <p>Un assouplissement de la location Crous qui s'adapte ainsi aux cycles universitaires et à la mobilité étudiante.</p> <p>Une offre future pour les doctorants avec de faibles revenus à Toulouse (cité internationale)</p> <p>Une initiative innovante : la Toul'box...</p> <p>Des aides qui permettent de réduire le reste à charge sur les loyers (APL et ALS) et de faciliter l'accès au logement : (CLE, Pass-Log de la Ville de Toulouse, LOCA-PASS...)</p>	<p>Un parc Crous inégalement réparti, compensé sur les sites par une offre d'autres bailleurs sociaux pas toujours bien adaptée (ex des Foyers des jeunes travailleurs) et une offre privée qu'il n'est pas toujours aisé d'identifier ni d'apprécier : à Albi notamment où le nombre de boursiers au CUFR Champollion est proche de 50%</p> <p>Des difficultés pour le logement des alternants : besoin de deux logements sur des courtes durées</p> <p>Absence de logements réservés aux étudiants étrangers sur la plupart des sites, insuffisance sur Toulouse et manque de solutions transitoires à la rentrée universitaire</p> <p>Insuffisance de logements dédiés aux doctorants et chercheurs internationaux comparés à d'autres métropoles.</p> <p>L'aide de la ville de Toulouse : Pass-Log, sous-utilisée</p> <p>Le campus de Rangueil : plusieurs identités avec peu de synergies</p>

3.7 Estimation des besoins de logements sociaux compte tenu de la croissance des effectifs étudiants prévue d'ici 2020

En 2013-2014, comme en 2014-2015, l'objectif national de 30 lits Crous pour 100 boursiers est dépassé sur Toulouse mais loin d'être atteint sur les sites de proximité.

L'objectif de 10 lits Crous pour 100 étudiants n'est pas encore atteint dans l'agglomération toulousaine, encore moins sur les sites où l'offre Crous n'a pas évolué au cours des deux dernières années tandis que les effectifs continuent d'augmenter.

Deux scénarios sont présentés ci-après concernant les besoins de logements sociaux d'ici 2020.

3.7.1 Scénario 1 : besoin de logements calculé pour l'ensemble de la population étudiante

L'estimation du besoin de logements sociaux en 2020 est réalisée à partir des éléments suivants. :

- L'effectif total en 2020 est calculé sur la base des projections du Rectorat :
 - + 15 500 étudiants entre 2012 et 2020.
- L'effectif Boursiers en 2020 est calculé sur la base de 35% de boursiers (taux actuel de boursiers des établissements du MENESR et du Ministère de la culture) en Midi-Pyrénées.
- L'offre de lits totale concerne les lits dans des logements sociaux : HLM (données USH), URHAJ (25% du parc), Foyers (sur Toulouse données 2009), Résidences écoles (à Toulouse : données 2009), ESPE pour Rodez (manque Toulouse), autres bailleurs hors résidences privées, présentée au chapitre 4.2.3.

A noter : l'offre en résidences privées à Toulouse non incluse équivaut à environ 5 323 lits en 2009.

Projections 2020

	Projection effectif en 2020	Projection boursiers en 2020	Lits Crous en stock au 30/05/15	% lits Crous/ effectif total en 2020	% lits Crous/ boursiers en 2020	Offre lits totale au 25/06/2015	% offre totale /effectif total en 2020
Sites de proximité	19 343	6 770	691	4%	10%	4 054	21%
Agglo Toulouse	116 058	40 620	9365	8%	23%	17 028	15%

En 2020, les deux objectifs nationaux (10 lits Crous pour 100 étudiants et 30 lits Crous pour 100 boursiers) ne seraient pas atteints sur la base de l'offre de logements Crous actuelle et d'un besoin de logements concernant la totalité des effectifs étudiants.

Il manquerait :

- Sur l'Agglomération de Toulouse :
 - 2 240 lits Crous pour atteindre l'objectif 1
 - 2 821 lits pour l'objectif 2
- Sur les sites de proximité :
 - 1 243 lits Crous pour objectif 1
 - 1 340 lits pour objectif 2.

Les projets inscrits au CPER 2015-2020 et ceux du Plan 40 000 résoudraient la carence sur l'agglomération toulousaine mais pas sur les sites.

3.7.2 Scénario 2 : besoin de logements calculé sur un % d'étudiants décohabitants

Le scénario suivant s'appuie sur **une projection du nombre de décohabitants** fondée sur les enquêtes des OVE des universités toulousaines en 2011 (hypothèse sans doute haute car les étudiants des STS décohabitent moins que ceux des universités).

En 2020, dans l'Agglomération toulousaine (**avec l'hypothèse de 78% de décohabitants**, d'après l'enquête des OVE en 2011) :

- l'offre dédiée et sociale actuelle (le Crous inclus mais hors foyers) représenterait 18 lits pour 100 étudiants,
- l'offre Crous actuelle représenterait 10 lits pour 100 étudiants et 29,5 lits pour 100 boursiers → **elle serait conforme aux objectifs ministériels.**

Sur les sites de proximité (**avec l'hypothèse de 84% de décohabitants**, d'après l'enquête des OVE en 2011), en 2020 :

- l'offre dédiée et sociale actuelle représenterait 25 lits pour 100 étudiants
- l'offre Crous actuelle représenterait 4 lits pour 100 étudiants et 12 lits pour 100 étudiants boursiers.

Selon le scénario 2, partant du principe que tous les étudiants ne sont pas décohabitants, **l'offre Crous actuelle sur Toulouse serait conforme aux objectifs nationaux en 2020.**

Les projets de construction **inscrits au CPER 2015-2020 : 1200 logements/1211 lits Crous + 5 projets d'autres bailleurs sociaux dans l'agglomération toulousaine, permettront de répondre à la demande d'un plus grand nombre d'étudiants.** Ils seront répartis entre le centre-ville, le centre Ouest, sur la nouvelle zone de formation, recherche : Montaudran, Rangueil et Blagnac.

En revanche, l'offre Crous resterait insuffisante sur les sites de proximité mais l'offre des autres bailleurs sociaux compense en partie l'insuffisance de logements Crous sur la plupart des sites ; de plus l'offre privée locale avec des pratiques favorables aux étudiants et des loyers bas, complète l'offre sociale sans qu'il soit possible de bien la répertorier. **Une analyse de la situation site par site est néanmoins recommandée, en particulier sur le site d'Albi où le taux de boursiers est élevé.**

Plusieurs projets sur les sites sont inscrits dans le CPER 2015-2020 à Auch, Cahors, Figeac, et Tarbes. Un projet hors CPER est à l'étude à Montauban où l'offre de logements sociaux dédiés aux étudiants est très faible.

Des difficultés d'hébergement des étudiants étrangers et des étudiants handicapés sont exprimées sur la plupart des sites de proximité, et pour les alternants sur tous les sites, Toulouse y compris.

Dans le cadre du « Plan 40 000 », un potentiel de 3 063 logements a été recensé en Midi-Pyrénées :

2 943 logements sociaux et 570 logements dédiés aux Grandes écoles, dont certains sont d'ores et déjà engagés.¹⁸ Plus de 2 400 logements sont à l'étude au niveau du Crous et des bailleurs sociaux.

¹⁸ Source : DREAL, Compte-rendu du comité technique sur le logement des jeunes, 27 juin 2014

3.8 Des premiers axes d'orientation

Cinq grands axes ressortent du diagnostic :

1. Approfondir l'étude de l'offre de logements à loyer réduit sur les sites de proximité suivants :
 - Les deux sites de taille intermédiaire : Albi et Tarbes
 - Les sites d'Auch et Montauban
2. Encourager les projets visant à diversifier l'offre et à réduire les coûts
 - Organiser une offre pour les alternants : double logement, de courte durée, sur l'ensemble des sites y compris Toulouse (approfondir le modèle du Chai à Cahors)
 - Soutenir les projets de mixité sociale et intergénérationnelle
3. Poursuivre une politique d'accueil pour les étudiants internationaux
 - Encadrer l'utilisation du contingent RI (le réserver aux primo-arrivants)
 - Déployer le projet de Cité internationale
4. Promouvoir les aides au logement
 - Faire connaître la garantie CLE aux bailleurs sociaux et privés
 - Faire évoluer le Pass-Log de la ville de Toulouse
5. Optimiser la coordination de l'offre, de l'accès à l'information et de sa diffusion notamment l'offre dans le parc privé

4 Santé – social : une interaction entre le Crous et le SIMPPS à questionner en vue d'améliorer les services sur les sites de proximité

Sur les deux thématiques : santé et social, deux acteurs principaux se répartissent les interventions sur l'ensemble de la région : le Crous de Toulouse - Midi-Pyrénées et le SIMPPS (Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé).

Cette co-responsabilité historique (alors que les SUMPPS ont perdu leur vocation sociale avec la loi de 2008 et que les Crous n'ont pas dans leurs prérogatives de service santé à assurer), ne garantit pas pour autant une homogénéité des services sur l'ensemble des sites.

Les sites avec les effectifs les plus faibles : Cahors, Foix et Millau, sont sans solution. Les sites intermédiaires ont un niveau de services insuffisant au regard du nombre d'étudiants et plus particulièrement du nombre de boursiers, tout particulièrement à Albi.

4.1 Un service de santé en évolution à Toulouse, restreint sur les sites de proximité

Cadre national

Le titre III du livre VIII du code de l'éducation concerne « La santé et la protection sociale des étudiants ». Les dispositions sont décrites dans les articles L831-1 à L831-3 revues de la loi sur l'ESR 2013.

- Un régime de sécurité sociale étudiante aujourd'hui assuré par des mutuelles étudiantes, en cours d'évolution ;

- Le SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) qui peut être comme à Toulouse organisé de manière interuniversitaire, doit mettre en œuvre des missions parmi lesquelles :

- Une mission de veille sanitaire avec comme moyens entre autres, une visite médicale obligatoire en premier cycle mais libre aux établissements et aux SUMPPS/SIMPPS de définir des cibles prioritaires parmi l'ensemble des étudiants sur plusieurs niveaux ;

- Un rôle de prévention en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS) ;

- Une mission de soins avec l'encouragement à se constituer en centre de santé depuis la loi ESR 2013

- L'accompagnement à l'intégration des étudiants en situation de handicap ;

- Des aides à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les plus démunis : CMU-C (Couverture Mutuelle Universelle Complémentaire) et l'ACS (Aide Complémentaire santé).

D'après une enquête de la mutuelle EMEVIA, en 2013, un étudiant sur deux ne connaît pas le SUMPPS et moins de 2% des étudiants s'y rendraient en cas de maladie, même en le connaissant.

4.1.1 Quelques données régionales

36% des étudiants en universités sont sans mutuelle complémentaire selon l'enquête des OVE¹⁹ contre 7,6% au niveau national²⁰. Mais Selon l'enquête LMDE en 2011 qui concerne une population étudiante plus large, il n'y aurait que 17% des étudiants sans complémentaire santé.

33% des étudiants renoncent aux soins dont 49% par manque d'argent (enquête LMDE en 2011 auprès de tous les étudiants affiliés à la sécurité sociale étudiante à la LMDE en Midi-Pyrénées) contre seulement 27,2% des répondants dans l'enquête de l'OVE nationale.

33% (contre 38% au niveau national) déclarent avoir éprouvé un sentiment de tristesse et de déprime au cours des douze derniers mois, pendant au moins deux semaines d'affilée, d'après la même enquête.

1% d'étudiants bénéficiaires de la CMU-C et/ou de l'ACS en Haute-Garonne parmi les étudiants affiliés à la sécurité sociale étudiante ou dépendant de parents affiliés à la CPAM.

4.1.2 Les actions de prévention et de soins

- **Sur l'agglomération toulousaine : l'accompagnement psychologique en hausse**

Le SIMPPS dispose d'une équipe d'une cinquantaine de personnes composée de médecins, infirmières, assistantes sociales, et psychologues, dont 23 titulaires, 11 contractuels et 13 vacataires.

Il intervient pour l'ensemble des étudiants des établissements suivants, membres de la COMUE : les Universités Paul Sabatier (dont IUT A à Toulouse, Castres et Auch et IUT Tarbes), Jean Jaurès (dont l'IUT de Figeac), et Capitole (dont l'IUT de Rodez), l'INP de Toulouse, l'INSA de Toulouse, le CUFR Champollion (Albi et Rodez), l'ENIT de Tarbes, l'Ecole vétérinaire, l'Ecole d'architecture, l'IEP, et l'Ecole des Mines d'Albi.

Sur les sites de Toulouse, le SIMPPS dispose de trois centres : un sur chacun des campus des trois universités, avec des horaires d'ouverture allant de 8h15/30 à 17h du lundi au vendredi.

¹⁹ Source : Enquête des OVE des trois universités toulousaines et de l'IEP sur les conditions de vie étudiante, en 2011, auprès des étudiants d'origine française à Toulouse

²⁰ Source : Enquête de l'OVE nationale sur les conditions de vie étudiante, en 2013

Le SIMPPS a créé trois centres de santé, agréés par l'ARS, un par campus universitaire à Toulouse uniquement. Il est au niveau national un des 14 SUMPPS sur 59 à s'être constitué en centre de santé.

En 2013-2014, le bilan du SIMPPS sur Toulouse est le suivant :

- 4 235 visites médicales obligatoires : le SIMPPS, en lien étroit avec les établissements, cible la population étudiante. Cette politique doit permettre d'assurer une meilleure fréquentation de la visite médicale et de l'utiliser comme un levier pour la prévention.
A noter : le système de traitement de données du SIMPPS n'a pas permis de déterminer l'un des indicateurs sur ce thème, le taux de fréquentation de la visite médicale, au regard de la population cible.
- 18 501 bilans infirmiers.
- 3 623 étudiants reçus dans les centres de soins.
- 4 416 accompagnements psychologiques : devant l'augmentation, le SIMPPS a signé une convention avec le CHU qui renforce le personnel spécialisé.
- 893 étudiants vus en consultations spécialisées.

Le SIMPPS a signé un contrat d'objectifs et de moyens avec l'ARS 31 qui lui permet de mettre en œuvre un **programme de prévention et des actions d'éducation à la santé, dans les domaines de l'addiction, la sexualité, la nutrition, le stress, etc.** Il collabore avec des associations étudiantes, le conseil académique, les mutuelles étudiantes et le conseil de la vie étudiante de la Mairie de Toulouse.

Ses actions prennent différentes formes : édition de supports d'information dont des supports spécifiques pour les étudiants étrangers et ceux des DROM COM, présence sur facebook, jeux éducatifs, petits déjeuners, stages, réunions, etc.

Bien que très engageantes, les opérations de terrain touchent encore assez peu d'étudiants, une centaine tout au plus par opération.

En plus du SIMPPS, **le Crous met à disposition des résidents de deux cités universitaires, Arsenal et Chapou à Toulouse, une infirmière** présente tous les jours de la semaine matin ou après-midi. Le nombre de consultations n'a pas été communiqué.

Le Crous a ouvert à la cité universitaire de Rangueil **un point PEPS** (point écoute psychologique du supérieur) en lien avec une association : une psychologue reçoit gratuitement, tous les mardis de 18h à 21h, les étudiants résidents qui le souhaitent. Il s'agit d'un premier niveau de conseil. Le nombre de consultations n'a pas été communiqué. Le Crous envisage une extension de ce dispositif à d'autres sites, à la rentrée 2015-2016.

La ville de Toulouse s'est quant à elle fortement mobilisée sur la prévention des conduites à risque avec l'action « Fêtons plus, risquons moins » sur le quartier le plus fréquenté par les jeunes en centre-ville, organisé avec une association, d'octobre à mai.

Les établissements peuvent avoir leurs propres actions également.

De plus, la COMUE, en partenariat avec le SIMPPS, coordonne un plan d'actions, défini dans le cadre de la politique de lutte contre l'alcoolisation excessive des étudiants mise en place par la préfecture. Une charte que tout établissement pourra s'approprier, sera élaborée.

- **Sur les sites de proximité : une intervention du SIMPPS limitée**

Sur les sites de proximité, le SIMPPS organise des permanences ou des consultations sur rendez-vous avec une fréquence qui varie en fonction du nombre d'étudiants (cf. annexe 6) : de trois jours par semaine (à Tarbes) à une fois par mois (à Montauban).

Cette organisation permet essentiellement d'assurer les visites médicales et bilans infirmiers, comme il est indiqué dans le tableau ci-après.

Hormis sur le site de Montauban où il a presque doublé, le nombre de visites médicales réalisées reste stable.

En rapprochant ces chiffres des effectifs étudiants de 1^{ère} année des établissements²¹, il semble qu'un **peu plus d'un tiers des étudiants de premier cycle sur l'ensemble des sites a passé une visite médicale en 2013-2014, ce qui est performant par rapport à la moyenne nationale établie à 22%**.

Bilan des visites médicales du SIMPPS sur les sites de proximité

Année universitaire	Visites bilans effectifs étudiants 1 ^{er} cycle	Albi Castres	Auch	Figeac	Montauban	Tarbes	Rodez	Total
2013-2014	Visites bilans	1 053	159	112	162	756	208	2 450
2012-2013	Visites bilans	1 024	159	112	90	796	159	2 340

Source : SIMPPS, Rapports d'activités 2012-2013 et 2013-2014

S'agissant de l'accompagnement psychologique de l'étudiant, le SIMPPS ne dispose pas de psychologue sur les sites de proximité.

L'agglomération de Castres et l'Ecole des Mines d'Albi mettent à disposition des étudiants une psychologue qui assure des permanences sur les sites.

A Montauban, le Centre universitaire note une augmentation des demandes d'accompagnement psychologique ; il a noué un partenariat avec la Maison des adolescents sur ce sujet.

²¹ D'après les données du Rectorat de l'académie de Toulouse, Académie en chiffres, 2013-2014

Au CUFR Champollion, la personne permanente en charge de la santé des étudiants assure également un soutien psychologique mais son temps est limité.

Sur les sites de Cahors, Foix et Millau, où l'effectif étudiant universitaire est faible, le SIMPPS n'est pas présent. L'agglomération de Cahors essaie de compenser cette absence d'une part par une information détaillée sur les contacts locaux dans le guide étudiant, d'autre part en mettant en place des partenariats avec l'hôpital de Cahors, les centres sociaux, l'IREPS (Institut Régional d'Education et de Prévention de la Santé), le CCAS et le BIJ comme relais d'information.

Parmi les actions de prévention organisées par le SIMPPS, celle relative à la prévention des risques liés à l'alcool : "NoS LimitES", est déployée non seulement sur les campus de Toulouse mais aussi sur ceux de des IUT d'Auch, Castres, et Tarbes, et du Centre universitaire du Tarn-et-Garonne ; une action sur la prévention du sida est organisée dans le Tarn-et-Garonne et à l'IUT de Castres.

Les établissements ainsi que les collectivités territoriales en lien avec des acteurs spécialisés sont également fortement mobilisés sur la prévention : on peut souligner, les actions de l'IUT d'Auch, celle de l'agglomération de Rodez, du centre universitaire de Montauban...

4.1.3 Le Pass Mutuelle Santé : un dispositif régional d'accès à une complémentaire santé

La région Midi-Pyrénées a mis en place en 2011, le **Pass Mutuelle Santé**.

Il s'agit d'une aide de 100€, réservée aux boursiers (non bénéficiaires de la CMU-C, ni de l'ACS), soit un potentiel de 30 000 bénéficiaires environ, et destinée à acquérir une complémentaire santé auprès des mutuelles partenaires du dispositif.

Bien que le nombre de bénéficiaires progresse chaque année, seulement 3 360 étudiants l'ont demandée en 2013-2014. Ce résultat est néanmoins dans la moyenne supérieure des dispositifs similaires mis en œuvre dans d'autres régions.

4.2 Des acteurs sociaux : Crous et SIMPPS, très présents à Toulouse, insuffisamment sur les sites de proximité

Cadre national

- L'article L821-1 du code de l'éducation établit que la collectivité nationale peut attribuer des aides financières aux étudiants inscrits en formation initiale, en partie dispensées par le réseau des œuvres universitaires, et « privilégie l'aide servie à l'étudiant sous condition de ressources afin de réduire les inégalités sociales ».

Le réseau des œuvres universitaires, créé par la loi du 16 avril 1955, assure au moins trois activités principales :

- attribution des bourses sur critères sociaux et des aides d'urgence (ex FNAU),
- gestion de logements et de restauration,
- service spécifique d'action sociale et de soutien aux initiatives étudiantes sur le plan culturel.

- L'activité du service social était encadrée par la circulaire n° 91-248 du 11 septembre 1991 « Mission et fonctionnement du service social de l'Education nationale », sur la base de laquelle les SUMPPS avaient ajouté à leur mission de prévention et de promotion de la santé, une mission de service social.

Le décret n° 2008-1026 du 7 octobre 2008 relatif à l'organisation et aux missions des SUMPPS et des SIUMPPS a restreint le champ aux services de santé.

Cependant une bonne quinzaine de SUMPPS et SIUMPPS sur 54 ont maintenu un service social, parmi lesquels le SIUMPPS de Toulouse appelé SIMPPS.

Il existe au moins deux dispositifs réglementés :

- Les aides spécifiques, ex FNAU (Fonds National d'Aide d'Urgence) qui peuvent être versées à l'année, à des étudiants qui auraient échappé aux bourses, ou ponctuellement pour pallier à des difficultés passagères ;
- Le FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes).

4.2.1 Une répartition de l'action sociale inégale entre Toulouse et les sites

La première porte d'accueil de l'étudiant éprouvant des difficultés financières est le plus souvent la division de la vie étudiante ou le service de la scolarité en fonction des établissements. Ceux-ci adressent les étudiants aux services du SIMPPS ou du Crous, selon les permanences assurées.

Entre le Crous et le SIMPPS, 18 assistantes sociales interviennent auprès de la population étudiante : 10 au Crous (9,5 ETP), 8 au SIMPPS (7,6 ETP dont 0,5 ETP pour la coordination).

- **Sur l'agglomération toulousaine : une intervention croisée**

A Toulouse, les deux services du SIMPPS et du Crous tiennent des permanences chaque jour ouvré, sur les campus, soit directement dans les établissements : UT1, UT2J, et UT3, soit dans la résidence universitaire Tripode A à Rangueil pour le Crous, également à l'INP de Toulouse pour le SIMPPS.

Le service social du SIMPPS intervient comme pour la santé, dans les établissements signataires de la convention : INP Toulouse, UT1, UT2J, UT3.

Les assistantes sociales du SIMPPS accompagnent les étudiants handicapés dans le cadre de la réglementation sur le handicap et en lien avec les services et les professionnels en charge de cette mission au sein des universités et du SIMPPS.

Elles participent activement aux actions mises en œuvre par le SIMPPS sur la promotion de la santé, et interagissent avec les infirmières, psychologues et médecins du SIMPPS, ce qui contribue à apporter des solutions sur mesure aux étudiants.

Les assistances sociales du Crous interviennent auprès de tous les étudiants de l'académie (établissements privés et publics de tous les ministères), à condition que l'étudiant bénéficie de la sécurité étudiante. Elles les reçoivent, en plus des lieux cités ci-dessus, au siège du Crous en centre ville.

- **Sur les sites de proximité : une intervention limitée**

Sur les sites de proximité, les services sociaux du Crous et du SIMPPS se répartissent entre les établissements (cf. annexe 7). Il existe un accord tacite entre les deux : lorsque le service social du SIMPPS intervient, il instruit par délégation les dossiers des aides spécifiques ponctuelles.

Les assistantes du Crous interviennent sur trois sites : à Albi une fois par semaine au CUFR Champollion pour les étudiants du CUFR et les élèves ingénieurs de l'Ecole des Mines, au CUFR Champollion à Rodez sur rendez-vous, et au Centre universitaire de Tarbes, à la résidence universitaire : le jeudi des semaines paires.

Les assistantes sociales du SIMPPS interviennent dans les composantes rattachées aux trois universités : sites de l'IUT A à Auch et Castres (UT3), IUT de Figeac (UT2J), IUT de Rodez (UT1), Centre universitaire de Montauban (UT1 et UT2J), soit sur rendez-vous, soit une à deux fois par mois.

Malgré cette répartition, **la présence des assistantes sociales est limitée et considérée comme insuffisante tout particulièrement sur les sites de taille intermédiaire comme Albi et Tarbes**, compte tenu du nombre d'étudiants présents sur ces sites et du pourcentage de boursiers : entre 41% à 47%.

A Cahors, Foix et Millau, ni le Crous, ni le SIMPPS ne sont présents.

- **Des demandes de bourses en augmentation**

Le Crous améliore chaque année le traitement des dossiers sociaux des étudiants (DSE) établie au 31 juillet 2013 à 80,83% (moyenne nationale : 83,4%)

En 2013-2014, Midi-Pyrénées compte 35 792 boursiers dans les établissements du MENESR et du Ministère de la Culture, soit 35% de leurs effectifs.

Le nombre d'étudiants boursiers continue d'augmenter sur Midi-Pyrénées : +8% entre 2012-2013 et 2014-2015, et ce, **à peu près au même rythme que l'effectif étudiants : 3,6% de boursiers en plus entre 2012-2013 et 2013-2014 pour une augmentation de 3% des effectifs étudiants.**

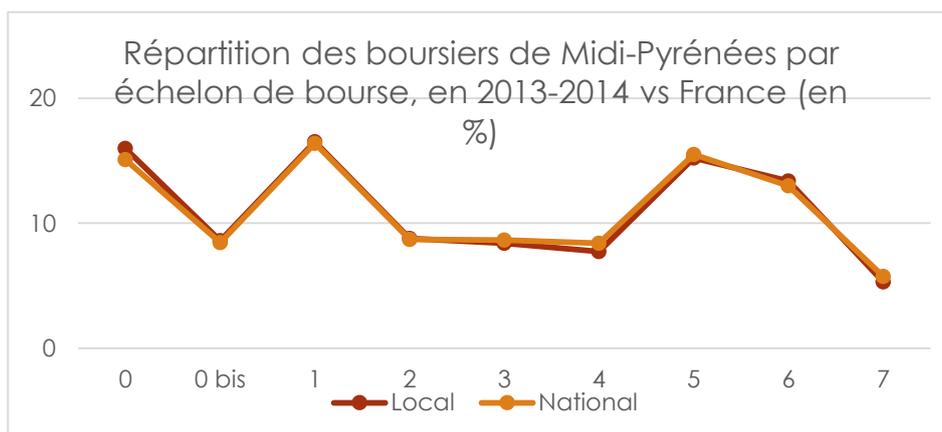
Il a progressé moins fortement sur les sites universitaires de proximité que sur Toulouse : entre 2012 et 2014-2015, +3,4% contre +6,71%.

Entre 2012-2013 et 2014, le nombre de boursiers sur les sites augmente de 0,4% seulement tandis que dans le même temps le nombre d'étudiants croît de 4,4%.

▪ **Un niveau social des boursiers identique à la moyenne nationale**

Depuis plusieurs années, la répartition par échelon de bourse (8 échelons sont fixés au niveau national, allant du plus faible, 0, au plus élevé, 7) se confond avec celle de la moyenne nationale. En 2013-2014, elle se présente comme suit :

- 16% sur l'échelon 0 (qui donne droit à l'exonération des frais de scolarité), ainsi que sur les échelons 1 et 5,
- 13% sur l'échelon 6 ;
- l'échelon 0 bis introduit en 2013, a fortement progressé de 8,5% à 24% en 2014-2015 ;
- en revanche l'échelon 7 ajouté en même temps que le 0 bis, est stable.



Source : Crous de Toulouse - Midi-Pyrénées, traitement Synapse

4.2.2 Une bonne intervention sur l'urgence sociale avec les aides spécifiques et le FSDIE

Grâce à l'intervention coordonnée du Crous, du SIMPPS, et des établissements, et grâce aux dispositifs mis en place, les cas d'urgence sociale sont traités dans des délais de plus en plus courts, surtout à Toulouse. De plus, les associations étudiantes et certaines collectivités territoriales sont très actives sur le sujet.

Concernant les deux dispositifs réglementés, aides spécifiques (ex FNAU) et FSDIE :

- **Le nombre de bénéficiaires des aides spécifiques (ponctuelles et annuelles réunies), est en hausse** : 2 249 bénéficiaires en 2013-2014 (soit 1,7% de la population étudiante de Midi-Pyrénées) contre 2 086 en 2011-2012.

56% des bénéficiaires sont en niveau L, et 31% sont des étudiants étrangers.

Le montant moyen de l'aide ponctuelle est passé de 334 € en 2012-2013, à 340€ en 2013-2014.

- **Le FSDIE social dépasse l'enveloppe de 30% du FSDIE recommandée par le MENESR, dans les deux universités de Toulouse 2 et Toulouse 3 :**

FSDIE social en 2013-2014	UT1	UT2J	UT3
Montant en €	23 400 €	100 000€	118 650 €
% de l'enveloppe FSDIE	13%	50%	35%
% selon l'origine des étudiants			
Français	24,5%	NR	22%
Etrangers	75,5%	NR	78%
Nombre d'étudiants	78	NR	500

Source : UT1, UT2J, UT3, traitement Synapse

L'INP de Toulouse, consacre une partie de ses fonds propres à l'action sociale qu'elle délègue au SIMPPS.

Au CUFR, 19 étudiants ont bénéficié du FSDIE social. A l'Ecole des Mines d'Albi, le FSDIE, dispositif du MENESR, n'existe pas. L'école a néanmoins mis en place un dispositif qui permet d'attribuer une « aide sociale » exceptionnelle (environ 400€/an) à des étudiants non boursiers qui se trouveraient en difficulté financière.

4.2.3 Des dispositifs complémentaires limités à Toulouse

Sur le logement, le Crous de Toulouse - Midi-Pyrénées, en partenariat avec la COMUE et le SIMPPS, a créé deux dispositifs qui ne concernent que Toulouse :

- **Le dispositif « Tempo »** : destiné à temporiser les difficultés liées à la recherche de logement à la rentrée universitaire (par exemple pour les étudiants étrangers). 20 chambres situées dans des cités universitaires sont réservées, sur la période de fin août à fin octobre, permettant à l'étudiant de rester une à deux semaines.
- **Un contingent de 70 logements a été attribué aux assistantes sociales du SIMPPS : il leur permet d'y affecter des étudiants internationaux sur évaluation sociale, les Services des Relations Internationales admettant sur critères pédagogiques.**

Face à l'affluence des demandes sociales, en particulier entre septembre et décembre, les acteurs se mobilisent pour raccourcir le plus possible le traitement des dossiers et les délais d'attente, et répondre ainsi au mieux aux besoins des étudiants, par exemple :

- A l'Université Toulouse Jean Jaurès, le nombre de commissions sociales a été augmenté (une commission tous les deux mois), afin de pouvoir traiter l'augmentation du nombre de dossiers.
- Le Crous tient une commission hebdomadaire tous les mardis.

- Un **dispositif d'urgence est mis en place au Crous** à Toulouse **durant le premier trimestre** de chaque année, qui correspond à une période d'intensification des demandes des étudiants.
- Le SIMPPS a renforcé son équipe en novembre 2013 par des vacances sur les campus de Toulouse, 4 jours par semaine de novembre à mars. De plus, il gère un **nouveau dispositif sur critères sociaux financé par l'ARS** : l'accès à des **paniers de fruits et légumes « Marché Campus »**.

On peut souligner également l'attention portée aux **étudiants en couple avec des enfants**. Le Crous les accueille au sein de la résidence Les Humanités 2 où un espace de vie en commun est en projet. La ville de Toulouse a bien identifié cette problématique et accorde une priorité dans les crèches municipales aux enfants d'étudiants. A UT3, la crèche de l'établissement accueille à la fois les enfants des étudiants et du personnel. Sur le campus d'UT2J un projet de crèche est à l'étude.

4.2.4 L'implication d'autres acteurs sur les sites de proximité

A Montauban, le Centre universitaire a noué un partenariat avec le Secours Populaire Français de Montauban et mis en place une permanence tous les 15 jours pour distribuer des colis alimentaires à 2€, en lien avec l'assistante sociale du SIMPPS.

A Auch et à Rodez, une politique commune à un certain nombre d'acteurs : établissements de formation, SIMPPS, services sociaux de la ville et/ou du Conseil départemental, etc, a été lancée, dans le cadre des contrats de site.

4.2.5 Un nombre d'étudiants salariés plus élevé qu'au niveau national

11% des étudiants résidant dans l'agglomération toulousaine, 13% sur les sites de proximité déclarent avoir une activité rémunérée régulière de plus de 31h/mois, dans l'enquête des OVE des universités toulousaines en 2011 ; c'est le double du niveau national.

Sur l'année universitaire 2012-2013, **le pourcentage d'étudiants de PCS** (Professions et Catégories Socio-professionnelles) **défavorisées²² ne représente que 15% des effectifs des établissements du MENESR²³**; ce chiffre est néanmoins à pondérer par le pourcentage quasi équivalent de « non renseigné ». **Il est inférieur à la moyenne nationale de 17,2%** observée la même année dans les établissements comparables.

²² PCS défavorisées = ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personne n'ayant jamais eu d'activité)

²³ Concerne les établissements suivants : UT1 (dont IEP), UT2J (dont IUFM), UT3, INP Toulouse, CUFR Champollion, ENIT, INSA Toulouse

4.3 Récapitulatif des forces et des faiblesses

Forces	Faiblesses
Interaction du SIMPPS et du Crous sur les deux thèmes	Une interaction SIMPPS/Crous à intensifier
Bonne intervention sur les aides spécifiques (ex FNAU) et le FSDIE social	Des permanences du Crous et du SIMPPS variables sur les sites de proximité : insuffisantes sur les sites de taille intermédiaire
Aide psychologique renforcée à Toulouse	Absence de dispositifs spécifiques à Cahors et Foix
Certaines collectivités très investies, en partenariat avec les acteurs locaux (CCAS, Conseils départementaux, etc)	Pas d'aide psychologique sur la plupart des sites
Des actions de terrain axées sur la prévention organisées par les collectivités, le SIMPPS, ...	Un FSDIE social inégal
Pass Mutuelle Santé de la Région	Absence de dispositifs d'urgence sur la plupart des sites

4.4 Des premiers axes d'orientation

Les services tant du Crous que du SIMPPS n'ont cessé de se renforcer au cours des dernières années, de réduire les délais de réponses aux demandes et d'améliorer le traitement des dossiers.

Cependant, face à l'augmentation du nombre d'étudiants (prévisions 2020) et par voie de conséquence du nombre de bénéficiaires d'aides sociales, il apparaît indispensable de réviser l'organisation entre les deux principaux acteurs : Crous et SIMPPS, sur les deux champs santé et social.

Trois grands axes se dessinent :

1. Poursuivre la coordination entre les services du SIMPPS et du Crous dans l'objectif d'optimiser le service rendu à Toulouse et sur les sites de proximité
2. Augmenter les permanences des assistantes sociales sur les sites de proximité notamment ceux de taille intermédiaire : Albi et Tarbes où la proportion d'étudiants boursiers est importante, et ceux délaissés à l'heure actuelle : Cahors, Foix et Millau
 - Accroître l'amplitude des permanences des assistantes sociales du Crous et du SIMPPS

- Et/ou formaliser et contractualiser des partenariats avec les structures locales, mettre en place un dispositif relais
3. Améliorer l'information des étudiants et son accès tout au long de l'année
- Mettre en place des « étudiants relais »
 - Harmoniser les supports d'information

5 Handicap : une académie performante pour l'accueil des étudiants handicapés mais une intégration dans la vie étudiante à améliorer

Cadre national

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, a conduit à la définition, avec l'article 20, d'un ensemble d'obligations des établissements de formation en matière d'accès à l'éducation telles que :

- accueillir dans l'éducation de droit commun en priorité les personnes handicapées, complétée par des dispositifs spécifiques,
- avoir une information électronique dans tous les établissements.

Un comité de pilotage interministériel pour l'accès à l'enseignement supérieur a été créé, piloté par le Comité Interministériel du Handicap (CIH).

Sur le plan opérationnel, localement ce sont les conseils départementaux à travers les **MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées) qui interviennent auprès des personnes handicapées et versent la Prestation de Compensation Handicap (PCH), instaurée depuis le 1er janvier 2006, qui permet de mettre en place les différentes aides techniques liées au transport, au logement, etc.

Dans le monde universitaire, la loi de 2005 a donné lieu à l'élaboration d'une charte Université/Handicap, signée par le Ministère du Travail, des relations sociales et de la solidarité, le secrétariat des solidarités et la CPU (Conférence des Présidents des Universités) en 2007, puis en 2012. Cette nouvelle charte invite les universités à mettre en œuvre un schéma directeur pluriannuel.

Le ministère a élaboré un plan d'accompagnement des établissements, chaque établissement pouvant développer une politique propre.

La **structure d'accueil des étudiants handicapés** doit être accessible et repérable. Elle travaille avec le SUMPSS, le BAIP, le Crous, la MDPH, ... Elle définit et met en place un **Plan d'Accueil de l'Étudiant Handicapé** en amont de la rentrée scolaire, revu à la rentrée et en cours d'année, élaboré par l'équipe plurielle et l'étudiant, avec la MDPH sur la base d'une fiche de liaison lycée/université. Ce plan inclut organisation du cursus, aides techniques, accès à la vie étudiante, etc et vise à accompagner l'étudiant handicapé dans toute sa vie étudiante, sa formation etc.

Les **S(I)UMPPS** contribuent au « dispositif d'accompagnement et d'intégration des étudiants handicapés dans l'établissement » (Décret 2008-1026 du 7 octobre 2008).

Les mesures de compensation relèvent des universités. Elles recouvrent différents champs :

- l'accès au contenu des cours : prise de notes (par un et même plusieurs étudiants qui doivent s'engager à suivre les cours), interprétariat Français/ langue des signes française et codage parlé complété, adaptation de documents (sonore, braille, agrandissement, etc),
- la pédagogie : tutorat, reprise de cours (approfondir un cours donné), assistance aux études de préférence par un étudiant de la même promotion, basée sur une aide au travail personnel,
- les aides à la communication orale.

L'accompagnement concerne également la vie étudiante et la mobilité internationale.

Conséquence de la loi, la population de personnes handicapées inscrites dans l'enseignement supérieur a plus que doublé : **elle est passée de 6 500 en 2005 à 15 862 étudiants handicapés (déclarés)** dont 982 handicapés temporaires, en 2012-2013, **dans les établissements du MENESR. 90% sont accueillis à l'Université.** Cette population représente 0,6% des effectifs étudiants inscrits en France dont les DOM (2 386 900 étudiants à la rentrée universitaire 2012/13)²⁴.

5.1 L'académie de Toulouse en 2^{ème} position pour le nombre d'étudiants handicapés

Avec 7,1% des 15 862 étudiants en situation de handicap répertoriés par le MENESR, en France en 2012²⁵, **l'académie de Toulouse se situe en 2^{ème} position au niveau national pour le nombre d'étudiants handicapés inscrits.**

Elle compte 1 137 étudiants handicapés (inclus 121 temporaires) dont 955, soit 84%, sont accueillis dans les trois universités, et 105 dans les écoles sous tutelle du MENESR.

	Effectifs étudiants handicapés en 2012-2013	Dont temporaires
Université Toulouse Capitole	155	20
Université Jean Jaurès	358	19
Université Paul Sabatier	442	56
CUFR Jean-François Champollion	55	0
INP Toulouse	16	0
INSA Toulouse	55	22
ENI Tarbes	15	0
Université Capitole (école interne)	19	4
STS	19	0
CPGE	3	0
TOTAL	1 137	121

Source : MENESR, Bureau S/D de l'égalité des chances et de la vie étudiante, Etudiants handicapés, RS 2012-2013

²⁴ Source : MENESR, RERS, 2013

²⁵ Source : MENESR, Bureau S/D de l'égalité des chances et de la vie étudiante, Etudiants handicapés, RS 2012

Le CUFR Champollion est performant en termes de ratio étudiants handicapés sur les effectifs globaux, avec 16 étudiants handicapés pour 1 000 étudiants ; il est à la 6^{ème} place, juste avant les universités UT2J et Toulouse 3, dont le ratio est de 15,6 ; l'université Paul Valéry à Montpellier arrive en tête avec 18,9 étudiants handicapés pour 1 000 étudiants. En 2013-2014, le CUFR fait état de 74 étudiants handicapés inscrits.

L'INSA Toulouse arrive à la 3^{ème} place des écoles d'ingénieurs, après l'INP Grenoble et l'INSA Lyon.

Détail du nombre d'étudiants handicapés pour les universités en 2012-2013

Universités	Etudiants handicapés	Effectifs totaux étudiants d'après PAPESR	Part handicap (pour mille étudiants)	Poids université en%	
				Handicapés	Etudiants
Toulouse 1	155	20 906	7,4	1,1	1,4
Toulouse 2 (Jean Jaurès)	358	22 971	15,6	2,5	1,6
Toulouse 3 (Paul Sabatier)	442	28 397	15,6	3,0	1,9
CUFR Champollion	55	3 393	16	0,4	0,2

Source : MENESR, Bureau S/D de l'égalité des chances et de la vie étudiante, Etudiants handicapés, RS 2012-2013

La répartition des étudiants par type de handicap diffère de la moyenne nationale : les troubles du langage arrivent en première position, suivis des troubles moteurs alors qu'au niveau national, l'ordre est inversé.

5.1.1 Un service handicap dans chaque université, le SIMPPS et le Crous en supports

Un service « handicap » a été créé dans chacune des universités toulousaines. Au CUFR Champollion et à l'Ecole des Mines, il existe également un groupe de personnes chargé d'accueillir et accompagner ces étudiants.

Par délégation de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), les médecins du SIMPPS établissent des propositions d'aménagement des études et des examens pour les étudiants en situation de handicap, sauf à l'Université Paul Sabatier où c'est le médecin responsable de la « mission handicap » et désigné par la MDPH qui le fait.

En 2013-2014, le nombre d'étudiants handicapés accompagnés par le SIMPPS et la « mission handicap » s'élève à 1 246, dont 137 sur les sites de proximité, une augmentation de 20% par rapport à l'année précédente.

Nombre d'étudiants handicapés accompagnés par le SIMPPS et la « mission handicap » d 'UT3

Année	UT1	UT2J	INP-INSA-UPS	Sites de proximité	Total
2013-2014	426	429	214	137	1246
2012-2013	336	459	111	117	1023

Source : SIMPPS, Rapports d'activités 2012-2013 et 2013-2014

Le Crous propose une procédure particulière pour les logements aux étudiants en situation de handicap ou de maladie, ainsi qu'à leurs accompagnants, et s'appuie sur le SAHED (Service d'Accueil et d'Hébergement pour Etudiants Handicapés et Dépendants) pour un accueil plus spécifique dans les logements domotisés.

5.1.2 Un partenariat avec les entreprises : la convention « ATOUTS Pour Tous »

La première convention « ATOUTS Pour Tous », signée en 2011 pour trois ans, a été renouvelée en 2014.

Elle est le fruit d'un partenariat - déjà actif dans le cadre des Cordées de la réussite - entre THALES, le Rectorat de l'académie de Toulouse, l'Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace (ISAE) et l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées (alors PRES), auxquels la DIRECCTE, la DRAAF, et l'ONISEP ont été associés. Aujourd'hui, d'autres entreprises ont rejoint ce premier cercle : SPIE, AIRBUS, AIRBUS DEFENSE & SPACE, CAP GEMINI, SOGETI, SAFRAN, MANPOWER.

La convention est née d'un double constat :

- Difficulté pour les entreprises à recruter des personnes handicapées à haut niveau de qualification,
- Difficulté pour l'Education nationale à accompagner les élèves en situation de handicap vers l'enseignement supérieur.

Ses principaux objectifs sont les suivants :

- Faciliter la continuité entre les parcours depuis le collège jusqu'au doctorat et en particulier continuité bac-3/bac+3 (information sur les métiers, orientation) et ce, en milieu ordinaire,
- Proposer des compléments de compensations matérielles et humaines,
- Accompagner l'insertion professionnelle en assurant une coopération étroite entre l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et les entreprises.

L'engagement financier des entreprises (600 000€ récoltés sur 2011-2014) est déductible de leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH).

Les étudiants tuteurs peuvent obtenir des compensations ECTS ou valider une UE citoyenne.

Grâce à cette convention, **140 étudiants handicapés ont bénéficié d'une aide**, qu'il s'agisse de tutorat par des étudiants formés dans ce but, de complément d'interprétariat ou de matériels spécifiques. Des événements ont pu être organisés :

Parcours de découverte des activités et des formations, journée « Handy Fest ». Les fonds financent également des bourses de thèses.

5.1.3 Des logements et des restaurants universitaires équipés

Les résidences Crous sont désormais toutes accessibles aux étudiants handicapés.

397 logements sont réservés à ces étudiants, à Toulouse dont 20 logements sont totalement domotisés dans la résidence Clément Ader sur le campus de Rangueil.

A Albi, 18 logements sur les 161 que compte la résidence Crous, sont réservés aux étudiants handicapés. A l'École des Mines d'Albi, 18 logements sont équipés.

L'ensemble des restaurants du Crous sont adaptés.

5.2 Des points d'amélioration cependant

5.2.1 Des équipements spéciaux à consolider

Sur les sites tels Montauban, Auch ou encore Rodez, où aucune résidence Crous n'est implantée, il s'avère difficile de loger les étudiants handicapés.

D'autres difficultés d'ordre matériel persistent telles que :

- Les aménagements des salles de travaux pratiques dans les établissements,
- Les accès aux campus : aménagement des trottoirs...,
- Le transport intra-campus : seule **UT3 s'est dotée de véhicules spéciaux pour le transport des étudiants handicapés sur le campus...**

5.2.2 Le statut d'étudiant accompagnant à promouvoir et à reconnaître

L'étudiant accompagnant permet aux étudiants en situation de handicap d'accéder plus rapidement à l'autonomie.

Seul le CUFR Champollion, performant sur l'accueil des handicapés, a déjà instauré ce statut.

Prochainement, l'Université Toulouse III Paul Sabatier doit mettre en place ce dispositif.

L'INSA de Toulouse impose dans le contrat doctoral une aide des doctorants aux étudiants handicapés, en contrepartie du financement de leur thèse.

Les étudiants accompagnants doivent en outre pouvoir bénéficier de formations.

5.2.3 La participation d'étudiants handicapés dans la vie étudiante à améliorer

On dénombre un à cinq étudiants en situation de handicap chaque année, dans les activités sportives des universités toulousaines.

En 2013, un seul étudiant handicapé figurait parmi les 7 500 inscrits à la FFSU régionale.

La question concernant l'implication des étudiants dans les activités culturelles n'a été posée ni aux services culturels des universités, ni aux associations.

5.3 Récapitulatif des forces et des faiblesses

Forces	Faiblesses
Des universités performantes pour le nombre d'étudiants handicapés accueillis	Peu de promotion et manque de reconnaissance du statut étudiant accompagnant (sauf au CUFR Champollion)
Un service handicap dans chaque université	Manque d'équipements dans certains bâtiments universitaires
UT3 équipée pour les déplacements intra-campus	Pas de moyens de déplacement sur les campus d'UT1 et UT2J
Des logements équipés dans les résidences Crous à Toulouse et à Albi	Aménagements aux abords des campus défaillants
Le SIMPPS très investi	Difficultés d'hébergement sur les sites
Une action fédérative impliquant les entreprises en vue d'une meilleure insertion : « Atouts pour tous »	Participation des étudiants handicapés dans les activités

5.4 Des premiers axes d'orientation

Deux grands axes se dessinent afin d'optimiser l'intégration des étudiants handicapés sur les campus et dans la vie étudiante :

1. Favoriser la participation et l'implication des étudiants handicapés dans la vie étudiante
 - Promouvoir le statut d'étudiant accompagnant et valoriser ce statut dans une UE d'ouverture
 - Mettre en place les conditions d'accueil dans les activités étudiantes : culturelles, artistiques, sportives et dans la vie associative en général
2. Poursuivre les aménagements et le développement des équipements sur tous les campus et aux abords des campus
 - Finaliser les aménagements des bâtiments des établissements
 - Augmenter les moyens d'accès aux campus (avec les opérateurs de transport et Conseils départementaux/MDPH)
 - Aménager les abords des campus (implication des municipalités et des communautés d'agglomérations)
 - Améliorer la mobilité intra campus
 - Veiller à une offre de quelques appartements équipés sur chaque site

6 Des services de transport et de restauration assez bien adaptés aux besoins

6.1 Une offre de transports en commun de qualité complétée par l'émergence de modes alternatifs

Cadre national

Dans la loi relative à « la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles » (MAPAM) adoptée le 27 janvier 2014, le volet transport précise la répartition des compétences entre :

- **La région chef de file en matière d'intermodalité** et de complémentarité des modes de transports,

- **La commune ou l'EPCI** (établissement public de coopération intercommunale) auquel elle a transféré ses compétences, **chef de file en matière de mobilité durable et devient** Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) avec des **compétences élargies (optionnelles)** au-delà des transports collectifs urbains de personnes :

- autopartage, co-voiturage,
- modes actifs (dont les services de location de vélo)
- organisation de services de livraison de marchandises en ville et de logistique urbaine afin de limiter la congestion et la pollution.

La commune ou le groupement de communes organise le PDU (Plan de Déplacements Urbains) sur son périmètre prévu à l'article 27 de la loi du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs (LOTI).

Les transports collectifs non urbains, dits également interurbains, sont régis par l'article 29 de la LOTI.

- **Le département** est l'autorité organisatrice compétente pour organiser les transports dans la limite territoriale du département. Seul le département est autorité organisatrice compétente pour les transports scolaires, sauf en Ile-de-France.

- **La région** est autorité organisatrice compétente pour organiser les services d'intérêt régional qui concernent au moins deux départements à l'intérieur d'une même région. Elle est également en charge des services routiers effectués en substitution des services ferroviaires (art. 21-1 alinéa 3 de la loi LOTI).

L'enjeu national porte sur le développement des modes de transport durables, économes d'un point de vue énergétique : mobilités actives (vélo, marche à pied), transports collectifs en site propre, usages partagés de l'automobile (covoiturage, autopartage)...

6.1.1 Un bon réseau de transports en commun malgré quelques points faibles

L'accessibilité des campus étudiants est souvent cruciale pour l'attractivité des sites distants. Le transport s'analyse de ce fait au moins à trois niveaux :

- niveau régional duquel dépendent les connexions inter-sites,
- niveau départemental qui prend le relais sur le réseau régional pour les connexions intra départementales,
- niveau local, entre le campus et le centre-ville notamment.

A cela, il convient d'ajouter deux dimensions :

- les connexions au réseau national incluant l'inter-régionalité,
- les connexions internationales pour l'accès des étudiants étrangers et des DROM-COM.

▪ Les liaisons nationales et internationales : quelques destinations mal desservies

Deux acteurs essentiels interviennent sur le transport national : la SNCF et l'aéroport de Toulouse Blagnac qui intervient sur l'international également.

En outre, sur les deux sites universitaires les plus éloignés : Rodez et Tarbes, deux aéroports assurent des vols directs :

- depuis Tarbes : vols quotidiens vers Paris mais aussi vers d'autres destinations en Europe : Bruxelles, Londres, Milan, Rome, Madrid,
- depuis Rodez, vers Paris et Londres plusieurs vols par jour, Bruxelles et Dublin plusieurs vols par semaine.

L'aéroport de Castres dessert également Paris Orly quotidiennement.

L'aéroport Toulouse Blagnac a connu un développement important au cours des dernières années, malgré un repli de l'offre de la compagnie Air France sur certaines destinations européennes en 2014. **5^{ème} aéroport de France**, il accueille 32 compagnies aériennes régulières : 16 lignes nationales et 45 liaisons internationales. Le low cost représente 26,7 % du trafic total de la plateforme²⁶. **L'aéroport est désormais relié au centre-ville de Toulouse par le tramway.**

Sur le plan ferroviaire, Toulouse souffre de deux points faibles :

- absence de ligne à grande vitesse, que ce soit en direction de la capitale ou des métropoles régionales de proximité

Pour autant, les deux régions les plus pourvoyeuses d'étudiants : Aquitaine (23% des 3 750 néo-bacheliers en provenance d'autres régions, inscrits en 2011 dans les universités de Midi-Pyrénées) et Languedoc-Roussillon (21%) sont

²⁶ Source : Aéroport Toulouse Blagnac, Bilan 2014 et perspectives

bien desservies et ces liaisons sont sans doute un facteur qui participe à l'attractivité de l'enseignement supérieur de Midi-Pyrénées ;

- complexité des liaisons vers des régions centrales, frontalières : comme l'Auvergne, le Limousin, ou vers des régions excentrées comme celles de la façade Atlantique qui ne sont pas si éloignées.

Sur ces régions, l'offre aérienne ne compense pas la faiblesse du rail.

Sans pouvoir corréler directement l'inscription des étudiants à l'offre de transport aérien ou à la couverture du réseau ferré vers les différentes régions de France, on peut noter cependant deux états de fait :

- les néo-bacheliers originaires de l'Ouest de la France (hors Aquitaine) représentent seulement 7,5% des 3 750 néo-bacheliers en provenance d'autres régions, inscrits en 2011 dans les universités de Midi-Pyrénées,
- ceux originaires du Nord-Est de la France représentent 11% sur la même année.

- **Le réseau régional : quelques points d'amélioration malgré un important programme d'amélioration**

La Région Midi-Pyrénées intervient à plusieurs niveaux : routes nationales, participation à la modernisation des aéroports, financement de l'aéroport de Toulouse Blagnac, et surtout transport collectif régional dont elle est « autorité organisatrice des transports collectifs de voyageurs ».

Le Plan Régional des Transports (PRT) définit et programme les différentes actions nécessaires à la mise en œuvre du renouveau des transports collectifs. **Grâce au PRT, le nombre de voyages des TER a été plus que doublé.** Dans le même temps, les parcours des bus ont également augmenté.

Bien que la Région Midi-Pyrénées ait intensifié le réseau de TER et engagé des travaux importants sur certaines lignes (ex : doublement de la ligne Toulouse/Saint-Sulpice) dans le cadre du Plan Rail Midi-Pyrénées, en coopération avec RFF (Réseau Ferré de France) et la SNCF, des difficultés liées au cadencement et à l'amplitude horaire persistent sur plusieurs sites universitaires.

Concrètement, **l'arrivée ou le départ des trains régionaux est en décalage avec le démarrage ou la fin des cours :**

- A Cahors : **les trains arrivent souvent après l'heure de début des cours** et les horaires des transports urbains peuvent être en décalage également.
- A Figeac : les horaires de train du vendredi vers Toulouse, Brive, Aurillac ou Rodez ne sont pas adaptés.
- A Foix : l'harmonisation entre horaires de train et horaires de cours est à l'étude.

▪ **Le transport interurbain : un relais essentiel entre les communes**

Les réseaux de transport interurbain sont gérés par les Conseils départementaux.

Le réseau de Bus Arc-en-Ciel de la Haute-Garonne est essentiel par exemple pour assurer les connexions entre les communes du département et Toulouse. De même pour le réseau des bus du Tarn et celui du Tarn-et-Garonne qui sont accessibles aux usagers avec la carte Pastel au même titre que le réseau Tisséo sur l'agglomération toulousaine, la location de vélo sur Toulouse, et le TER.

▪ **Le transport urbain : des réseaux adaptés aux formations moins à la vie étudiante nocturne sur les sites de proximité**

Sur chacun des sites universitaires, les réseaux de transport urbain assurent les liaisons centre-ville/gare/campus. Ces transports relèvent soit de la compétence des communautés d'agglomérations, soit des communes.

➤ **SMTC/Tisséo sur l'aire urbaine toulousaine**

L'opérateur est en pointe pour les services en ligne, notamment le calcul des trajets, les propositions de transport multimodal, etc.

La carte Pastel permet d'accéder à tout le réseau urbain : bus, métro, et tram de Tisséo et de télécharger les abonnements TER et des réseaux interurbains de la Haute-Garonne, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

Tous les modes de transport collectif connaissent une augmentation régulière de leur fréquentation sur l'agglomération toulousaine.

Plusieurs projets sont à l'étude : prolongement de la ligne B du métro jusqu'à Labège, 3^{ème} ligne de métro, qui s'inscrivent dans les dix ambitions du PDU Toulouse Métropole 2030.

Ce réseau très développé et accessible moyennant un abonnement mensuel de 10€ pour les jeunes de moins 26 ans, encourage l'abonnement au transport collectif.

Selon les informations fournies par Tisséo SMTC, extraites de l'enquête sur les déplacements des ménages, réalisée en 2013 :

- **84% des étudiants de l'agglomération toulousaine ont un abonnement** aux transports en commun (Tisséo, TER, Arc-en-Ciel).
- 23% des déplacements des étudiants sont réalisés en voiture. C'est beaucoup moins que la moyenne de la population (60%).
- 38% de leurs déplacements sont réalisés en transports en commun. C'est beaucoup plus que la moyenne de la population (13%).
- 38% de leurs déplacements sont réalisés à pied ou à vélo. C'est beaucoup plus que la moyenne de la population (24%).
- En moyenne le trajet domicile/lieu de formation n'excède pas 23mn.

Tisséo a mis en place un réseau de bus de nuits limité à l'intramuros (9 lignes).

Il existe surtout un dispositif conçu par Tisséo avec le Conseil de la vie étudiante de la ville de Toulouse, le **Noctambus**, qui fonctionne la nuit du jeudi au vendredi, de 1h à 4 heures du matin, et relie la gare SNCF au terminus du métro de Ramonville en desservant la plupart des résidences universitaires, ceci afin d'accompagner, en la rendant plus sûre, la mobilité étudiante pour les traditionnelles soirées festives du jeudi.

Pour autant, il existe des points de faiblesse :

Si le métro (lignes A et B) fonctionne jusqu'à minuit en semaine, jusqu'à 3h les vendredis et samedi soirs, pour l'ensemble des lignes de bus, le service se termine au plus tard à 20h30/21h, un problème d'amplitude horaire se pose alors :

- sur l'ensemble des lignes desservant les communes périphériques de Toulouse mais aussi certains quartiers excentrés au départ du centre comme des stations de métro terminus,
- sur certains quartiers toulousains excentrés où sont implantées des résidences étudiantes : ex de la Résidence universitaire Daniel Faucher, située sur l'île du Ramier, où Vélô Toulouse n'est pas implanté, ou du futur site de Montaudran.

Dès lors, les étudiants qui finissent, dans certaines formations, leurs cours à des horaires tardifs, n'ont d'autre solution que de prendre une voiture pour rentrer chez eux.

➤ **Sur les sites de proximité : la voiture arrive en tête malgré de bons réseaux de bus en journée**

Les pratiques sur les sites de proximité diffèrent des pratiques de l'agglomération toulousaine.

L'enquête des observatoires de la vie étudiante des trois universités toulousaines, menée en 2011, ²⁷ place la voiture en tête des modes de déplacements.

Sur 594 étudiants de L1 à M2, d'origine française, ayant répondu à l'enquête des OVE des trois universités : UT1, UT2J et UT3 de Toulouse, sur les sites de Albi, Auch, Cahors, Castres, Figeac, Foix, Montauban, Rodez et Tarbes :

- 54% utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu d'études,
- 52% se déplacent à pied,
- 22% prennent le bus,
- 10% prennent le vélo,
- 3% prennent le train.

Cette différence tient au fait que les déplacements en voiture sont plus simples et plus rapides dans les villes moyennes qu'à Toulouse d'une part, et d'autre part que les transports en commun ne fonctionnent pas le soir.

²⁷ Source : *Observatoires de la vie étudiante, Les conditions de vie des étudiants toulousains, Enquête menée du 13 octobre au 30 novembre 2011 dans 4 établissements : Toulouse 1 Capitole, Toulouse 2 Jean Jaurès, Toulouse 3 Paul Sabatier sur les sites délocalisés*

Les collectivités locales sont très investies sur le sujet du transport étudiant afin de faciliter les trajets entre les établissements de formation et le centre-ville, la gare, etc.

- A Albi : les horaires des réseaux de bus (Agglobus et Tarn Bus) sont le plus souvent en adéquation avec les horaires de formation post bac. Les horaires SNCF ont été étudiés pour correspondre au mieux aux besoins des salariés (dont les personnels notamment enseignants-chercheurs de Champollion et des Mines) et des étudiants.
- A Figeac : des navettes gratuites desservent l'IUT aux horaires de cours, idem pour les navettes gare/centre-ville.
- A Montauban : une nouvelle ligne gare/campus a été mise en service mais elle est peu empruntée par les étudiants car n'étant pas directe, elle prend plus de temps que de rejoindre le campus à pied.
- A Rodez : le CUFR est desservi toutes les 10 mn (lignes LB,) de la gare au centre-ville, et l'IUT toutes les 20 mn (lignes LCD et F) de la gare au centre-ville.
- A Tarbes : le premier bus démarre une heure avant les cours et le dernier part une heure après les cours, mais le site universitaire est éloigné du centre-ville. Les bus ne sont pas réguliers.

Sur certains sites, des navettes ont été ajoutées tout spécialement :

- A Auch : le dimanche soir, navette gare/centre-ville et navettes entre les deux lycées Pardailhan et Le Garros et la gare multimodale d'Auch aux horaires d'arrivée et de sortie des lycéens et des étudiants BTS.
- A Castres : navette gare-campus, le dimanche soir.

Cependant, sur aucun des sites, il n'est mis en place de navette nocturne.

6.1.2 Une politique tarifaire incitative mais non accessible aux étudiants de plus de 25 ou 26 ans

▪ **Sur le réseau régional**

L'offre sur le réseau de transports régionaux TER est composée de plusieurs formules :

- Le pack LIBERTÉ JEUNES (- de 26 ans) : carte abonnement à 15€ (tarifs au 30 juin 2015), valable un an, offre : 50 % de réduction tous les jours de la semaine pour le titulaire seul sur des trajets effectués en Midi-Pyrénées ;
- Le pack illimité destiné aux usagers qui voyagent tous les jours sur le réseau **des transports régionaux**. Tarif jeunes de moins de 26 ans en formule mensuelle ou annuelle :
 - o 75 % de réduction sur un nombre illimité de voyages sur un trajet quotidien choisi par l'utilisateur,
 - o 50 % de réduction sur les billets émis pour tous les autres trajets en Midi-Pyrénées ;

- Tarifs sans abonnements
 - o Ticket mouv sans carte ni abonnement, fonctionne sur l'un des 100 trains désignés TIKEMOUV' dans l'offre TER Midi-Pyrénées - Prix forfaitaire de 2,50€ tous les 40 km,
 - o Multimouv : carnet de voyages à prix réduit, valable un an. Les voyageurs peuvent acheter de 6 à 10 trajets sur le même parcours, bénéficiant ainsi de 25 % de réduction par rapport au plein tarif.

▪ Sur les réseaux urbains

Sur l'ensemble des sites, il existe une politique en faveur du transport des étudiants ou plus largement des jeunes, allant de la **gratuité** (Castres, Figeac, Rodez) à un **abonnement mensuel dont le plus élevé est de 22,6€** (cf. récapitulatif en annexe 8).

A Toulouse, comme sur d'autres sites, les tarifs jeunes ne sont pas accessibles au-delà de 26 ans (25 ans sur les sites de Montauban, Rodez et Tarbes), pénalisant les étudiants doctorants notamment, parmi lesquels les étudiants étrangers et ceux des DROM-COM dont les moyens budgétaires sont évalués à moins de 500€/mois logement inclus, mais aussi les étudiants en reprise d'études (25% des étudiants d'UT2J).

Sur l'agglomération toulousaine, **la carte Pastel** accessible au tarif de 8€ payés une seule fois (sauf en cas de perte) permet de charger huit contrats :

- Tisséo/SMTC,
- TER,
- Vélô Toulouse,
- Citiz,
- bus de la Haute-Garonne, du Tarn et du Tarn-et-Garonne,
- services culturels et sportifs de la ville.

La carte Pastel est également déployée sur l'agglomération d'Albi au tarif de 2€ et à Montauban.

Ainsi, l'accès aux réseaux de bus interurbain du Tarn et du Tarn-et-Garonne très utilisés en semaine par les étudiants qui habitent chez leurs parents, et le week-end par les étudiants décohabitants pour rentrer chez leurs parents, est-il facilité par la carte Pastel.

La carte MUT (multiservices)

Conçue en collaboration avec l'ensemble des établissements de l'UFTMP et avec la participation de la région Midi-Pyrénées et du Crous de Toulouse - Midi-Pyrénées, elle regroupe sur une même carte l'accès aux bibliothèques, aux restaurants universitaires avec la monétique « izly by Crous ».

A la rentrée 2015, elle intègre de nouveaux services de proximité : transport Tisséo (carte Pastel), Vélo Toulouse, entrée dans les piscines et musées de la ville de Toulouse... et même d'autres services variables d'un établissement à un autre : photocopies, distributeurs de boissons, contrôle d'accès à des salles, etc.

6.1.3 Des modes de transport alternatifs encore émergents

- **A Toulouse : malgré un service de plus en plus performant, le vélo rencontre un succès timide auprès des étudiants**

La ville de Toulouse a mis en place **le service Vélô Toulouse** depuis plusieurs années : accessible avec un **abonnement à 20€ /an avec la Carte Pastel**, ou 25€ sans la carte Pastel - **première demi-heure gratuite**, la demi-heure suivante à 0,5€ avec l'abonnement annuel - application téléchargeable sur Smartphone (et sur les bornes à la station de vélo), pour localiser les stations et connaître le nombre de vélos et de points d'attache disponibles.

D'autres possibilités de location/prêt de vélo sont proposées par le réseau associatif :

- L'association étudiante sur le campus de Rangueil, le Zinc, aidée financièrement par l'Université Paul Sabatier, fonctionne sur un principe de solidarité : l'adhésion donne accès à des services - l'adhésion plus quelques heures de bénévolat (4h/an minimum) donnent accès à d'autres services. L'association répare des vélos d'occasion et les vélos de ses adhérents moyennant une participation libre. Le prêt de vélo est réservé aux bénévoles et associations adhérentes. Adhésion de 20€ / an pour étudiants et personnel.
- La Maison du Vélo : tarif de location aux étudiants à 7€ par mois ou 70€ par an.
- Etc.

Malgré des tarifs attractifs, l'usage du vélo par les étudiants reste limité.

Plusieurs problèmes dont les solutions relèvent de différents acteurs (ville, Tisséo, établissements, Crous) freinent son développement :

- l'absence de stations de Vélô Toulouse en certains points stratégiques : par exemple, sur l'île du Ramier où est située la résidence universitaire Daniel Faucher (1000 étudiants),
- l'absence de déploiement dans les communes limitrophes de Toulouse,
- l'insuffisance des pistes cyclables qui sécurisent les parcours du vélo,
- la sécurisation de l'intermodalité (piéton/voiture/vélo) en ville et sur les campus comme celui de Rangueil qui est justement en cours d'aménagement dans le cadre d'Eco-campus,
- l'insuffisance de parkings / garages à vélo aux stations de métro malgré leur augmentation (parcs à vélo Tisséo accessibles gratuitement avec la carte Pastel), mais aussi dans les campus, les résidences étudiantes.

Outre, le service de vélo, nous pouvons signaler les autres services créés conjointement par la ville et Tisséo :

- **les parkings relais** gratuits avec le ticket de métro et la carte Pastel, situés aux dernières ou avant-dernières stations de métro des lignes,
- **les aires de covoiturage** aménagées par la ville (ex : métro Ramonville), mais aussi par certaines écoles comme l'INPT, avec un site internet dédié.

- **Sur les sites de proximité : les modes alternatifs se déploient lentement**

La mise en place de services collectifs autres que les transports en commun, de pistes cyclables et de circuits vélos n'est pas encore répandue dans toutes les villes moyennes. La topographie des lieux comme à Rodez ou Auch se prête moins à l'usage du vélo.

Nous pouvons souligner deux initiatives intéressantes :

- A **Albi** : **le partenariat entre la Communauté d'agglomération et l'ASUC (Association de Sport Universitaire) sur le campus du CUFR Champollion.**
20 vélos ont été achetés par l'Agglo. L'ASUC qui s'appuie sur l'agent d'accueil du CUFR, a mis en place un service de prêt (étudiants et personnels) de courte ou longue durée jusqu'à un trimestre. Conditions d'accès : être adhérent à l'ASUC (10 ou 20€/an) et payer une cotisation du service vélo de 10€/an.
- A **Cahors** : **l'installation de garages à vélos dans la ville.**

6.2 La restauration : des solutions adaptées sur tous les sites

Cadre national

L'Etat a confié au réseau des œuvres universitaires la gestion de la restauration universitaire. Celle-ci est globalisée avec l'activité hébergement dans l'action 2 « aides indirectes » du programme 231 du budget de l'Etat.

La performance assignée à ces deux activités est mesurée par le taux de couverture des dépenses, par les ressources propres au chiffre d'affaires.

Le CNOUS à travers les Crous gère au moins 642 restaurants universitaires (Resto U) et cafétérias sur l'ensemble du territoire national.

Dans les villes où il n'est pas présent, le Crous peut agréer des restaurants collectifs (hôpitaux, administrations, lycées...) et verser une subvention d'équilibre afin de garantir le même tarif aux étudiants.

Le prix du ticket de resto U est fixé au niveau national chaque année : il est de 3,20€ pour l'année universitaire 2014-2015, contre 3,15€ l'année précédente.

Contrairement aux bourses et au logement, la restauration est ouverte à tous les étudiants mais aussi aux personnels.

Afin de compenser la baisse de fréquentation des restaurants traditionnels, les Crous ont diversifié leur offre (cafétérias, points pizzas, food trucks), augmenté le prix (hausse de 14% en six ans) et surtout réalisent désormais 24% de leur chiffre d'affaires avec la restauration pour les non étudiants, s'éloignant de leurs missions historiques.

Selon l'enquête de l'OVE national en 2013, outre la préférence des étudiants pour une restauration hors campus, le temps de pause méridienne parfois très court (notamment en raison de la contraction de l'année universitaire), est aussi un déterminant pour le choix de la restauration. De ce point de vue, la diversification des points de restauration au sein des espaces des Crous est de nature à réduire les files d'attente qui restent sur certains espaces trop longues, et à fluidifier le flux.

6.2.1 Sur l'agglomération toulousaine, une offre stable du Crous et de plus en plus diversifiée

Le Crous de Toulouse - Midi-Pyrénées s'est employé au cours des dernières années à améliorer son offre à plusieurs niveaux :

- Construction de nouveaux restaurants, rénovation des plus anciens :
 - o Sur le campus d'UT2J, ouverture d'un nouveau restaurant avec une offre multiple, qui a engendré une progression de la fréquentation à son démarrage ;
 - o Ouverture de l'Esplanade : un concept « bistronomique » sur le campus d'UT3, permettant de compenser le déficit financier sur la

restauration étudiante ; des animations spécifiquement dédiées aux étudiants (cours de cuisine, découvertes culinaires, soirées thématiques...) y sont organisées.

- Diversité de l'offre :
 - o L'offre en cafétéria a considérablement évolué tant sur le plan de la rapidité de service des points de vente à emporter, que sur le plan de la diversité des produits avec la vente de « pasta box », de nouvelles gammes de sandwiches (wrap, bagel, etc) répondant aux attentes des étudiants. Une formule rapide est même mise en place dans un des restaus U de Rangueil afin de gagner du temps.
 - o Ouverture d'une épicerie sur le campus de Rangueil qui recense 220 passages par jour et un panier moyen de 4€ par usager (les petits pains, l'eau et le coca cola sont les trois produits les plus vendus).
 - o Food trucks et triporteurs : nouvelle forme de restauration à la fois rapide et cuisinée dans des véhicules mobiles sur les campus.

- Animations :
 - o « Campus Gourmand » : lancée en 2010-2011, en partenariat avec Interfel et le comité de Haute-Garonne de la Ligue contre le cancer, l'opération « Campus Gourmand » a pour objectif principal de sensibiliser les étudiants à l'équilibre alimentaire et plus particulièrement à la consommation de fruits et légumes, selon les préconisations du Plan National Nutrition Santé (PNNS). Elle se déroule entre octobre et décembre à raison d'une journée par restaurant, mettant à l'honneur une thématique avec au programme des dégustations, des quizz, des jeux-défis, des rencontres et échanges.
 - o Petits déjeuners dans les résidences universitaires.

▪ **Un nombre de places stable depuis 2009**

Le Crous compte 11 restaurants et cafétérias répartis sur les différents campus de l'agglomération toulousaine élargie au Sicoval.

Le campus de Rangueil compte tenu de la concentration d'établissements (Université Toulouse 3 et écoles d'ingénieurs) est le mieux doté avec **5 restaurants : 10 places pour 100 étudiants à Rangueil contre 7 en centre-ville.**

Au total, le nombre de places en restaus U est de 7 491, soit :

- **7 places pour 100 étudiants**, si l'on prend en compte l'ensemble de la population étudiante de l'agglomération toulousaine (incluant le Sicoval) évaluée à 105 655 en 2013²⁸,
- 9 places pour 100 étudiants, si l'on prend en compte uniquement la population étudiante des établissements de la COMUE (hors Ecole de commerce, celle-ci disposant de cafétérias et espaces de restauration).

L'offre quantitative a évolué au même rythme que l'effectif étudiant, restant ainsi au même niveau que lors du diagnostic réalisé à l'occasion du schéma régional de l'ESR, en 2010.

²⁸ Sources : Rectorat de l'académie de Toulouse, L'enseignement supérieur en Midi-Pyrénées, 2013-2014 + Région Midi-Pyrénées pour les effectifs des formations du sanitaire et social

Le nombre de repas servis a progressé dans trois restaurants à forte capacité d'accueil : l'Arsenal en centre-ville, Rangueil 2 et 3, où l'offre a été diversifiée ainsi qu'à l'IUT de Blagnac. Mais il a diminué à l'Arum, le nouveau restaurant sur le campus d'UT2J et partout ailleurs.

Nombre de places et évolution des repas servis par zone géographique entre 2013 et 2014 :

Agglomération toulousaine	Nombre de places	Nbre de repas servis en 2013	Nbre de repas servis en 2014	Evolution 2013/2014
Centre-ville	1 658	690 747	687 652	
Arsenal/ UT1	1 472	597 614	601 077	1%
ENSEEIH	186	93 133	86 575	-7%
Est	532	145 597	143 417	
INP Toulouse	532	145 597	143 417	-1%
Rangueil	3 660	1 085 060		
Rangueil 1	1 160	435 524	427 202	-2%
Rangueil 2	1 050	195 325	197 864	1%
Rangueil 3	470	188 909	196 328	4%
INSA Toulouse	880	262 559	260 049	-1%
IAS	100	2 743	NR	
Ouest	1 641	490 779	460 866	
L'Arum/UT2J	1 079	359 926	335 395	-7%
Ecole vétérinaire	408	86 723	80 528	-7%
IUT Blagnac	154	44 130	44 943	2%
Total	7 491	4 133 619		

Source : Crous de Toulouse - Midi-Pyrénées, traitement Synapse

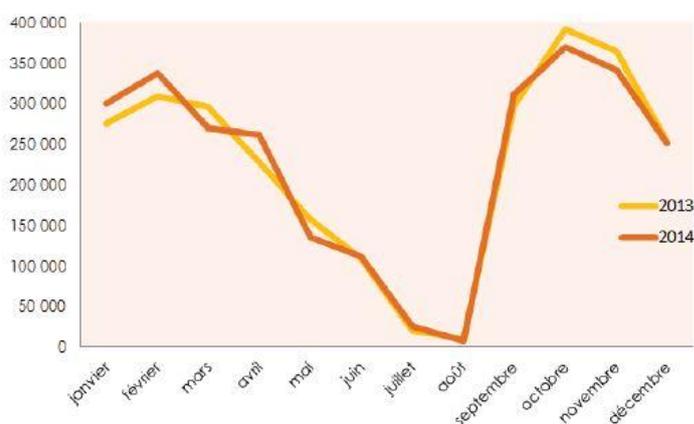
Bien qu'une demande existe pour la restauration le soir, **on constate une baisse de la fréquentation le soir entre 2013 et 2014, tandis que la fréquentation le week end a elle augmenté.**

	2 013	2 014	variation %
Midi	2 637 134	2 661 499	0,92 %
Soir	74 782	66 233	-11,43 %
WE	26 598	29 405	10,55 %
Total	2 711 916	2 727 732	0,58 %

Source : Crous de Toulouse - Midi-Pyrénées

Seuls deux restaurants, L'Arsenal et Rangueil 1, sont ouverts le soir, et l'Arsenal le week-end. Celui du campus d'UT2J est fermé, mais pourra ouvrir en fonction des calendriers universitaires.

Les rythmes universitaires engendrent une forte saisonnalité de l'activité restauration du Crous, son niveau le plus élevé se situant entre septembre et février.



Source : CROUS de Toulouse Midi-Pyrénées

A noter : la restauration des étudiants est fortement corrélée au temps de pause méridienne, même si ce n'est pas le seul déterminant. Celle-ci varie considérablement selon les formations : plutôt fixe dans les IUT par exemple, elle peut disparaître certains jours dans des formations universitaires, pour différentes raisons.

Les préconisations pour le PNVE rappellent la nécessité d'un temps de pause d'une heure. Ce qui va de pair avec un programme de sensibilisation des étudiants à une alimentation régulière et équilibrée.

▪ Le paiement facilité par un nouveau système, « Izly by Crous »

Lancé en 2015, le système « Izly by Crous » remplace le système « Monéo ». Il est rechargeable par carte ou téléphone mobile. Il est possible de payer avec une carte, mais aussi via son téléphone mobile, grâce au système de code QR. Il sera également possible de payer sans contact.

Avec cette application, l'étudiant peut, entre autres :

- payer sur les campus avec la carte étudiant (MUT) ou le téléphone mobile,
- recharger le compte Izly avec une carte bancaire directement depuis son téléphone mobile.

La monétique sera en service sur l'ensemble des restaurants du Crous, à la rentrée 2015, avec la carte MUT.

6.2.2 Un restaurant en gestion Crous sur cinq des sites de proximité : progression de la fréquentation hormis à Castres

Cinq sites disposent d'un restaurant du Crous : Albi, Auch, Castres, Figeac (restaurant repris en gestion par le Crous cette année) et Tarbes.

Hormis le restaurant de Castres, tous les restaurants ont connu une forte progression du nombre de repas servis en 2014.

Nombre de places et évolution des repas servis dans les restaurants et cafétarias du Crous sur les sites de proximité entre 2013 et 2014

	2013	2014	Evolution 2013/2014
Capacité d'accueil restau U Albi		524	
Nombre de repas servis restau U Albi	75 738	79 353	5%
Capacité d'accueil restau U Auch		150	
Nombre de repas servis restau U Auch	31 673	32 255	2%
Capacité d'accueil restau U Castres		228	
Nombre de repas servis restau U Castres	45 389	43 858	-3%
Capacité d'accueil restau U Figeac		300	
Nombre de repas servis restau U Castres	(repris par le Crous en 2015)		
Capacité d'accueil restau U Tarbes		515	
Nombre de repas servis restau U Tarbes	143 150	166 519	16%

Source : Crous de Toulouse - Midi-Pyrénées, traitement Synapse

A Albi, l'installation à la rentrée 2015 des deux IFSI sur le campus du CUFR Champollion va probablement augmenter la fréquentation du restaurant dont la capacité reste inchangée à court terme. Il est ouvert aujourd'hui de 11:30 à 13:30 et fermé le soir et le week-end. Outre, le RU, le Crous met à disposition des étudiants une cafétéria de 60 places permettant une restauration rapide.

A Auch, la brasserie cafétéria a une bonne amplitude horaire : de 7h30 (pour assurer les petits déjeuners) à 16h afin de permettre aux étudiants de se retrouver ou de travailler dans cet espace (intérieur et terrasse) en dehors des heures de repas (installation WIFI). En moyenne, le temps de pause méridienne de l'IUT est de 1h45. Les emplois du temps des trois départements sont décalés de 10 minutes chacun pour éviter une attente trop longue à la brasserie-caféria du site.

A Castres, le restau U est situé sur le campus de l'IUT.

A Figeac, le restaurant de l'IUT est passé en gestion Crous en 2015, avec une production sur place. Il peut servir jusqu'à 300 couverts le midi mais n'est pas ouvert le soir, ce qui est présenté comme une faiblesse.

Il dispose d'une cafétéria. Les étudiants de l'IFSI qui ont accès au restau U, déjeunent plutôt au lycée Jeanne d'Arc, plus proche.

La pause méridienne d'1h est satisfaisante à l'IUT (les étudiants n'ayant pas cours lors de la dernière heure de la matinée vont déjeuner en début de service).

Le campus de Tarbes est équipé de deux points de restauration du Crous qui peuvent servir jusqu'à 1 400 repas par jour ; le taux de fréquentation est évalué à 30%. L'heure de pointe se situe entre 12h et 13h ; la pause méridienne est d'une heure à l'IUT.

Le Crous propose à Tarbes, dans un des espaces, le kiosque, un nouveau service : la possibilité de précommander et prépayer son repas, en ligne, dès 7h30 du matin et de le retirer dès 12h.

6.2.3 Les autres alternatives de restauration collective

Sur les cinq autres sites de Cahors, Foix, Montauban, Millau et Rodez, les collectivités locales ont mis en place des solutions avec les restaurants collectifs.

Le Crous accompagne ces sites en versant une subvention à ces structures relais, afin que les étudiants puissent bénéficier d'une prestation de nature similaire à celui du RU géré par le Crous, au même tarif que le ticket du RU.

Ces restaurants sont alors agréés par le Crous ; c'est le cas sur les cinq sites où le Crous n'intervient pas en direct.

En dehors de ces agréments, certains établissements ont des solutions intégrées ou des conventions avec des restaurants collectifs, ou bien mettent à disposition des étudiants un espace équipé pour déjeuner, mais sans restauration associée.

▪ **Site d'Albi**

L'Ecole des Mines dispose d'un espace de restauration qui réalise 850 à 900 couverts à déjeuner, 50 le soir. Le planning des élèves est transmis au restaurant et une webcam renseigne les élèves sur le flux en temps réel. Une cafétéria est également à disposition des étudiants.

L'ESPE dispose d'un accès au restaurant administratif.

▪ **Site d'Auch**

Le site de l'ESPE étant éloigné de « La brasserie » du Crous, située sur le campus de l'IUT, les étudiants de l'école se restaurent le plus souvent sur place par leurs propres moyens.

L'IFSI accède avec un tarif Crous à la cafétéria du CHR.

▪ **Site de Cahors**

Sur le site d'UT2J, il est prévu, dans le cadre du contrat de site, d'augmenter la capacité du restaurant de l'ESPE agréé par le Crous, d'étendre ses horaires d'ouverture le temps du déjeuner, et d'ouvrir éventuellement le soir. Ces modifications permettront de mieux répondre aux besoins des étudiants.

Néanmoins, les étudiants en formation en centre-ville n'ont pas le temps d'aller déjeuner au restaurant de l'ESPE trop éloigné.

La pause méridienne est en moyenne d'une heure.

▪ Site de Foix

Le restaurant du campus agréé par le Crous dispose de 250 places. Il enregistre un taux de fréquentation de 40%. Les horaires d'ouverture sont en adéquation avec la pause méridienne d'1h30mn. Une cafétéria a été installée.

Cependant, deux difficultés sont identifiées : une capacité insuffisante, et la nécessité de mettre le bâtiment aux normes.

▪ Site de Millau

Le self du Centre Hospitalier de Millau est agréé par le Crous ; les étudiants bénéficient ainsi du tarif d'un restau U.

▪ Site de Montauban

Le restaurant situé sur le campus du centre universitaire est géré par le Conseil départemental et est agréé par le Crous.

Il est ouvert de 11h45 à 13h30, tout au long de l'année avec seulement trois périodes de fermeture au public : semaines du 14/07 et du 15/08 et une semaine durant les fêtes de fin d'année.

Il dispose de 202 places assises et peut servir jusqu'à 600 couverts par jour en période intense (du 01/09 au 15/04).

Compte tenu de la taille du site, une relation privilégiée s'est créée avec les services de scolarité sur place, qui essaient de s'adapter aux horaires du RU mais malgré tout certains cours débutent à 12 h 15 ou 12 h 30.

Une prévision d'extension du RU avec un point de restauration rapide est en projet, dans le cadre du réaménagement du centre universitaire, ainsi qu'une réflexion sur l'amplitude des horaires d'ouverture.

Un espace de grignotage mitoyen au RU (machines à boissons froides, chaudes, confiseries), et un petit espace "salons" sont installés.

A la rentrée 2015, le service monétique sera opérationnel.

▪ Site de Rodez

Deux restaurants étaient jusqu'alors présents sur le site de Rodez : un au CUFR Champollion et un près de l'IUT, agréés par le Crous et gérés par la communauté d'agglomération du Grand Rodez. Celle-ci a décidé de fermer le restaurant du CUFR, dans la perspective du regroupement du CUFR et de l'IUT sur un même campus, Saint-Eloi, à l'horizon 2019.

La restauration est désormais centralisée sur un seul site, celui de Camonil, proche de l'IUT, en attendant la réalisation d'un RU unique et commun qui n'est pas programmé dans la première tranche du CPER 2015-2020.

Les étudiants du CUFR n'ont donc plus aucun point de restauration sur place, le restaurant de l'IUT étant éloigné. Ils disposent du foyer et de distributeurs automatiques.

Le restaurant de Camonil peut accueillir jusqu'à 450 couverts par jour maximum et est ouvert de 13h30 à 14h30 la semaine et à déjeuner uniquement. A l'IUT, la pause méridienne varie de 1h à 1h30.

Le paiement avec la carte MUT n'est pas possible.

Le système MONEO a été abandonné au profit d'un nouveau système bancaire. La collectivité a opté pour la mise en œuvre d'un terminal de paiement dans le RU. Les étudiants pourront, dès la rentrée 2015, régler leur repas par carte bancaire. Ils ont accès de la même manière au paiement par carte bleue pour les transports (abonnement annuel) et les loisirs (piscine, musées, ...).

Chaque établissement s'est équipé d'un four micro-onde et d'un coin repas dans le foyer.

L'ESPE dispose de son côté d'un restaurant ouvert le midi ; le tarif étudiant est à 3,25€. Le soir, une salle commune permet aux étudiants de cuisiner ou réchauffer leurs plats.

6.2.4 La promotion d'une alimentation saine et équilibrée, avec un impact modéré et une répartition limitée

Initiées par le SIMPPS, le Crous, le CRIJ, les établissements ou encore des associations étudiantes, les actions et animations se multiplient en faveur d'une alimentation saine et équilibrée.

Cependant, elles concernent encore trop peu d'étudiants et sont très peu répandues sur les petits sites.

▪ **Les actions du SIMPPS et du Crous : un manque de concertation**

Une seule animation est déclinée par le Crous dans tous ses restaurants y compris ceux des sites de proximité : Campus Gourmand, entre octobre et décembre.

Le SIMPPS limite son intervention à Toulouse :

- Distribution de paniers de légumes sur critères sociaux, en partenariat avec un producteur local, et l'ARS. L'objectif de 100 paniers par semaine est visé.
- Ateliers culinaires sur le campus de Rangueil, selon un programme prédéfini et thématique, certains mardis et jeudis.

Le SIMPPS et le Crous organisent l'un et l'autre dans les résidences universitaires de Rangueil ou de Chapou, des petits déjeuners sous forme de buffet gratuit complet.

▪ **Des actions et animations en développement, initiées par d'autres acteurs**

A Albi, nous pouvons souligner au moins deux actions récentes :

- des étudiants du BTS Gêmeau du lycée Fonlabour proposent aux étudiants, des paniers fermiers : légumes seuls (12€) ou avec viande (17€), en partenariat avec des producteurs locaux. Cette action est relayée au CUFR Champollion par l'association Envisage.
- Albi s'est engagée comme première ville pilote de France avec les « Incroyables Comestibles », vers l'autosuffisance alimentaire en 2020. Des espaces en centre-ville mais aussi dans l'enceinte du CUFR Champollion sont mis à disposition pour y cultiver les légumes.

A Montauban, le centre universitaire est à l'origine de plusieurs initiatives dont les deux premières relèvent à la fois de l'aide sociale et de l'accompagnement à une alimentation équilibrée :

- Livraison de paniers de légumes biologiques à 5€, sur le site par une association d'insertion (32 étudiants concernés),
- Livraison d'un panier alimentaire d'urgence en partenariat avec le Secours populaire qui a mis en exergue un véritable problème de sous-alimentation des étudiants,
- Organisation de petits déjeuners offerts, en partenariat avec le SIMPPS et le service vétérinaire du Conseil Départemental.

A Rodez, inspirée par les émissions télévisées, l'agglomération de Rodez et le bureau de la vie étudiante, lancent en 2015-2016, un « top chefs étudiants et circuits courts ».

Trois groupes d'étudiants encadrés chacun par un chef partenaire (restaurateurs routhénois) s'affrontent dans un concours final qui clôt trois séances d'apprentissage et de qualification. Les produits provenant des circuits courts (AMAP, Marché de Rodez...) sont privilégiés.

A Toulouse, un marché de producteurs locaux, « Universi'Terre » se tient tous les lundis après-midi sur le campus d'UT3.

Des AMAP existent aussi, notamment sur les campus d'UT2J (AMAP créée par les associations étudiantes) et UT1, à la résidence universitaire de l'Arsenal.

Des épiceries sociales et solidaires ont ouvert sur le CUFR Champollion à Albi, au Mirail à Toulouse... Elles permettent aux étudiants les plus démunis de se nourrir à moindres frais.

De même les jardins partagés se développent : un à l'ENSAT et un projet du Crous entre les deux tripodes de Ranguel.

- **Des supports d'information, sensibilisation à l'équilibre alimentaire**

Le CRIJ a créé un blog alimentation <http://coupdefourchette.org> qui explique comment manger équilibré avec un budget de 5€ par jour, et propose des recettes et des conseils.

Il édite aussi un petit journal, « iimag », diffusé dans les universités, repris par le Crous dans le cadre des « Campus gourmands ».

Il propose sur son site des vidéos « Déclic Conso » qui donnent des astuces pour éviter les pièges de la consommation (promotion faite via des flyers sur les campus et au CRIJ).

A signaler : **une enquête sur « L'Alimentation des étudiants de l'Université Toulouse Jean Jaurès »** - Projet mené par l'Isthia, le Certop et le Master alimentation, associant le CEVU et l'OVE d'UT2J, ainsi que le Crous.

L'enquête en cours porte sur les modèles alimentaires des étudiants ainsi que sur leurs perceptions sur certains aspects de l'alimentation.

L'objectif est d'obtenir un panorama des pratiques mises en œuvre par les étudiants et de repérer les principales fréquences et formes de consommation alimentaire (repas/hors repas, solide/liquide), leur contenu (familles d'aliments présentes...) et leur structure, leur contexte (lieux d'achat et de consommation, sociabilité, ...).

6.3 Récapitulatif des forces et des faiblesses

Forces	Faiblesses
<p>Transports</p> <p>Trajet moyen domicile/lieu de formation : 20mn</p> <p>Tarifification jeunes sur les TER (Région), les transports urbains ou gratuité sur certains sites</p> <p>Abonnement et déplacements simplifiés via la carte Pastel à Toulouse, Albi, Montauban, chargeable sur la carte MUT (rentrée 2015)</p> <p>A Toulouse, un service de nuit : métro jusqu'à 3h vendredi et samedi, lignes de bus Linéo, et Noctambus (nuit de jeudi à vendredi – de 1h à 4h)</p>	<p>Transports</p> <p>Tarifification spéciale limitée aux jeunes de moins 25 / 26 ans sur le réseau TER et les réseaux de bus de la plupart des sites</p> <p>Amplitude horaire des bus sur certaines lignes à Toulouse</p> <p>Manque de synchronisation entre heures des trains/démarrage ou fin des cours sur 2 sites : Cahors - Figeac</p> <p>Cadencement et nombre de places limités à certaines heures, sur certains lignes de TER (ex : Albi/ Toulouse)</p> <p>Faiblesse de la sécurisation de l'intermodalité et des modes de déplacement doux</p> <p>Complexité des liaisons vers des régions centrales, frontalières, ou excentrées (façade Atlantique)</p>
Forces	Faiblesses
<p>Restauration</p> <p>Une solution de restauration collective au tarif du ticket RU sur l'ensemble des sites</p> <p>Des restaurants attractifs</p> <p>Des formules variées qui répondent de mieux en mieux à l'évolution des pratiques des jeunes tout en privilégiant qualité gustative et produits locaux</p> <p>De nouveaux concepts : food trucks et triporteurs à Toulouse, épicerie sur campus de Rangueil à Toulouse</p> <p>Des initiatives multiples en faveur d'une alimentation saine et équilibrée, et en faveur des étudiants en difficulté financière</p>	<p>Restauration</p> <p>Absence de restauration le soir à UT2J et sur les sites de proximité</p> <p>Peu de solutions le week-end à Toulouse, en dehors du restaurant de l'Arsenal</p> <p>Le site du CUFR Champollion à Rodez, sans solution transitoire, dans l'attente d'un nouveau restaurant à plus long terme</p> <p>Capacité d'accueil insuffisante au restau U de Foix, à surveiller à Albi</p> <p>Des interventions du Crous et du SIMPPS sur l'équilibre alimentaire, sans coordination, sur les campus</p> <p>Absence d'actions de sensibilisation sur plusieurs sites</p>

6.4 Des premiers axes d'orientation

Transports :

Trois axes principaux découlent du diagnostic dont les deux premiers sont majeurs :

1. Réfléchir à une tarification pour les étudiants de plus de 25 ou 26 ans
2. Mettre en adéquation les transports en commun avec les besoins liés aux cursus, sur tous les sites
 - Prolonger les connexions métro/ bus - Toulouse/ périphéries, après 20h
 - Améliorer le cadencement et l'amplitude horaire des transports en commun desservant les établissements et les résidences de l'Ouest de Toulouse, sur l'île du Ramier notamment
 - Revoir les horaires des TER sur les sites de Cahors et Figeac notamment
3. Poursuivre le soutien aux modes de déplacement alternatifs
 - Faciliter l'usage du vélo : sécurisation des pistes cyclables, développement de parcs ou garages à vélo
 - Développer les aires de covoiturage...

Restauration

Sur le thème de la restauration, les enjeux portent davantage sur la sensibilisation à une alimentation équilibrée, la diversité et la qualité de l'offre, que sur le développement d'espaces de restauration hormis à Rodez et à Foix, et éventuellement Albi :

1. Poursuivre le développement d'une offre nouvelle sur les campus : restauration rapide de qualité à des tarifs modérés
2. Etudier les besoins sur les sites de Foix, Rodez et Albi
 - Etudier les besoins en capacité à Foix et à Albi
 - Conforter la réflexion commune engagée : collectivités, établissements, Crous pour le site de Rodez dans l'attente du futur restaurant (reporté à la 2ème phase CPER 2015-2020)
3. Décliner des actions de sensibilisation sur tous les sites (par une meilleure concertation entre le Crous et le SIMPPS notamment)
4. Réfléchir à des vecteurs de communication permettant de toucher davantage d'étudiants dans les actions de sensibilisation
5. Développer des actions solidaires (colis alimentaires, jardins partagés, etc)

7 Le sport : un bilan honorable

Cadre national

Au titre IV du code de l'éducation, relatif aux « activités péri-universitaires, sportives et culturelles », quatre articles : L. 841-1 à L. 841-4, décrivent les conditions d'exercice des activités sportives dont nous retenons les deux points suivants :

- « Les établissements de l'enseignement supérieur organisent et développent la pratique des activités physiques et sportives des étudiants et de leurs personnels. »
- « Les associations sportives universitaires sont créées à l'initiative des établissements de l'enseignement supérieur. [...] Les collectivités territoriales peuvent concourir au développement de ces associations, en particulier en favorisant l'accès à leurs équipements sportifs... »

Deux lois sur l'enseignement supérieur font référence concernant le sport, avec des orientations et des approches presque opposées :

- **Loi Faure, en 1968** : "Les universités... facilitent les activités culturelles, sportives et sociales des étudiants, condition essentielle d'une formation équilibrée et complète".
- **Loi Savary, en 1984** : Il n'est pas fait état explicitement, d'une obligation pour les établissements en matière d'éducation physique et sportive.

Les lois Mazeaud en 1975, et Avice en 1984 définissent quant à elles les missions de l'enseignement supérieur, en matière d'activités physiques et sportives. On peut les résumer de la façon suivante :

- les formations générales d'éducation physique pour les étudiants, parfois intégrées dans les cursus (activité de loisir, de formation ou de préparation aux compétitions),
- les formations à finalité professionnelle (métiers du sport),
- la recherche dans le domaine du sport,
- l'accueil des sportifs de haut niveau,
- le développement du milieu associatif universitaire, la gestion des installations sportives universitaires (quand elles existent).

Pour remplir ces missions, le système universitaire s'est doté d'un certain nombre de structures :

- **Les SUAPS** (Services Universitaires des Activités Physiques et Sportives) ou SIUAPS (Interuniversitaires), créés en 1968.

- **Les STAPS** (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), qui ont obtenu le statut d'UFR en 1975. Leur mission essentielle est de former aux métiers du sport.

- **Les AS** (Associations sportives), créées dans presque toutes les universités, gérées par les étudiants et les enseignants EPS de l'établissement, sont ouvertes aux étudiants et personnels des universités. Leur but principal est la participation aux compétitions universitaires.

- **La FFSU** (Fédération Française du Sport Universitaire), fondée en 1978, qui organise les compétitions régionales, nationales et internationales des étudiants. Elle est affiliée à la FISU (Fédération Internationale du Sport Universitaire).

- **Les clubs universitaires**, créateurs du sport universitaire au début du siècle, qui ont pour mission d'ouvrir l'université sur la cité et sur le sport fédéral. Ils participent aux compétitions civiles et non aux compétitions des étudiants entre eux.

En parallèle, un Conseil national du sport universitaire a été créé "afin de favoriser la concertation entre les administrations chargées respectivement de l'enseignement supérieur et des sports et leurs partenaires du monde sportif ainsi que de promouvoir les activités physiques et sportives dans l'enseignement supérieur" (article 1 de l'arrêté du 12 mars 1993).

Le Comité interministériel pour la jeunesse, en février 2013, a déterminé 4 axes prioritaires et élaboré 47 mesures en faveur de la jeunesse. L'Axe 3 : « Promouvoir l'accès des jeunes à la culture, aux sports et aux loisirs » est décliné dans la mesure 25 s'agissant du sport : « Garantir l'égalité d'accès à une pratique sportive pour tous les jeunes », répercutée dans le plan Midi-Pyrénées.

Le sport à l'université peut être pratiqué selon quatre finalités :

- pratique tous publics et tous niveaux, en loisirs,
- pratique compétitive dans le cadre de la FFSU,
- formation validante, grâce aux options EPS en UE,
- formation qualifiante, objet des UFR STAPS.

Même si des efforts ont été réalisés pour améliorer l'offre d'activités sportives à l'université et sa promotion auprès des étudiants, les statistiques citées dans le rapport Auneau – Diagana²⁹, datant de 2006-2007, sont toujours d'actualité, à quelques pourcentages près : seulement 20% des étudiants pratiquent une activité physique et sportive, dans le cadre de l'Université.

La coexistence des structures citées ci-dessus opacifie sans doute la lisibilité du sport dans l'enseignement supérieur, bien que d'une façon générale, l'organisation

²⁹ Source : Rapport « Le développement du sport à l'université » commandé par les Ministres Pécresse et Bachelot et le secrétaire d'Etat Laporte en 2008 au Professeur Gérard Auneau et à M Stéphane Diagana

suivante prédomine désormais : le SUAPS à l'université, et l'AS dans les grandes écoles.

Un ensemble de freins sont constatés dans les établissements par les enseignants. Ainsi les responsables du sport des établissements toulousains avancent au moins trois freins au développement de la pratique sportive à l'université :

- la densité des emplois du temps de certaines formations,
- le nombre de créneaux horaires offerts (limité notamment par une insuffisance d'équipements),
- la pratique en clubs hors universitaires qui perdure même une fois les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur.

S'agissant du sport de haut niveau, l'obligation de participer aux rencontres universitaires est rédhitoire. Pour le sport en compétition, c'est surtout la faible disponibilité des étudiants qui est bloquante.

En Midi-Pyrénées, la FFSU dénombre 7 552 licenciés dont 5 244 garçons et 2 308 filles, soit un peu moins de 8% de la population étudiante concernée, sur 104 844 licenciés au niveau national³⁰.

47 disciplines sportives sont proposées localement.

Comme pour d'autres thèmes, on constate une forte différence entre les sites : les sites de proximité de petite taille n'ont pas de moyens spécifiques sur le sport.

7.1 A Toulouse : une activité importante malgré un manque de moyens

L'offre sur Toulouse est caractérisée par une abondance d'activités parmi lesquelles des activités originales, due à un **fort investissement des acteurs**, mais aussi par un **sous-encadrement et des difficultés d'accès aux équipements**.

Malgré la mutualisation des installations universitaires et la mise à disposition d'équipements municipaux, on assiste à une saturation qui empêche le développement de créneaux horaires et de nouvelles activités.

Une réflexion est engagée sur ce thème, coordonnée par la COMUE, réunissant les acteurs de l'enseignement supérieur, la ville de Toulouse et le rectorat.

Il est prévu de faire évoluer l'actuel SIUAPS, d'ici fin 2015, vers un « Bureau des Directeurs des Services des Sports universitaires », afin de mieux coordonner les activités.

Pour autant, la pratique sportive universitaire se situe dans un niveau supérieur à la moyenne nationale à Toulouse.

³⁰ Source ; FFSU, rapport d'activités 2015

7.1.1 Une pratique sportive bien développée à UT1

▪ Une trentaine d'activités sportives proposées à UT1

Plus d'une trentaine d'activités sportives sont proposées, la musculation, la gymnastique et le basket étant les plus suivies. En 2013-2014, la répartition par activité était la suivante :

- Badminton (4.8%),
- Basket (10%),
- Boxe française (1.8%),
- Capoeira (1.7%),
- Danse contemporaine (2.8%),
- Escalade (3.4%),
- Escrime (1.7%),
- Foot (6.1%),
- Futsal (2.9%),
- Golf (2.1%),
- Gymnastique rythmique (2.2%),
- Handball (6%), Karaté (2%),
- Multi activités (1%),
- Multi combats (2%),
- Multi danses (2.7%),
- Multi gym (7.7%),
- Musculation (15%),
- Préparation aux concours (3%),
- Rock (4%), Rugby (7.5%),
- Self defense (3.4%),
- Sophrologie (4%),
- Tennis (4%),
- Tennis table (4.2%),
- Volley (4.7%),
- Activités interuniversitaires (1%)

Les activités dites « interuniversitaires », concernent des activités mutualisées avec les autres universités telles que, pour l'année 2013-2014 : athlétisme, natation, équitation, lutte, judo, aikido, tai chi chuan.

▪ Un manque d'équipements

Un gymnase comprenant deux salles sur le campus de la Manufacture des Tabacs et une salle de musculation à l'Arsenal, ouverts de 8h à 22h, permettent de pratiquer les sports de combat, la danse, le tennis de table, la gymnastique rythmique, la musculation, et le volley. Les étudiants d'UT1 ont également accès au gymnase municipal Saint Sernin, à proximité du campus de l'Arsenal.

Pour les activités en extérieur, UT1, du fait de sa situation en hyper centre, est obligé de faire appel à des installations éparpillées dans l'agglomération toulousaine, ce qui est très problématique pour l'accès des étudiants :

- les terrains de Daniel Faucher, près d'UT2J,
- le complexe sportif municipal Montané, près du Zénith,
- d'autres structures telles que le Bazacle, le golf de la Ramée, le Stade Toulousain, etc, avec lesquelles UT1 a des conventions d'utilisation.

La construction d'un gymnase sur le parking qui jouxte le campus de l'Arsenal, est en principe prévue pour 2018.

▪ Une bonne dynamique

UT1 dispense une information continue sur la pratique et les activités sportives, particulièrement intensive de la rentrée de septembre aux vacances de la Toussaint : distribution de plaquettes à la rentrée, permanence physique et téléphonique ouverte toute l'année sauf pendant les vacances, affichage sur des panneaux, informations sur les sites web internet et intranet et la page Facebook d'UT1 avec des mises à jour régulières.

Les événements sportifs organisés en 2013-14 sont les suivants :

- Par les associations sportives : randonnées, stage de ski
- Par l'établissement : bals de danses traditionnelles mensuels
- Interuniversitaire : déambulation dansée, stage de karaté.

254 étudiants étaient engagés la même année, dans des projets associatifs liés à la pratique sportive.

Pour les étudiants sportifs de haut niveau, les programmes sont aménagés : cursus sur 2 ans, changement de groupe de TD, dispense d'assiduité aux TD, cours de rattrapage et réaménagement des examens.

▪ Des chiffres encourageants

En 2013-2014, 5 137 étudiants (hors IUT de Rodez et centre universitaire de Montauban) sont inscrits au SUAPS, sur 19 608 étudiants inscrits sur le site de Toulouse, soit 26% de l'effectif ; 4 345 ont été notés (22%).

Université Toulouse 1 Capitole

Pourcentage d'étudiants inscrits au SUAPS : 26% (5 137 étudiants)

La répartition filles / garçons n'est pas renseignée.

Nombre d'activités sportives proposées : plus d'une trentaine avec les activités des autres universités

Pourcentage d'étudiants inscrits au sein d'associations sportives : non renseigné

Pourcentage d'étudiants sportifs de haut niveau : 0,4% (83 étudiants dont 37 filles et 46 garçons)

Pourcentage d'étudiants inscrits à la FFSU : 4%

Accessibilité des équipements (proximité, horaires)

- De l'établissement : 5 à 10mn
- Municipaux et autres : 15 à 45mn

7.1.2 Une politique de l'établissement qui paie à UT2J

▪ 35 activités sportives proposées à UT2J

Environ 35 activités sportives sont proposées à l'UT2J ; le yoga a le plus de succès, suivi de l'aérobic et de la gymnastique. La répartition des étudiants dans ces activités en nombre d'inscrits est la suivante :

- | | |
|--------------------------------------------|----------------------------------|
| - Aérobic et disciplines associées : 1 192 | - Judo : 72 |
| - Aïkido : 77 | - Lutte : 74 |
| - Arts du Cirque : 353 | - Musculation : 337 |
| - Badminton : 764 | - Planche à Voile : 39 |
| - Barre à Terre : 228 | - Randonnée en montagne : 189 |
| - Basket Ball : 423 | - Rock-Salsa : 808 |
| - Cyclotourisme : 60 | - Rugby : 145 |
| - Danse classique : 169 | - Savate (Boxe Française) : 250 |
| - Danse contemporaine : 297 | - Self Défense : 218 |
| - Danse Jazz : 210 | - Ski / Snowboard : 146 |
| - Equitation classique : 135 | - Stretching –Tonification : 586 |
| - Escalade : 688 | - Tai Chi Chuan : 197 |
| - Football : 674 | - Tennis : 220 |
| - Golf : 90 | - Tir à l'arc : 344 |
| - Handball : 270 | - Volley Ball : 398 |
| | - Yoga : 1 536 |

Certaines activités sont mutualisées avec d'autres établissements :

- Sports de combats de préhension (poste interuniversitaire d'un enseignant),
- Equitation.

Toutes les activités sont ouvertes aux étudiants des autres établissements dans la mesure des places disponibles.

▪ Des équipements soit internes, soit externes

L'établissement possède 3 salles pour les cours de yoga, danse, stretching, aérobic, taïchi, et un terrain de foot synthétique, à proximité du campus. Les horaires d'ouverture s'étalent de 8H30 à 22H.

Le complexe sportif Daniel Faucher est mutualisé.

Le complexe sportif COSEC de la ville situé près de l'Université est utilisé par les étudiants.

▪ Une politique en faveur des activités sportives et des sportifs de haut niveau

D'une part, l'information est diffusée aux étudiants au moyen de nombreux canaux :

- Information directe par les enseignants lors des journées de rentrée (individuelle et par activité),
- Information pour les L1 lors des journées parrainage (par groupes de 10),
- Information dans les amphis pendant les journées d'accueil,
- Tractage par les enseignants à la rentrée,

- Information directe au secrétariat du SUAPS,
- Affichage à l'entrée du SUAPS par activité,
- Plaquette générale du SUAPS et plaquette par activité ou événement,
- Site du SUAPS,
- Texto par liste d'activité ou groupes pour des informations spécifiques,
- Emails par les enseignants,
- Les étudiants créent entre eux des listes sur les réseaux sociaux par activité.

Ces informations parviennent aux étudiants à différentes périodes de l'année :

- Les temps forts se passent à la pré-rentrée et à la rentrée ;
- Actualisation régulière du site du SUAPS, en fonction de l'actualité ;
- Des documents papier sont distribués à la rentrée, puis au début du second semestre et en fonction des événements ;
- Des informations sont envoyées par texto, email, et sur facebook, en fonction des besoins.

D'autre part, les événements sportifs sont en nombre important. Sur l'année 2013-14, on peut citer :

- Des événements organisés par les associations sportives
 - o Compétitions
 - o Rencontres artistiques
 - o Stages...
- Des événements organisés par l'établissement
 - o Challenge inter-universitaire
 - o Fête du sport
 - o Fête des ateliers danse et cirque
- Des événements Interuniversitaires
 - o Parcours chorégraphique
 - o Journée Sport Campus

Pour les étudiants sportifs de haut niveau, UT2J aménage les programmes :

- Accès gratuit aux cours du SED
- Aménagement de l'emploi du temps
- Sessions d'examens spécifiques
- Cours de rattrapages

▪ **Le plus fort taux d'inscriptions au SUAPS**

La reconnaissance de la pratique sportive est bien ancrée, même si les résultats sont encore faibles :

- 857 étudiants ont choisi l'option sport,
- 914 étudiants ont pris le sport comme UE d'Ouverture (bonification sur la moyenne du semestre).

L'UE sport permet de valider trois crédits d'enseignement.

UT2J compte 0,2% de sportifs de haut niveau, c'est un peu moins qu'UT3 à 0,6%.

En 2013-2014, sur 23 873 inscrits au total sur le site de Toulouse, 9 800 étudiants étaient inscrits au Service des sports ou au SUAPS, soit **41% de l'effectif étudiant d'UT2J basé à Toulouse. C'est le plus fort taux des universités toulousaines.**

Ce succès s'explique sans doute par le dispositif décrit ci-dessus doublé d'une politique encourageant conjointement les activités artistiques, culturelles et sportives, que plusieurs disciplines parviennent à combiner.

Cette politique explique aussi la **proportion de filles inscrites au SUAPS : 68%.**

Elle participe à la renommée de l'établissement.

Afin de la conforter, UT2J a le projet de construire un pôle sport au cœur du campus, en 2016/17, comprenant secrétariat, foyer, salle de musculation, salle de combat/cirque, salle de tir à l'arc/techniques de plancher.

Université Toulouse 2 Jean Jaurès

Pourcentage d'étudiants inscrits au SUAPS : 41% (9 800 étudiants) dont 68% de filles, 32% de garçons

Nombre d'activités sportives proposées : 35

Pourcentage d'étudiants inscrits au sein d'associations sportives : 35%

Pourcentage d'étudiants sportifs de haut niveau : 0,2% (58 étudiants)

Taux de réussite : 80%.

Pourcentage d'étudiants inscrits à la FFSU : 5%

Accessibilité des équipements (proximité, horaires)

- De l'établissement 2 à 10mn
- Municipaux 10mn à 45mn

7.1.3 Une pratique étudiante plus faible à UT3

A UT III, le Service Commun Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SCUAPS), est une composante particulière de l'Université :

- transversale à l'établissement (missions de service commun),
- pédagogique (enseignants d'EPS spécialisés),
- spécifique selon le décret de 1970.

Il met en œuvre la politique sportive de l'établissement, au service des étudiants, du lien social, du bien-être, de la réussite universitaire, et de l'attractivité de l'université.

- **Une quarantaine d'activités proposées à UT3 parmi lesquelles des spécificités régionales**

L'Université Toulouse III – Paul Sabatier propose une quarantaine d'activités sportives : aikido, athlétisme, aviron, badminton, basket, boxe, course à pieds/trail, danse du monde, danse de scène, danse à 2, équitation, escalade en salle, escalade en falaise, escrime, fitness, football/futsal, golf, gymnastique d'entretien, handball, judo, karaté, lutte, musculation, natation, planche à voile, plongée sous-marine, EP Glisse, randonnée montagne (pédestre et raquettes à neige), randonnée roller, roller en

salle, rugby à XV, rugby féminin, ski de randonnée, ski alpin – snowboard, sophrologie, taï chi, tennis, tir à l'arc, tir sportif, ultimate, volley, yoga. Certaines activités sont mutualisées avec d'autres établissements.

La diffusion de l'information commence fin juin via un guide, et se poursuit sur le site internet dédié au SCUAPS, par voie d'affichage... En septembre, les réunions d'information et d'organisation démarrent.

- **80% des équipements utilisés sont mutualisés**

L'établissement possède un gymnase, des terrains sportifs, un hall de tennis, tous situés sur le Campus.

80% des équipements utilisés sont mutualisés avec d'autres établissements universitaires dans le cadre du SIUAPS.

Certaines activités sont pratiquées dans des locaux de la Mairie : la piscine, les terrains de sport par exemple...

- **Une animation dynamique**

En 2013-2014, un grand nombre d'événements sportifs ont été organisés parmi lesquels :

- 6 nuits des sports (escalade, volley, ...), 1 course solidaire, 7 bals
- 18 stages,
- En échanges inter U : Stages de combats (escrime, pieds poings, lutte)...

- **Les chiffres clés : 18% d'inscrits au SCUAPS**

La proportion d'étudiants ayant choisi l'option EPS est de 809.

Seule l'UPSSITECH, école d'ingénieurs d'UT 3, impose dans le cursus une UE sport obligatoire.

5 207 étudiants, soit **18% de l'effectif total** de l'Université, sont inscrits au SCUAPS de l'UT3, pour l'année 2013-2014, dont 53,5% de garçons et 46,5% de filles :

- 4 600 à Toulouse, 18% de l'effectif toulousain
- 38 à l'IUT d'Auch,
- 24 à l'IUT de Castres,
- 545 à l'IUT de Tarbes.

On dénombre 190 étudiants sportifs de haut niveau pour cette même année, soit 0,6% de l'effectif :

- 66 étudiants en IUT (34,74%),
- 32 étudiants FSI (16,84%),
- 91 en STAPS (47,89%)
- 1 en Médecine (0,53%)
- 1 seul étudiant est en situation de handicap (0,53%)

77 aménagements des programmes ont été établis par l'établissement sur la période de référence.

Université Toulouse III - Paul Sabatier

Pourcentage d'étudiants inscrits au SUAPS : 18% (5 207 étudiants) dont 53,5% de garçons et 46,5% de filles

Nombre d'activités sportives proposées : 40

Pourcentage d'étudiants inscrits au sein d'associations sportives : NR

Pourcentage d'étudiants sportifs de haut niveau : 0,6% (190 étudiants) dont 79% de garçons et 21% de filles

Pourcentage d'étudiants inscrits à la FFSU : 5% (1 476 étudiants) dont 71,5% de garçons et 28,5% de filles

Accessibilité des équipements (proximité, horaires)

- De l'établissement : sur le campus
- Municipaux : à proximité

7.1.4 L'INSA de Toulouse : un pourcentage élevé d'étudiants inscrits en sport de haut niveau et en compétition

Comme dans toutes les écoles d'ingénieurs, le sport est obligatoire à l'INSA de Toulouse.

Pour autant, l'INSA de Toulouse est connu pour sa politique en faveur du sport. En 2013-2014, il compte les plus forts pourcentages **d'étudiants sportifs de haut niveau avec 3% de son effectif**, et d'étudiants **inscrits à la FFSU en compétition, avec 27% de son effectif** (750 étudiants), en Midi-Pyrénées. De plus, 250 étudiants étaient engagés dans des projets associatifs liés à la pratique sportive (club danse, triathlon) en 2013-2014.

Les événements sportifs pour cette même année organisés par les associations sportives sont entre autres : I-Five, le Raid, Inter promos...

Aux activités physiques et sportives traditionnelles s'ajoutent des activités de pleine nature (APPN) et d'autres activités adaptées.

L'INSA de Toulouse est bien équipé. Les équipements de l'établissement, situés sur le campus sont : un terrain synthétique, un gymnase type C, une salle de danse, dojo, une salle de musculation, des courts de tennis ; ils sont ouverts de 8h00 à 23h00.

Pour la pratique de l'escalade et de la natation, les équipements sont mutualisés avec d'autres établissements universitaires.

Certaines activités sont pratiquées dans des locaux de la Mairie : comme le COSEC (sur le quartier du Mirail) pour la pratique de la gymnastique.

A court terme, il est prévu :

- la réfection du terrain synthétique,
- l'agrandissement des courts de tennis,
- l'aménagement d'une zone d'approche de golf.

En termes d'informations, l'INSA de Toulouse met en circulation des plaquettes explicatives ; le site internet et les réseaux sociaux sont également utilisés. Les étudiants sont informés lors de la rentrée sur les chaînes d'inscription et au centre des APS.

INSA de Toulouse

Pourcentage d'étudiants inscrits au SUAPS : 99.9%

Nombre d'activités sportives proposées : 25

Pourcentage d'étudiants inscrits au sein d'associations sportives : 10%

Pourcentage d'étudiants sportifs de haut niveau : 8% (80 étudiants)

Pourcentage d'étudiants inscrits à la FFSU : 27%

Accessibilité des équipements (proximité, horaires)

- De l'établissement : sur le campus
- Municipaux : 20mn

7.2 L'offre et les pratiques sur les sites de proximité

Le défi des sites universitaires hors Toulouse réside principalement dans l'animation et la vie étudiante. Sans pouvoir rivaliser sur le plan quantitatif avec les services de la métropole régionale, l'offre doit permettre aux étudiants du site de pratiquer un grand nombre d'activités parmi lesquelles les activités sportives, dans de bonnes conditions.

Les établissements étant peu, voire pas, dotés d'installations sportives, l'implication des collectivités locales est d'autant plus importante sur les sites, qu'elles sont parfois la seule ressource en termes d'équipements.

Or, les installations, qu'elles soient municipales ou gérées par les communautés d'agglomérations (comme les gros équipements : piscine, etc), sont ouvertes à de nombreux publics : clubs, associations, scolaires, etc. Ce partage génère des saturations, comme à Toulouse.

Dans un contexte de réductions budgétaires, il n'est pas aisé de trouver les modes opératoires notamment sur le plan financier, pour mettre à niveau les installations ou les renouveler ou encore en construire de supplémentaires.

En outre, ces difficultés matérielles peuvent se doubler d'un manque de personnel d'encadrement.

Sur l'ensemble des sites, le SUAPS est physiquement absent.

7.2.1 Site d'Albi : des équipements de qualité mais une insuffisance de moyens humains

Globalement sur le site d'Albi, les infrastructures sont de qualité, relativement récentes et dans un bon état de fonctionnement. On note une mise en réseau de ces lieux avec une accessibilité facilitée et des réservations multi-usagers possibles sur l'ensemble des lieux.

Par ailleurs, une politique incitative est mise en œuvre grâce à des tarifs « moins de 26 ans » pour l'accès aux infrastructures sportives de l'agglomération (ex : espace aquatique et de remise en forme de l'agglomération).

La difficulté sur le site réside dans la faiblesse des ressources humaines : **un seul encadrant en charge des pratiques sportives universitaires** est partagé entre les deux établissements : CUFR Champollion et Ecole des Mines, avec un statut particulier d'enseignant du secondaire rattaché au lycée Rascol.

▪ CUFR Champollion

Le service des sports, l'ASUC (Association Sportive Universitaire Champollion), a en charge l'organisation et le développement de la pratique des activités physiques et sportives sur le campus.

Il est difficile de déterminer le pourcentage d'étudiants pratiquant du sport au sein de l'établissement ; en effet, selon que les chiffres communiqués par le CUFR (377 étudiants dans le cadre leur cursus / 350 en associations) s'additionnent ou non, on obtient 10 ou 20% de l'effectif étudiant.

CUFR Champollion

Pourcentage d'étudiants inscrits au SUAPS : 377 étudiants dans le cadre leur cursus / 350 en associations

Nombre d'activités sportives proposées : 17

Pourcentage d'étudiants inscrits au sein d'associations sportives : 13% (350 étudiants)

Pourcentage d'étudiants sportifs de haut niveau : 8% (80 étudiants)

Pourcentage d'étudiants inscrits à la FFSU : 1,5% (40 étudiants)

Accessibilité des équipements (proximité, horaires)

- De l'établissement : sur le campus
- Municipaux : à proximité

▪ Ecole des Mines

L'accès au sport est de trois ordres :

- **Le sport obligatoire** dans le cursus pédagogique, qui concerne tous les élèves ; ils choisissent un sport parmi les 17 activités physiques et sportives proposées : foot, rugby, hand, basket, volley, roller, hockey, badminton, tennis, tennis de table, boxe, karaté, fitness, zumba, jazz, escalade, natation, musculation. L'évaluation porte sur la qualité de leur participation et leur investissement en général.
- **Le sport de loisir**, pratique facultative, non évaluée, d'une ou plusieurs activités parmi les précitées, auxquelles se rajoute l'activité relaxation.
- **Le sport de compétition universitaire** (FFSU).

Certains élèves assument aussi des tâches d'encadrement, managérat ou arbitrage.

Un planning d'activités est proposé **du lundi au jeudi tous les soirs à partir de 18h30 ainsi que le jeudi après-midi.**

Certaines activités sont mutualisées avec le CUFR Champollion : foot féminin et rugby masculin et féminin, activités de combat, avec des conventions de prêt d'installations et échanges de service.

Pour les étudiants dispensés d'activités sportives pour raison médicale, des actions en lien avec le sport leur sont assignées par le responsable des activités sportives.

Les élèves-ingénieurs se mobilisent tout au long de l'année pour organiser de grands événements : tournois sportifs (foot, rugby), tournoi nocturne de volley, week-end de fin d'études, week-end d'intégration, week-end de ski...

Une contrainte demeure : la pratique des activités sportives par les élèves se fait, majoritairement, le soir (18h à 22h) après les cours.

Ecole des Mines d'Albi

Pourcentage d'étudiants inscrits au SUAPS : la totalité des élèves

Nombre d'activités sportives proposées : 17

Pourcentage d'étudiants inscrits au sein d'associations sportives : 300 élèves en sport loisirs

Pourcentage d'étudiants sportifs de haut niveau : non renseigné

Pourcentage d'étudiants inscrits à la FFSU : **30 élèves/25 équipes**

Accessibilité des équipements (proximité, horaires)

- De l'établissement : sur le campus
- Municipaux : à proximité

7.2.2 Site d'Auch : saturation des équipements municipaux

Dans son contrat de site établi en 2011, la ville d'Auch a inscrit une action intitulée « Faciliter l'accès à la culture et au sport ».

La ville organise chaque année, le premier dimanche de septembre, « La fête du sport et de la culture », qui permet de rencontrer le réseau associatif.

La ville met 42 équipements sportifs à la disposition des clubs, associations locales et établissements d'enseignement. Ils sont en accès privilégiés pour les clubs et les associations.

Une **politique tarifaire préférentielle** est mise en place en faveur des étudiants pour l'obtention d'une licence sportive (licence verte du Conseil Général du Gers pour toute adhésion à un club sportif).

En ce qui concerne les équipements sportifs propres aux établissements :

- à l'IUT : il n'y a pas d'équipements propres
Dans le cadre d'une convention, la mairie d'Auch met à disposition deux créneaux horaires pour l'utilisation spécifique de la salle de musculation du Mouzon ainsi que d'un couloir de nage à la piscine (en soirée).
Seulement 38 étudiants sont inscrits au SCUAPS.
- à l'ESPE : il existe une salle de gymnastique et un terrain de course.
- à l'IFSI-IFSA : aucun équipement.

Qu'il n'y ait pas d'installation sportive dédiée aux étudiants s'avère un véritable problème car il y a saturation des équipements sportifs communaux, la commune d'Auch ne pouvant répondre à toutes les demandes.

7.2.3 Site de Cahors : le sport universitaire manque aux étudiants

Aucune structure universitaire dédiée au sport n'est présente sur le site de Cahors.

L'agglomération réfléchit à la possibilité de monter un partenariat pour que les étudiants puissent obtenir des licences.

Les étudiants bénéficient d'un créneau gratuit de deux heures tous les mardis soir de 21h à 23h, au gymnase de La Montat, dès lors qu'ils sont adhérents à l'association du Patrimoine ou à l'association SangEsi'T (de l'IFSI).

Un complexe aquatique et sportif est situé à moins de cinq minutes à pied du campus, ouvert jusqu'à 20h trois fois par semaine. Quelques places gratuites sont réservées aux étudiants en semaine.

Une enquête relative aux conditions de vie des étudiants sur le territoire, réalisée à la rentrée universitaire 2014 à l'initiative du Grand Cahors³¹, indique que :

- 41% des étudiants répondants pratiquent une activité physique toutes les semaines (beaucoup plus d'hommes que de femmes),
- 9% sont inscrits dans un club du territoire,
- 14% ne font jamais de sport,
- le meilleur moment pour faire du sport s'avère pour 78% : de 18h00 à 20h00 et pour 29% : après 20h00.

Dans cette même étude, les étudiants du site de Cahors déclarent à l'unanimité que le sport universitaire leur manque.

7.2.4 Site de Castres : le sport universitaire peu développé

Une politique est conduite pour faciliter l'intégration des étudiants dans la vie de la cité, renforcer leur sentiment d'appartenance à une même communauté et favoriser les liens entre les étudiants des différents établissements.

La collectivité apporte son soutien à différentes actions pour renforcer l'attractivité du campus et l'identité du site pris dans son ensemble, notamment un programme d'activités sportives hebdomadaires prises en charge par le syndicat mixte, organisé sur toute l'année : sports d'équipes, stretching-yoga, piscine...

Aucune précision n'a été fournie sur le nombre d'étudiants concernés.

Seulement 24 étudiants de l'IUT de Castres sont inscrits au SCUAPS.

7.2.5 Site de Figeac : l'absence du sport universitaire compensée par les clubs sportifs locaux mais un déficit d'équipement

Il n'existe pas de service des sports sur le site de Figeac. Les étudiants s'inscrivent dans les clubs sportifs de la communauté de communes et bénéficient de tarifs préférentiels.

Il n'y a pas non plus d'espace sportif dédié sur le campus. En revanche, l'utilisation des terrains de sport extérieurs et la salle de fitness est possible à toute heure dans les plages d'ouverture.

Un créneau d'une à deux heures par semaine est offert dans un gymnase municipal.

Il demeure une véritable difficulté à coordonner les horaires étudiants et la disponibilité des gymnases (pris par les clubs le soir).

³¹ Source : Enquête réalisée à la rentrée 2014 sur 452 étudiants (50% des effectifs), service « Vie étudiante »-Grand Cahors

7.2.6 Site de Foix : un équipement sur le campus à la rentrée 2015

L'ouverture d'une halle sportive est prévue en septembre 2015 ; à ce jour, les étudiants peuvent librement fréquenter les équipements sportifs municipaux.

7.2.7 Site de Millau

Aucune précision n'a été fournie à l'exception de l'organisation d'une rencontre sportive entre les étudiants de l'IFSI et ceux du DUT « Info-Com » de l'IUT de Rodez.

7.2.8 Site de Montauban : un Pass sport pour les étudiants

Le Conseil départemental du Tarn-et-Garonne favorise la pratique sportive : **un « Pass sport »** (donnant accès à du foot, à du fitness et à la rentrée 2015, à la piscine) indépendant des UE de sport universitaire, a été créé.

Aucune précision concernant les inscriptions au sport universitaire n'a été communiquée.

7.2.9 Site de Rodez : l'ASUR dynamise le site

A Rodez, l'association ASUR fédère les activités sportives.

Adhérente à la FFSU, l'ASUR permet également la compétition dans la plupart des sports collectifs et individuels dans le cadre de championnats régionaux ou nationaux, à l'initiative des licenciés. Des entraînements sont proposés dans plusieurs disciplines : boxe, danse, fitness, futsal, basket, foot...

Les étudiants de l'IUT de Rodez ont accès au stade Polonia voisin, tous les jeudis de 14h00 à 16h00. Aucune précision concernant les inscriptions au sport universitaire n'a été communiquée.

Au CUFR Champollion, 7 sports sont proposés en licence loisir et 11 sports en licence compétition. 11% des étudiants sont inscrits au sein d'associations sportives universitaires.

CUFR Champollion Rodez

Pourcentage d'étudiants inscrits au SUAPS : Non concerné

Nombre d'activités sportives proposées : 7 en loisirs, 11 en compétition

Pourcentage d'étudiants inscrits au sein d'associations sportives : 11%

Pourcentage d'étudiants sportifs de haut niveau : non renseigné

Pourcentage d'étudiants inscrits à la FFSU : non renseigné

Accessibilité des équipements (proximité, horaires)

- De l'établissement : sur le campus, du lundi au vendredi (8h30-12h00 / 13h30-17h00)
- Municipaux : à proximité

7.2.10 Site de Tarbes : 40% d'étudiants inscrits au SCUAPS à l'IUT

25 activités sont proposées.

545 étudiants de l'IUT de Tarbes, soit **40% de l'effectif**, sont inscrits au SCUAPS. C'est un taux très élevé comparé aux autres établissements.

Le campus possède un gymnase sportif universitaire mutualisé entre les différents établissements (sauf STAPS qui est installé sur un autre lieu) et de plus, il semble qu'il n'y ait aucun problème d'accessibilité pour les équipements en général.

L'ENIT et l'IUT ont chacun un enseignant de sport.

7.3 Récapitulatif des forces et des faiblesses

Forces	Faiblesses
<p>Fort investissement des acteurs universitaires</p> <p>Mutualisation d'équipements entre établissements</p> <p>Mise à disposition d'équipements municipaux sur tous les sites y compris Toulouse</p> <p>Sport de haut-niveau facilité (UT3, INSA Toulouse...)</p> <p>FFSU régionale assez performante : 8% de licenciés - 47 disciplines</p> <p>Des spécificités régionales : activités de pleines natures (mer et montagne)</p> <p>Reconnaissance des acquis de l'activité sportive dans les écoles, les UE d'ouverture et avec l'option sport dans les Universités</p> <p>UT2J : réputée pour la pratique sportive et artistique. De plus, projet de construction d'un « pôle sport »</p>	<p>Sous-encadrement sur tous les sites y compris Toulouse</p> <p>Difficultés d'accès aux équipements sur la plupart des sites y compris Toulouse</p> <p>Equipements parfois vétustes et non sécurisés (ex : gymnase Daniel Faucher)</p> <p>Absence physique du SUAPS sur les sites de proximité</p> <p>Absence d'encadrement de la pratique sportive à Cahors, Figeac, Foix, Millau</p>

7.4 Des premiers axes d'orientation

Afin de permettre :

- aux activités sportives d'être pratiquées facilement et de se développer,
- aux acteurs de travailler dans de bonnes conditions, sans tension,
- de démultiplier la pratique sportive dans l'enseignement supérieur,
- au campus de Toulouse d'élever les activités sportives au niveau des campus internationaux, selon des modalités propres à la configuration de ses sites,

il est nécessaire de privilégier trois axes :

1. Avoir une réflexion stratégique afin de définir une politique générale sur le Sport, en Midi-Pyrénées (incluant les antennes universitaires), en considérant le sport comme un facteur de développement personnel mais aussi d'attractivité nationale et internationale
2. Développer des actions de communication en faveur de la pratique sportive pour attirer les étudiants
3. Poursuivre la mutualisation des ressources et des équipements, et mobiliser au mieux les installations locales (des collectivités, lycées, clubs, etc)

8 Des activités culturelles et artistiques relativement cloisonnées

Cadre national

Le titre IV, livre VIII, du code de l'éducation, est relatif aux « activités péri-universitaires, sportives et culturelles », cependant les activités culturelles ne font pas l'objet d'articles spécifiques.

En 2009, la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, souhaite placer la culture et la production culturelle au cœur de l'université. Elle confie cette mission au Président de la « Commission Culture et Université » du Ministère³².

En réponse, la commission publie un rapport qui fixe le cadre général de la mission dévolue aux universités en matière de culture, organisé autour de 128 mesures regroupées en sept thèmes :

1. Pratiques et productions artistiques et culturelles à l'Université,
2. Patrimoines numérisés, cultures numériques et culture du numérique,
3. Diversités culturelles, sociabilités et socialisations à l'université,
4. Culture générale et mobilités sociales des étudiants,
5. Ancrages et ouvertures des universités au cœur de leur territoire,
6. Information, diffusion & valorisation des événements, productions culturelles
7. Présence et affirmation de l'Université dans les mondes de l'art, de la culture et des médias.

Dans la continuité, en juillet 2013, avec la publication de la nouvelle loi sur l'ESR, les Ministres de la Culture et de l'ESR signent avec le Président de la CPU, une convention cadre intitulée « Université Lieu de Culture » qui a pour but de replacer les universités et les étudiants au cœur de la politique culturelle du Gouvernement, de par leur rôle de formation, de production, de création et de diffusion artistique et culturelle et à réaffirmer la contribution de la culture à la réduction des inégalités et à la réussite des étudiants.

La même année, le Plan Jeunesse place la culture au cœur de l'axe 3 : « Promouvoir l'accès des jeunes à la culture, aux sports et aux loisirs » décliné dans la mesure 27 : « Renforcer l'accès de tous les jeunes à l'art et à la culture ».

En Midi-Pyrénées, cette mesure adaptée localement, est pilotée par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

³² Source : Rapport « De la culture à l'université 128 propositions », remis à Valérie Pécresse Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche par la Commission Culture et Université présidée par Emmanuel Ethis, Président de l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, Professeur des Universités, 2009

La thématique « Culture » doit être appréhendée sous deux angles :

- comme un service rendu dans la cité et sur les campus,
- comme une activité complémentaire aux autres activités pédagogiques, permettant à l'étudiant d'acquérir des compétences spécifiques et une ouverture d'esprit, qui, à l'instar de la pratique sportive ou de l'engagement étudiant, sont de nature à favoriser son épanouissement personnel et sa réussite aux études.

Dans les universités, ce sont les services culturels qui ont cette double vocation. Ils ont pour missions d'encourager les étudiants dans la création artistique, d'animer le campus sur le plan culturel, de soutenir les associations culturelles étudiantes, d'inciter les étudiants à découvrir des formes d'art vers lesquelles ils ne vont pas spontanément, de leur faire découvrir des lieux culturels qu'ils ne connaissent pas et de les accompagner dans cette démarche.

Ces services nous ont signalé que pour le moment, ils n'observent pas de retombées, en région Midi-Pyrénées, de la convention signée entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et le Ministère de la Culture, citée ci-dessus.

Le diagnostic doit aborder au moins quatre dimensions relatives aux actions des établissements :

- politique en faveur du développement de la pratique artistique,
- politique en faveur de la pratique culturelle,
- sensibilisation à l'art et à la culture,
- politique en faveur de l'accès des étudiants aux événements culturels intra-établissements et dans la cité.

Le diagnostic doit s'intéresser également à la politique des collectivités territoriales :

- politique en faveur de la pratique culturelle des jeunes et des étudiants en particulier,
- tarification étudiante/jeunes dans les structures des collectivités,
- soutien aux actions et animations culturelles des établissements, des associations étudiantes (sous forme de subventions par exemple),

ainsi qu'à la vitalité du milieu associatif :

- vitalité du tissu associatif local (ex les MJC),
- partenariat avec les établissements, les associations étudiantes, etc.

Le diagnostic qui suit, ne prétend pas être exhaustif :

- d'une part, un seul atelier a été organisé qui portait de surcroît sur trois thèmes, le thème de la culture ayant été « fondu » avec les deux autres : vie associative et initiatives étudiantes ;
- d'autre part, les indicateurs initialement proposés aux établissements ne reflétaient pas suffisamment l'activité des établissements. Les nouveaux indicateurs ne correspondant pas à ceux habituellement fournis par les établissements, un travail complémentaire a été nécessaire au sein des établissements dans des délais serrés impropres à une analyse exhaustive.

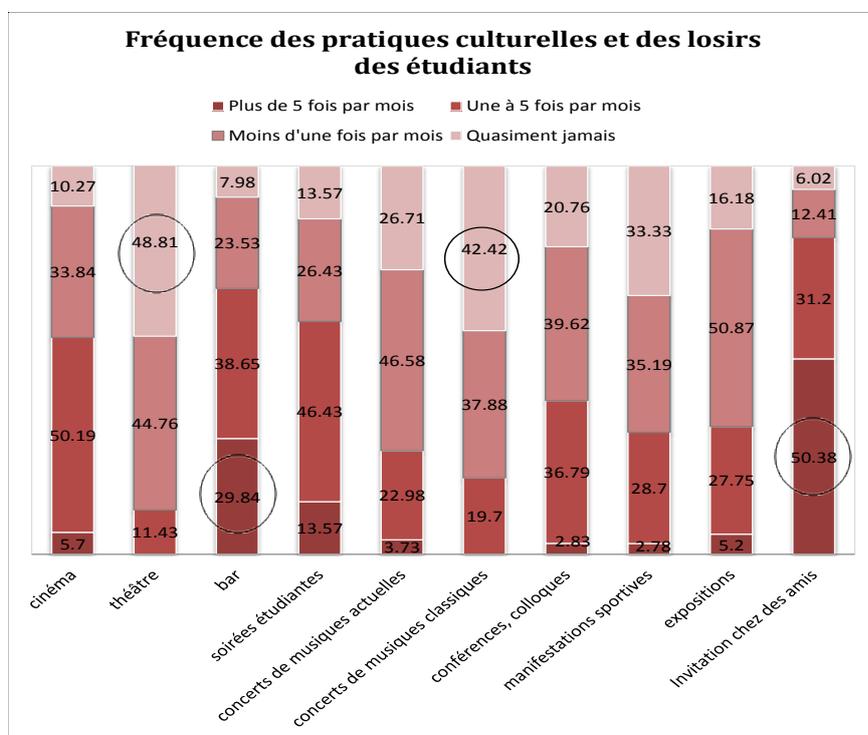
8.1 Des problématiques spécifiques soulevées en atelier

8.1.1. Quelle demande ? Quels besoins ?

La question des pratiques culturelles renvoie à la question de la demande.

A l'instar des pratiques de leurs aînés, les étudiants privilégient au cours de leur temps libre les moments qui leur permettent de se retrouver entre amis et d'échanger, c'est pourquoi les sorties en ville pour aller boire un verre et les invitations chez les amis sont des pratiques à la fois fréquentes et communes à l'ensemble des étudiants.

C'est ce qui ressort d'une étude conduite par une étudiante d'UT2J en master 2, à la demande de la ville de Toulouse, en 2012.³³ Le questionnaire a été adressé à 900 étudiants, 266 ont répondu. Bien que la taille de l'échantillon soit faible, elle est sans doute représentative des pratiques étudiantes.



Dans cette enquête, comme dans celle réalisée en 2011 par les OVE des trois universités toulousaines et de l'IEP, citée précédemment, les activités culturelles sont abordées uniquement sous l'angle des loisirs, pas dans le cadre de l'activité universitaire.

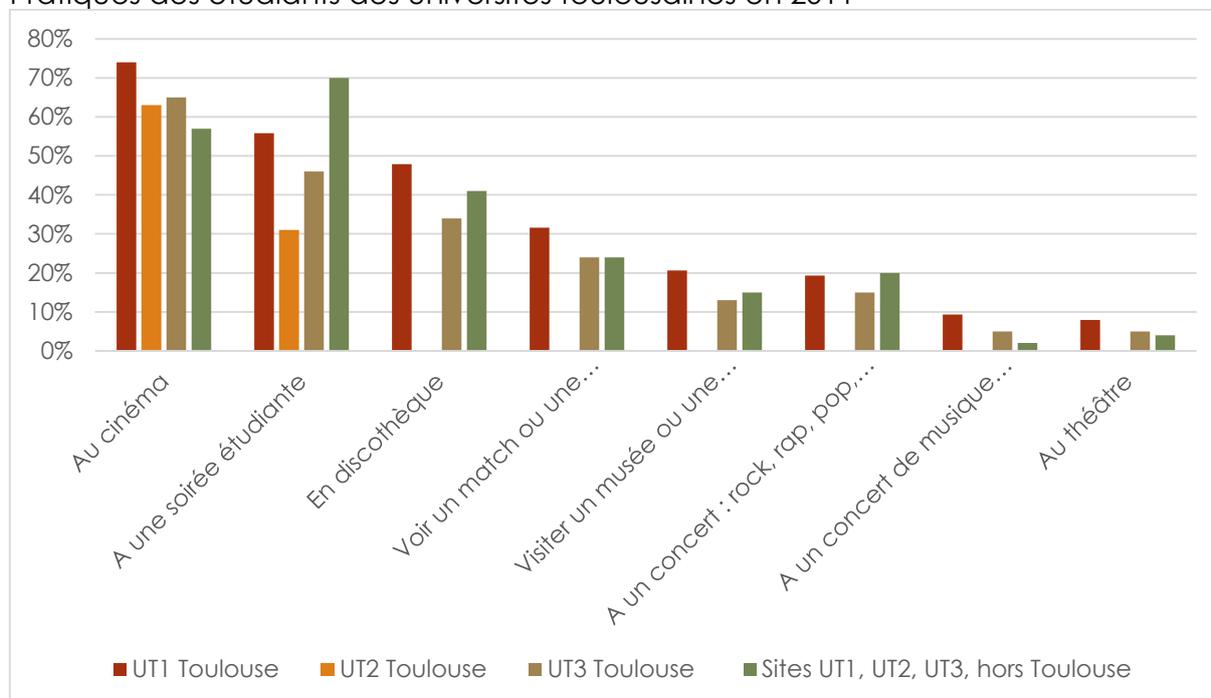
Dans celle des OVE, il n'est pas proposé de réponses concernant les sorties en « bar », ou « invitation entre amis », aussi sur 6 714 répondants, le cinéma arrive-t-il en tête des pratiques culturelles : 64% des étudiants y sont allés au cours des trente jours précédant l'enquête, suivi par les soirées étudiantes (43%).

³³ Source : Charline Perrier, « Pratiques artistiques et culturelles des étudiants toulousains dans l'enseignement supérieur », 2012

Les étudiants qui vivent en centre-ville sont les plus nombreux à profiter des sorties de type théâtre, concerts, musée et les moins nombreux des activités sportives et associatives...

La somme consacrée aux sorties est d'environ 50€ par mois.

Pratiques des étudiants des universités toulousaines en 2011



Source : Enquête des OVE des universités toulousaines et de l'IEP, novembre 2011, traitement Synapse

La demande des étudiants étant faible, l'enjeu principal réside donc à faire venir les étudiants dans l'offre soit en tant que consommateur spectateur, soit en tant qu'acteur.

C'est précisément le travail réalisé par les établissements, universités en tête.

8.1.2 Pluralité de l'offre et dispersion des acteurs

La question de l'offre met en évidence sa pluralité, une dispersion des acteurs et un manque de coordination et de communication entre ces acteurs.

A Toulouse, l'offre culturelle est abondante tant sur le plan des activités de création proposées aux jeunes globalement, que sur le plan des manifestations culturelles.

D'un côté, il existe une offre sur les campus, de l'autre côté, celle dans la cité (au travers les MJC, des structures associatives diverses, les établissements publics...).

Ces offres sont assez cloisonnées : peu de passerelles, peu d'échanges, entre les deux, sauf quand les établissements organisent des sorties « en ville » pour assister à des représentations de théâtre, des concerts, ...

Il faudrait arriver à mieux les coordonner car elles ont en commun le même enjeu : éveiller les étudiants à la culture.

La culture est un des vecteurs qui relie l'étudiant à la cité.

Dès lors, il conviendrait de définir une politique de l'offre commune aux acteurs de l'ESR et aux acteurs extérieurs, dans et en dehors du campus, en travaillant sur l'articulation et la coordination entre les deux.

8.1.3 Diffusion de l'information et gratuité, facteurs d'une meilleure participation aux activités culturelles

Beaucoup d'étudiants ont encore l'image de tarifs inaccessibles dans le domaine culturel, or dans la plupart des structures communales et intercommunales, dans les structures associatives, les établissements publics, des tarifs jeunes sont proposés, voire la gratuité pour certains événements : festivals, etc.

En outre, la plupart des étudiants hormis ceux investis dans des filières liées aux domaines artistique et culturel, ne s'informent pas sur ces activités, que ce soit sur les sites internet des établissements ou sur les sites des collectivités ou encore dans la presse.

La question des canaux d'information est donc déterminante, tout comme la gratuité, même si celle-ci n'est pas suffisante.

8.2 A Toulouse : l'abondance n'est pas le gage d'un meilleur impact

8.2.1 Des acteurs locaux ouverts aux coopérations

Il serait vain de lister tous les équipements, toutes les structures et toutes les associations dans le domaine artistique et culturel, implantées sur l'agglomération toulousaine, tant leur nombre est important.

Nous pouvons cependant souligner certaines spécificités locales.

Le réseau des MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) est très dynamique ; les étudiants s'y investissent à la fois comme animateurs et comme consommateurs pour sortir des campus bien que les tarifs de la MJC soient moins compétitifs que ceux des associations étudiantes sur les campus.

Le TNT (Théâtre National de Toulouse) pratique des tarifs très attractifs.

Les salles de spectacle et de création sont nombreuses et leur programmation riche, les festivals variés : de la cinémathèque en passant par ceux organisés par les collectivités territoriales, tout au long de l'année.

Comme nous le décrivons dans le chapitre suivant, ces structures travaillent en coopération avec les universités.

Il n'existe **pas de politique tarifaire harmonisée entre tous les équipements culturels municipaux, ni de tarif étudiant spécifique.**

Dans certaines structures comme le Théâtre National du Capitole, quelques places à un tarif très bas sont réservées aux étudiants.

On peut souligner aussi que sur sollicitation de la COMUE, la ville de Toulouse accueille gratuitement les étudiants sur certains événements : par exemple, deux concerts pour les étudiants, de l'orchestre national du Capitole.

La nouvelle carte MUT permet désormais un accès aux musées de la Ville. Il sera donc possible de mesurer la fréquentation des étudiants dans ces équipements.

La ville mais aussi les MJC sont régulièrement sollicitées par les associations étudiantes pour des prêts de locaux, de matériels (barrières, lumière, etc.).

Sur ce plan, il est nécessaire que les étudiants anticipent leur demande, compte tenu du nombre d'acteurs locaux ayant les mêmes demandes.

8.2.2 Un fort investissement des universités mais un impact encore modéré

Chaque université développe une politique qui lui est propre dans le domaine culturel.

Tant les équipements, que les ressources humaines et les budgets qui lui sont affectés, diffèrent d'un établissement à un autre.

Le diagnostic fait ressortir un **fort investissement de chaque université mais un impact modéré des activités culturelles auprès des étudiants de chaque campus.**

En outre, on note une faible concertation entre les établissements, que leur éclatement spatial ne peut seul justifier, et ce malgré une politique de la COMUE en faveur des actions inter-établissements. Une évolution de la politique coordonnée serait peut-être de nature à augmenter l'impact.

Comme il n'existe pas véritablement d'indicateurs nationaux sur les activités culturelles, il est difficile de comparer les universités toulousaines avec d'autres universités.

- **Université Toulouse 1 Capitole : une activité remarquable malgré de faibles moyens**

Le service culturel (Espace culturel) est organisé autour de trois missions principales :

1. Culture
2. Partage des savoirs (Culture Scientifique et Technologique)
3. Accompagnement des initiatives étudiantes : aide méthodologique, opérationnelle et aide à la communication aux projets étudiants financés ou non par les dispositifs en place (FSDIE, FSIE, Culture actions).

Sur cette dernière mission, **le Lab** est un service spécifique qui aide les étudiants dans le montage, la pratique d'activités artistiques et l'organisation de manifestations : cinéma, photographie, danse, théâtre, musique ou peinture, en solo ou en groupe.

Les moyens du service culturel d'UT1 sont plus faibles que ceux des deux autres universités toulousaines. Une seule personne est attachée au service.

Cependant, l'espace culturel est très actif et ce, dans trois directions :

- Ateliers animés par des artistes avec un à deux rendez-vous hebdomadaire (théâtre, orchestre, chorale, danse, swing, lecture à voix haute, labo photo),

- Billetterie, interface avec le tissu culturel de la ville,
- Programmation sur le campus.

En 2014-2015, il a mis en œuvre seul ou en partenariat avec des acteurs locaux, les opérations suivantes (le nombre d'étudiants participants n'est pas renseigné pour toutes les actions et la liste des actions n'est pas exhaustive) :

- Manifestations culturelles organisées par l'établissement sur son site : **une trentaine** dont une quinzaine de rencontres et ateliers avec des artistes, **4 concerts / 1300 participants**, 4 spectacles de danse/550 participants, 9 expositions, 4 projections, 1 spectacle de théâtre.
- Manifestations organisées par l'établissement en partenariat avec des organismes extérieurs : UT1 tient une billetterie payante pour des spectacles du TNT, du Théâtre Garonne, du Théâtre Sorano, le CDC, etc. UT1 propose des invitations gratuites à des concerts (Piano Jacobins, l'Orchestre National du Capitole) : **770 participants** pour 800 invitations. 5 concerts ont été co-organisés / **230 participants sur 1100 attendus**. Des visites de musées toulousains ont été organisées également.
- Manifestations accueillies dans l'établissement organisées par des associations étudiantes ou des partenaires extérieurs : une vingtaine de concerts, rencontres (Festival Printemps Etudiant, AJC, Rencontre rom nous, Taul'art, etc), projections et lectures...

Sur 62 associations recensées sur le campus d'UT1, seulement 4 sont liées la culture. Mais **le FSDIE a financé 16 projets culturels, consommant 84% de l'enveloppe du FSDIE consacré aux projets** (à comparer avec les 42% de projets culturels financés au niveau national).

▪ **Université Toulouse Jean Jaurès : la culture dans l'ADN**

L'activité culturelle est totalement ancrée dans l'ADN de l'établissement qui comprend entre autres les UFR de lettres et d'arts.

La culture peut être choisie par les étudiants dans leur cursus comme une UE d'ouverture ou comme une UE en option.

UT2J dispose à la fois d'équipements, de ressources humaines et de dispositifs favorisant la création artistique, et les manifestations culturelles.

En premier lieu, un bâtiment dédié a été implanté sur le campus : **La Fabrique** (3 galeries, une salle de spectacles) ; il abrite le **CIAM** (Centre d'Initiatives Artistiques du Mirail) qui produit un nombre conséquent d'expositions d'artistes contemporains régionaux, nationaux et internationaux, en lien avec les étudiants et les universitaires.

CIAM La Fabrique est impliqué dans huit domaines : art contemporain, cinéma, cirque, culture du monde, danse, lettres et poésie, musique, et théâtre.

Des ateliers de pratiques en amateur, des ateliers de création sont organisés toute l'année.

La BUC (Bibliothèque Universitaire Centrale) peut également accueillir des expositions, etc.

En second lieu, afin d'accueillir les associations et les projets étudiants, la **Maison des Initiatives Etudiantes (MIE)** a été créée. 18 associations y assurent des permanences

Sur 41 associations dénombrées par UT2J sur le campus, 11 sont à caractère culturel : 9 sont liées au théâtre, une aux arts de la scène et du cirque, et une à la musique.

En troisième lieu, **quatre personnes sont attachées au Pôle Culture** : un technicien, un adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à 80%, un assistant Ingénieur et un ingénieur d'études.

En 2014-2015, le service culturel d'UT2J a mis en œuvre seul ou en partenariat avec des acteurs locaux, les opérations suivantes :

- Manifestations culturelles organisées par l'établissement sur son site : **26 700 participants ont été enregistrés dans les 162 actions opérées sur le campus** soit une **moyenne de 164 étudiants par action**, parmi lesquels nous pouvons citer 30 concerts/3000 participants, 27 séances de cinéma/ 1200 participants, 22 représentations théâtrales/2400 personnes, 11 expositions/13 500 personnes, 18 spectacles de danse/2100 personnes, etc.
- Manifestations organisées par l'établissement en partenariat avec des organismes extérieurs : **un peu plus de 3 000 étudiants ont été concernés pour une douzaine d'actions.**

Hors FSDIE, 5 projets d'étudiants ont été soutenus : 4 expositions et un projet musical. Le nombre de projets culturels financés via le FSDIE n'a pas été précisé.

- **Université Toulouse III - Paul Sabatier : une bonne participation étudiante dans les activités culturelles**

UT3 met à disposition des actions culturelles, une salle de spectacle dédiée, « Le CAP » ; en complément, le Hall du forum Louis Lareng et la BU peuvent être utilisés.

Le Pôle Culture travaille avec les associations étudiantes pour les conseiller dans la réalisation de leurs projets culturels. Le FSDIE permet d'en financer une partie : **sur 75 projets soutenus par le FSDIE, 28 sont d'ordre artistique, soit 37% en 2013-2014 ; ce taux est proche de la moyenne nationale établie à 42%** (cf. chapitre 10.1.1).

En 2013-2014, le Pôle Culture d'UT3 a permis de mener à bien un programme qui a touché un grand nombre d'étudiants :

- Manifestations culturelles organisées par l'établissement sur son site : **84 actions ont attiré plus de 7 500 personnes soit une moyenne de 84 étudiants par action**, dont 5 concerts / en moyenne 250 pers par concert, 15 représentations théâtrales / 70 pers en moyenne par représentation, 8 visites du jardin botanique, 16 spectacles de danse / en moyenne 220 pers par spectacle, 10 conférences scientifiques représentant 1100 participants, etc ;

- Manifestations organisées par l'établissement en partenariat avec des organismes extérieurs : **environ 200 étudiants ont été concernés par 11 ateliers / rencontres** autour de la danse ou de l'opéra, organisés en collaboration avec le Théâtre et le Ballet du Capitole de Toulouse, le Théâtre Garonne, Tendances indiennes, l'Espace Croix-Baragnon, ou encore le Musée des Abattoirs, etc. Ce bilan est incomplet.
- Manifestations accueillies dans l'établissement organisées par des associations étudiantes ou des partenaires extérieurs : **40 manifestations ont attiré près de 5 000 participants au total, soit une moyenne de 125 étudiants par action.** Il s'agit d'une dizaine de concerts de l'association d'animation musicale, du Goethe institut, de Corpo Science, de l'Union des Etudiants Communistes, des airs solidaires – une vingtaine de représentations théâtrales de LUDI, GTAIER, Est sans ciel, CAES CNRS – des rencontres / ateliers de LUDI, GTAIER, de l'INSA, etc.

Le projet "UPSART" permet de faciliter l'approche de l'art contemporain : visites guidées des œuvres du 1% artistique de l'université.

8.3 L'activité culturelle sur les sites : des partenariats à développer

Nous ne disposons pas d'éléments chiffrés concernant la fréquentation par les étudiants, des structures culturelles des villes, ni des actions organisées sur les campus par les associations étudiantes.

Cependant la plupart des animateurs de sites soulignent la difficulté à attirer les étudiants dans la vie culturelle de la cité ; deux points de blocage sont avancés : les tarifs qui restent trop élevés en dépit d'une tarification étudiante ou jeunes, et une résistance intellectuelle ou socio-culturelle que même la gratuité ne lève pas.

Le diagnostic révèle des fortes disparités entre les sites universitaires.

La prise en compte de la culture comme composante de la vie universitaire n'est pas harmonisée. La vitalité des universités toulousaines ne profite pas à leurs sites déconcentrés.

8.3.1 Site d'Albi : programmation riche et dynamisme inter-établissements

A Albi, l'accès des jeunes à la culture est favorisé par des tarifs dédiés aux moins de 26 ans, et parfois aux étudiants, sur la totalité des équipements culturels municipaux (théâtre, etc) et communautaires : médiathèque gratuite... La programmation culturelle est riche, tout au long de l'année.

Malgré cela, les activités culturelles des étudiants s'opèrent souvent au sein même des établissements ou au mieux en inter-établissements.

Différents freins peuvent être évoqués : tarifs trop chers comme pour le cinéma, méconnaissance et déficit de sensibilisation à la programmation du Grand théâtre.

Pour le Grand Albigeois, les pratiques culturelles des étudiants sont à conforter dans un sens d'ouverture vers la cité.

Le CUFR Champollion ne possède pas d'espace culturel dédié mais les espaces de l'établissement (hall, amphis, etc.) sont mis à disposition des associations étudiantes, et de nombreux partenariats sont noués avec les acteurs culturels du territoire : Scène Nationale, Musées, etc.

Le campus du CUFR est particulièrement actif en matière de programmation événementielle :

- Festival Complot sur le Campus, financé par le FSIE de la COMUE en commun avec le festival Acthéra de l'Ecole des Mines comme projets inter-établissements,
- Les Retours du jeudi : programmation hebdomadaire de concerts, théâtre..., ouverte à tous publics...

La semaine de l'Etudiant est particulièrement intense à Albi : manifestations ouvertes à tous, notamment en coordination avec l'association Pollux (musiques actuelles), le musée Toulouse-Lautrec, la Scène nationale...

A l'Ecole des Mines, le festival de théâtre universitaire et européen (Acthéra) est l'un des temps forts. L'émergence de nouveaux projets communs avec d'autres écoles et universités du site albigeois fait apparaître clairement un souhait de rapprochement du BDE avec les étudiants du site albigeois et plus particulièrement avec ceux du CUFR. L'école appuie et conforte ses élèves-ingénieurs dans cette démarche d'ouverture vers l'extérieur.

La Maison des Elèves, lieu de réunions des différents clubs du BDE, permet aussi aux étudiants de pratiquer certaines de leurs activités (musique, danse...) et de se divertir (repas de promo, soirées étudiantes, concerts, etc...). L'amphithéâtre d'honneur classé L permet d'organiser des spectacles.

8.3.2 Site d'Auch : politique volontariste

Comme vu dans le chapitre « Sport » ci-dessus, sur le site d'Auch, une action du contrat de site vise à « faciliter l'accès à la culture et au sport ». Différents dispositifs concernant la culture sont mis en place :

- Une manifestation organisée le premier dimanche de septembre « La fête du sport et de la culture » par la ville ;
- Une politique tarifaire préférentielle est mise en place en faveur des étudiants pour l'accès à la culture : « Pass Culture » du Conseil départemental du Gers, abonnements préférentiels pour la saison culturelle, tarif étudiant pour le cinéma ;
- L'association CRI'ART (subventionnée par la communauté d'Agglomération) a pour principale mission d'organiser des événements culturels (essentiellement des concerts) à destination des jeunes ;
- Il existe également un espace culturel géré par les associations CIRCA (culture) et CINE32 (cinéma) qui propose des tarifs spécifiques pour les étudiants ;

- L'association des étudiants du site d'Embaqués peut bénéficier de manière gratuite des moyens logistiques de la collectivité (mobilier, locaux, équipements public) pour ses animations.

La ville dispose d'équipements culturels : une bibliothèque municipale, le CDDP du campus d'Embaqués, une école municipale de musique, un musée, un pôle circassien à la caserne Espagne créé en 2012 et un complexe cinéma de 5 salles à la caserne Espagne.

Sa programmation événementielle est importante :

- Saison culturelle de spectacles vivants pluridisciplinaires (arts du cirque, théâtre, musique, danse...) par l'association CIRCA Festival de la Voix (Eclats de voix) en juin,
- Festival du cinéma (Indépendance(s) et Création) en octobre,
- Festival du Cirque Actuel et rencontre des écoles de cirque (CIRCA) en octobre,
- Foire aux sports et à la culture (septembre)...

La « semaine de l'étudiant » (portée par la COMUE) est organisée en collaboration avec une association locale. Cette manifestation contribue ainsi à mieux faire connaître leurs lieux d'étude aux étudiants nouvellement arrivés. Le programme s'articule autour de concerts (musique actuelle, musique classique), spectacles (danse, théâtre), visites (beaux-arts, art contemporain), rencontres autour de la vie d'un théâtre, parcours culturels, forum associatif, soirées...

Concernant plus spécifiquement les établissements, une médiathèque commune à l'IUT et à l'ESPE propose 3 à 6 expositions par an.

8.3.3 Site de Cahors : une ambition à traduire en actions

La « Semaine de l'Etudiant », en octobre, mobilise les collectivités et les trois associations étudiantes du site : celle de l'IFSI, celle de l'Ecole d'audioprothésistes, et une association du Pôle Patrimoine.

En dehors des espaces culturels de la ville et de l'agglomération : théâtre, médiathèque, musées, conservatoire, etc., et de l'espace dédié aux musiques actuelles, « les Docks », il n'existe pas d'espace culturel dédié aux étudiants sur le site.

Huit concerts gratuits pour les étudiants (un par mois en année universitaire), les « Docks'side », sont organisés à la salle de concert « les Docks », en collaboration avec les associations étudiantes.

Des tarifs préférentiels sur d'autres événements ponctuels sont opérés.

Dans l'enquête relative aux conditions de vie des étudiants sur le territoire réalisée à la rentrée universitaire 2014, à l'initiative du Grand Cahors³⁴ les étudiants précisent leurs activités en soirée : 71% déclarent rester chez eux, 49% retrouver des amis, 37% fréquenter les bars, 32% aller au cinéma, 24% au théâtre, concert, etc.

³⁴ Source : Enquête réalisée à la rentrée 2014 auprès de 452 étudiants (50% des effectifs), par le service « Vie étudiante » du Grand Cahors

Cette même étude révèle une très faible fréquentation de la Médiathèque de Cahors par les étudiants : 48% n'y sont jamais allés, 30% ne la connaissent pas, même constat pour la Bibliothèque Patrimoniale de la Recherche.

Pour autant, les étudiants interviewés déplorent l'insuffisance de l'offre culturelle, en comparaison de Toulouse.

L'agglomération de Cahors réfléchit aux leviers d'actions en matière culturelle et sportive.

8.3.4 Site de Castres : une activité à développer

Les informations collectées auprès des animateurs du site concernent uniquement trois manifestations organisées spécifiquement à l'attention des étudiants : la Semaine de l'Etudiant organisée par un groupe constitué spécifiquement « Défi sur le Campus », une soirée à la patinoire et un concert de musique actuelle.

La ville de Castres possède des équipements culturels dynamiques tels que le théâtre, le musée Goya, etc, et programme des festivals de danse, musique, théâtre, surtout en juin, juillet.

Une scène de musique actuelle est très active, « Lo Bolegason », de même que « Le Lido », salles de cinéma.

8.3.5 Site de Figeac : un partenariat avec La Fabrique

Sur ce site, un partenariat est instauré entre l'IUT (d'UT2J) et la « Fabrique », structure culturelle et artistique de l'université UT2J.

Il existe une salle multi-activités sur le campus.

La « Semaine de l'étudiant » offre l'occasion de développer des dispositifs en faveur de la culture ; les étudiants sont alors particulièrement incités à participer aux actions mises en place par les services culturels de la communauté de communes et de la ville.

Ceux-ci ont une programmation de qualité à l'année : concerts, théâtre, festivals de musique, etc dans plusieurs lieux : « La Balène », « l'Espace François Mitterrand »...Il n'existe pas de tarification étudiante.

8.3.6 Site de Foix : une absence d'activité culturelle sur le campus

Sur le campus, une salle d'exposition est à disposition.

A priori, il n'existe pas d'activité culturelle sur le campus.

Parmi les équipements culturels de la ville, on peut signaler la Scène nationale, l'Estive. Un tarif moins de 26 ans est pratiqué : le tarif le plus bas est à 10€ mais le plus haut à 20€.

Les animateurs du site signalent des difficultés d'accès à la culture pour les étudiants.

8.3.7 Site de Millau : une activité à créer

Une journée d'intégration est organisée par la Mairie chaque année. Des ateliers théâtre y sont proposés.

Le théâtre « La Maison du peuple » pratique un tarif étudiant.

A signaler : l'ouverture d'une médiathèque face au Pôle d'enseignement supérieur, en 2015.

Aucune information n'a été fournie sur l'activité culturelle des étudiants.

8.3.8 Site de Montauban : des moyens concrets

Le bureau d'actions culturelles et sportives du centre universitaire met en place différentes actions en faveur de la pratique culturelle des étudiants, en plus de la traditionnelle Semaine de l'étudiant :

- « Pass cinéma » (tarif moins de 25 ans – 5 places pour 10€)
- Aide logistique et financière aux voyages pédagogiques/culturels
- Soirées théâtre et cinéma, conférences, etc.

Mais le Conseil départemental a récemment diminué le financement des actions culturelles qui même gratuites, sont peu fréquentées par les étudiants, au profit du développement des associations étudiantes.

Aujourd'hui, trois associations étudiantes sont présentes sur le site, une par filière (droit, DAM, Arts appliqués) sans relation entre elles. Elles organisent des actions dans un but principalement festif. Les filières ne profitent pas des activités menées sur les campus toulousains, d'UT2J notamment et du CIAM en particulier.

Le centre universitaire ne dispose pas de local à mettre à la disposition des associations.

A l'instar des autres villes moyennes, Montauban dispose d'équipements culturels : médiathèque, conservatoire de musique et de danse, théâtre qui pratique un tarif étudiant (le plus élevé étant à 20€)... L'événement phare, festival de musique et danse, se tient en juillet.

8.3.9 Site de Rodez : une coordination à développer

La Semaine de l'Etudiant est organisée en partenariat avec les musées, les clubs de musique (et en lien avec le réseau de musiques actuelles de Midi-Pyrénées, « Avant-mardi »).

L'offre culturelle a été dynamisée à Rodez par la construction récente d'un multiplex et d'un centre d'art de nouvelle génération, le musée Soulages, l'un à côté de l'autre, en plein centre-ville.

L'accès aux musées est gratuit pour les étudiants, et le théâtre pratique une tarification étudiante (tarif le plus élevé à 20€) ; de nombreuses actions sont menées en partenariat avec la MJC de Rodez.

Malgré toutes ces incitations, les étudiants se déplacent peu dans ces infrastructures.

Le CUFR Champollion verse une subvention à l'association « Fac'Attitude » pour l'animation du Foyer ; par ailleurs, le « Gala Champollion » est organisé chaque année.

En dehors des espaces communs (amphi, hall, BU), il n'existe pas d'espace dédié à la vie culturelle ni à l'IUT, ni au CUFR.

8.3.10 Site de Tarbes : une carte Culture en projet, un équipement à créer

Tarbes dispose d'équipements culturels remarquables dont une Scène nationale « Le Parvis », une Salle de Musique Actuelle (SMAC) « La Gespe », et un centre de création artistique « Le Pari ».

Concernant l'activité culturelle sur le centre universitaire, les animateurs du site ont uniquement signalé que des partenariats culturels avec les acteurs du territoire existent, pour les personnels mais pas pour les étudiants.

Il manque sur le campus un équipement fédérateur multimédia et multifonctions, à la fois lieu de travail, lieu de formation, bibliothèque commune et lieu de convivialité et d'animation culturelle.

La mise en place d'une « carte culture » pour les étudiants, est imminente. Il n'a pas été précisé les services qui y seraient associés.

8.4 La COMUE et le Crous, deux acteurs dans le domaine culturel

8.4.1 La COMUE, fédératrice inter-établissements

La mission « Culture et Initiatives Étudiantes » de la COMUE, est une des premières à avoir été mises en œuvre.

L'UFTMP soutient l'activité culturelle de trois manières :

1. En favorisant ou organisant des projets inter-établissements et/ou interdisciplinaires :
 - Semaine de l'Étudiant : c'est le plus gros événement de l'année, en octobre, décliné sur tous les sites, avec le soutien de la Région, des mairies, et des autres collectivités territoriales, et en partenariat avec tous les établissements, les associations étudiantes, les collectivités locales, des structures culturelles, – 29 projets étudiants sur les thématiques : danse, échanges interculturels, cirque, danse, théâtre, expositions..., ont été soutenus en 2013-2014. Néanmoins, l'action ne parvient pas encore à toucher suffisamment sa cible principale : les primo arrivants.
 - Soutien à des projets étudiants avec un fonds dédié, le FSIE (voir chapitre suivant).
 - Festival interuniversitaire de théâtre, « Entre en scène » : diffusion de spectacles d'une douzaine de troupes étudiants, stages, etc, / 1000

participants, en partenariat avec UT1, UT2J, UT3, le MAC de Chapou, l'INSA, et le Musée des Augustins.

- Appel à participation au projet artistique transdisciplinaire (arts appliqués, cirque, danse, musique, théâtre) « CAP ICI Avignon 2015 ».
2. En proposant la participation à des manifestations et des événements culturels locaux : 6 concerts / 5 500 participants au total, ont été organisés en partenariat avec l'Orchestre National du Capitole de Toulouse, les Grands Interprètes, Piano aux Jacobins, Toulouse les Orgues, H2O – une représentation théâtrale – festival de cirque avec UT1 : 650 participants – parcours chorégraphiques avec UT1, UT2J, UT3, et l'INP / 150 participants, etc.
 3. En sensibilisant à la pratique artistique et aux activités culturelles des campus et de la cité : création de la Chronique Arts et Culture de l'Université de Toulouse - résidence de création de la Compagnie GdRA sur cinq lieux universitaires – édition depuis 2010, du magazine « U'Zoom », présentant l'actualité culturelle des campus (3 numéros / an - 26000 ex pour chaque numéro) - Edition de « l'Exploreur », depuis 1999, guide des lieux culturels.

L'UFTMP ne possède pas d'espaces culturels dédiés.

L'équipe organise à l'attention des doctorants et chercheurs internationaux, une dizaine de visites par an permettant de découvrir la région sur tous ses aspects.

8.4.2 Le Crous, relais des actions nationales et acteur local

Le Crous de Toulouse - Midi-Pyrénées dispose d'une Maison d'Activités Culturelles, la « MAC Chapou », comprenant une salle de spectacle, qu'il met à disposition de manifestations étudiantes et où il accueille des spectacles, et autres événements...

Le Crous lance chaque année des Concours de création artistique (Nouvelle, Film court, BD, Photo, art numérique, théâtre, musique, danse) : en 2014, 81 créations ont été soutenues.

Dans le cadre du budget « Culture Actions » (23 000€), le Crous a soutenu 34 projets culturels en 2013-2014. Leur pérennisation est assurée par le budget animation du Crous.

De nombreux partenariats sont menés avec les établissements et les professionnels à l'occasion de festivals et divers événements.

Le Crous organise différentes manifestations : soirées apéro concert (14 en 2014), ateliers et rencontres artistiques (13 en 2014) et des spectacles notamment tous les jeudis à la MAC.

8.5 Récapitulatif des forces et des faiblesses

Forces	Faiblesses
<p>Travail important des services Culture des universités, pour le développement des pratiques et des activités culturelles</p> <p>Foisonnement d'activités sur les campus de Toulouse, et Albi : ateliers de création artistique, manifestations sur ou hors campus, co-organisées ou non, participation à des actions culturelles des villes,...</p> <p>Accompagnement à la création : LAB à UT1, la Fabrique à UT2J</p> <p>UT2J dynamique : équipements dédiés, UE Culture dans UE d'ouverture ou en option</p> <p>Au CUFR Champollion, la culture dans l'UE d'ouverture</p> <p>Accompagnement des projets culturels étudiants grâce au FSDIE, au FSIE de la COMUE et au Crous</p> <p>Implication forte de la COMUE pour une dynamique inter-établissements</p> <p>Des partenariats pour utiliser les équipements municipaux</p> <p>Maison des Actions Culturelles de Chapou (du Crous) à Toulouse</p> <p>Politique volontariste des collectivités : tarification jeunes, gratuité, Pass Culture, ...</p>	<p>Moyens très inégaux entre les services culturels des universités</p> <p>Faible prise en compte de la Culture dans l'activité des antennes universitaires : les actions des universités toulousaines ne profitent pas à leurs antennes</p> <p>Manque de vitalité culturelle sur certains sites : Foix notamment</p> <p>Peu d'interaction entre les associations étudiantes et les structures socio-culturelles</p> <p>Un impact qui peut être amélioré notamment à Toulouse (ex sur la Semaine de l'Étudiant)</p> <p>Peu d'actions interculturelles</p>

8.6 Des premiers axes d'orientation

Le diagnostic met en évidence deux points :

- de fortes disparités entre les sites,
- un manque de coordination entre les acteurs toulousains.

Trois axes se dégagent :

1. Intégrer la pratique et la création culturelle et artistique, comme des facteurs d'enrichissement et d'ouverture des étudiants, et d'attractivité des campus

- Systématiser la Culture et l'Art dans les UE d'ouverture
- Favoriser la création artistique en lien avec les partenaires locaux
- Aider au montage de projets culturels sur les campus
- Décliner sur les antennes des actions toulousaines

2. Améliorer l'impact des actions

- Explorer de nouveaux vecteurs de communication (ex : l'Environnement Numérique de Travail)
- Définir une politique de l'offre entre les établissements
- Coordonner les manifestations entre le « in » (dans les établissements) et le « off » (hors établissement)
- Favoriser la gratuité de certaines actions culturelles

3. Encourager des projets interculturels

- Encourager la mise en place d'UE transversale « interculturalité »
- Poursuivre la promotion du dispositif FSIE en faveur de la culture

9 Activités associatives et initiatives étudiantes : des politiques à harmoniser

La frontière entre la thématique Culture et cette thématique est ténue dans la mesure où un grand nombre d'associations et d'initiatives étudiantes ont un caractère culturel et artistique.

Cadre national

Deux textes fondent le développement de la vie associative dans les universités :

- la charte du 26 mai 2011 pour la dynamisation de la vie associative des universités, le développement et la valorisation de l'engagement étudiant,
- et la circulaire n°2011-1021 du 3 novembre 2011 relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes.

Les projets des étudiants sont soutenus grâce au FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes). Le montant du FSDIE prélevé sur les droits de scolarité, est fixé par arrêté ministériel chaque année (certaines universités comme Lyon appliquent un montant supérieur : en 2011, 17€ au lieu de 16€, d'autres un montant inférieur). Une partie du FSDIE peut être utilisée pour l'aide sociale ; le ministère préconise de limiter à 30%, le montant du FSDIE social.

Le comité interministériel pour la Jeunesse a défini un Plan Jeunesse dont l'axe 4 : « Promouvoir et favoriser l'engagement des jeunes » se décline autour de 4 mesures :

- Mesure 35 : Information et sensibilisation des jeunes à tous les types d'engagement tout au long du parcours scolaire comme en dehors
- Mesure 38 : Encourager la participation des jeunes aux mouvements associatifs
- Mesure 39 : Encourager le développement des organisations de jeunes dirigées par les jeunes
- Mesure 41 : Procéder à un état des lieux sur le dialogue et la participation des jeunes à l'espace public

9.1 Des problématiques qui dépassent le cadre universitaire

9.1.1 Engagement et reconnaissance

Il faut distinguer plusieurs types d'engagement :

- l'engagement de l'étudiant dans une fonction élective de l'établissement pour laquelle les établissements ont des obligations ;
- l'engagement dans la cité ou sur le campus ;
- l'engagement valorisé dans le cursus ou donnant lieu à une forme de reconnaissance.

L'engagement ne se limite pas aux bornes de l'établissement. Et c'est bien ce qui rend complexe la prise en compte de cette activité par les établissements, et divise les acteurs en interne.

Quel que soit le type d'engagement, associatif, citoyen, électif, l'étudiant a le choix de s'engager dans l'établissement ou/et en dehors de l'établissement. Ces deux formes d'engagement sont le plus souvent cloisonnées alors même qu'elles interfèrent sur le déroulement de la vie de l'étudiant, sur son parcours mais aussi sur son implication dans la vie de la cité ou du campus.

Les étudiants acquièrent, à travers ces engagements associatifs bénévoles, des compétences complémentaires aux enseignements de leur cursus de formation, qui enrichissent leur parcours.

Dès lors, deux questions se posent :

- L'engagement hors campus peut-il être valorisé dans le cursus étudiant ?
- La reconnaissance et la valorisation de l'engagement sur le campus devraient-ils être systématisées :
 - o A travers des UE spécifiques facultatives ou obligatoires,
 - o Dans le portefeuille de compétences ?
 - o Par une notation, ... ?

Cette reconnaissance peut-elle favoriser l'engagement, démultiplier le nombre d'étudiants prêts à s'engager ?

Faut-il d'ailleurs rendre obligatoire (à l'instar de l'INSA de Toulouse) l'engagement sur un projet ? Ou accompagner les étudiants qui souhaitent s'engager en créant des conditions favorables à leur engagement conjointement à leurs études ?

L'étudiant engagé, porteur de projet, est une ressource. Quel retour sur investissement, la communauté universitaire, et la communauté en général, peut-elle espérer avec le financement de projets étudiants ?

9.1.2 Engagement et réussite

L'étudiant ne doit pas être pénalisé dans ses études ou dans le versement des bourses, par le temps passé dans un projet et surtout dans une fonction élective.

Or, la vie associative, et plus encore la fonction élective, nécessitent du temps et empiètent parfois sur les heures de cours.

Il semblerait donc nécessaire de prévoir des aménagements dans l'emploi du temps et/ ou d'inscrire l'engagement dans le cursus.

Sur ce point, comme pour la valorisation, il n'existe pas non plus de politique unique. Lorsque le programme n'est pas allégé, l'étudiant peut se retrouver pénalisé.

9.2 Le bilan sur Toulouse : des résultats variables d'un établissement à un autre

9.2.1 L'enquête des OVE : 25% à 32% des étudiants engagés dans une association

En Midi-Pyrénées, la dernière enquête des OVE des trois universités et de l'IEP, en 2011, révèle les pratiques suivantes :

- A l'Université Toulouse 1 Capitole : un étudiant sur quatre (31% de garçons, 21,2% de filles) participe à une activité associative (y compris associations sportives). Les étudiants de M2 sont les plus nombreux à participer à une activité associative (33,1 %) contre 21,3% pour les étudiants en L1.
- A l'Université Toulouse Jean Jaurès : 27% participent à une activité associative.
- A l'Université Toulouse III Paul Sabatier : 32% des étudiants participent, à une activité associative, sport compris. C'est le plus fort taux de participation sur Toulouse.

Ces chiffres qui ne reflètent pas l'éventail des engagements possibles (la question sur un engagement électif n'ayant par exemple pas été posée contrairement à l'enquête de l'OVE national), donnent néanmoins des tendances.

L'engagement des étudiants sur Toulouse semble inférieur à celui que révèle l'enquête de l'OVE national : 59,2% des étudiants interrogés déclarent n'avoir aucune activité associative.³⁵

9.2.2 Des différences de pratiques entre les établissements

Le plus difficile pour les étudiants est de trouver des financements pour le fonctionnement des associations.

Les indicateurs collectés auprès des établissements ne permettent pas de déterminer les moyens alloués aux associations en dehors du FSDIE.

Ils ne donnent pas non plus le nombre d'étudiants impliqués dans les associations.

Proportionnellement au nombre d'étudiants, le nombre d'associations sur UT1 (62 pour 20 543 étudiants) est très supérieur à celui des deux autres universités (UT2J : 36 - 50 avec les foyers pour 25 118 étudiants – UT3 : 50 pour 28 766 étudiants) ; il s'agit à 72% d'associations de filières.

Concernant le FSDIE, les critères d'attribution et les montants diffèrent entre les 3 universités toulousaines (cf. annexe 9).

C'est à UT3 que le pourcentage du FSDIE consacré aux projets étudiants, est le plus élevé à 65% et se situe dans la moyenne (64%) des universités interrogées dans le cadre de l'enquête nationale réalisée, sur l'année 2011-2012³⁶ qui permet de dresser un panorama de la vie associative et un bilan de l'utilisation du FSDIE,.

UT1 est à 59%.

UT2J partage son FSDIE à 50/50 entre le social et les projets. La politique d'UT2J n'en est pas moins dynamique. Elle a créé un **Pôle Associations et Initiatives Etudiantes**

³⁵ Source : OVE national, Enquête 2013

³⁶ Source : MENESR, Bilan de l'utilisation du FSDIE, année universitaire 2011-2012

(PAIE), qui gère la Maison des Initiatives Etudiantes (MIE) destinée à accueillir et promouvoir des actions et des projets individuels ou collectifs initiés par des étudiants. Celle-ci héberge 18 associations qui assurent des permanences hebdomadaires.

Nous n'avons pas obtenu les montants minimaux ou maximaux des subventions accordées par projet ; au niveau national la subvention moyenne est de 1 874€, en 2011-2012.

Les trois universités accompagnent les étudiants mais en revanche, aucune n'a mis en place de formation des porteurs de projets (dans l'enquête du MENESR citée plus haut, 34% des universités ayant répondu ont mis en place une formation pouvant aller jusqu'à 20h, assurée en interne ou par des intervenants de l'AFEV ou de ANIMAFAC).

En terme de promotion de la vie associative, les trois universités toulousaines sont plutôt actives et organisent notamment un forum des associations annuel.

▪ La reconnaissance de l'engagement à développer

En matière de reconnaissance de l'engagement étudiant, **les établissements ne sont pas encore au même niveau.**

UT2J a mis en place 9 UE d'ouverture « Engagement associatif et citoyen » qui ne sont pas insérées dans le cursus mais permettent d'obtenir une bonification qui s'ajoute à la moyenne générale. Le nombre d'étudiants inscrits est de 274 étudiants en 2013-2014 ; **en 2014-2015, le nombre d'UE est passé à 14 et le nombre d'étudiants à 370.**

Cette proportion peut paraître faible ; UT2J fait cependant partie, avec le CUFR Champollion, des universités comptant le nombre le plus important d'étudiants bénéficiant d'une reconnaissance de leur engagement. Seulement 54% des universités ayant répondu à l'enquête du MENESR avaient mis en œuvre en 2011 une reconnaissance de l'engagement étudiant sous forme d'ECTS, d'UE d'ouverture, ou encore de labels. Il existe encore des réticences à reconnaître un engagement bénévole parfois extérieur à l'établissement.

UT3 qui avait mis en place un dispositif et l'a abandonné, devrait en intégrer un nouveau, à la rentrée 2016.

Le dispositif en vigueur à l'INSA de Toulouse mérite une attention particulière. L'engagement étudiant fait partie intégrante du cursus. Il est encadré par des conventions entre l'INSA et des associations ou institutions ; l'initiative de l'étudiant est finalement faible puisqu'il choisit dans une offre établie par l'INSA.

L'engagement est valorisé par une note et des points. Selon le niveau d'implication, l'INSA de Toulouse distingue deux statuts :

- le statut de « Grand associatif » (ex : Pdt d'une association) : le lundi est libéré, les partiels sont aménagés ; ce statut concerne une quinzaine d'étudiants par an ;

- le statut le plus courant concerne 100 à 150 étudiants par an (ex : organisateur d'un événement, président d'un club) : un jury examine les candidatures et les valide ou non, selon une échelle de moyen à fort. Le niveau moyen impose de suivre 6 séances du module d'ouverture sur les TIC et de présenter un poster à la fin de chaque semestre. Le niveau fort impose de présenter un poster et un rapport écrit à la fin de chaque semestre.

Certains étudiants ne veulent pas s'impliquer : ils ont alors l'obligation de suivre le module d'ouverture qui sera sanctionné par une note obligatoire pour valider le diplôme.

L'engagement peut démarrer dès la 2^{ème} année de prépa ou en 1^{ère} année d'école d'ingénieur.

A l'INPT, une commission a été créée, composée d'enseignants et d'étudiants, qui réfléchit à des propositions de valorisation/traduction en compétences de l'engagement étudiant. Le modèle d'Agrosup Montpellier (attestation délivrée avec le diplôme, réalisée sur la base d'une auto-évaluation de l'étudiant et d'une présentation en commission), est à l'étude.

Les IUT incluent un module « Engagement social et citoyen » dans leur programme.

9.3 Le bilan sur les sites de proximité : des sites à deux vitesses

Sur les sites de proximité, il ressort de l'enquête des OVE des universités toulousaines en 2011 que **la proportion d'étudiants universitaires participant à une activité associative est plus forte qu'à Toulouse** : 35% des étudiants interrogés. Cependant, le nombre et la vitalité des associations étudiantes sont variables.

9.3.1 Site d'Albi : une politique incitative

Au CUFR Champollion, **25 associations** sont dénombrées dans 6 domaines principaux : Solidarité, Environnement, Culture, Médias, Sport, Corporatisme.

En 2013-2014, le CUFR a soutenu, via le FSDIE, 9 projets pour un montant de 20 000€ dont 60 à 70% étaient à caractère culturel.

250 étudiants bénéficient d'une reconnaissance de leur engagement à travers deux types de leviers :

- en tant qu'élus représentant les étudiants,
- dans le cadre d'une accréditation ECTS : projets culturels (accompagnement éducatif et engagement étudiants), à caractère pédagogique.

Ces implications contribuent à développer une bonne dynamique de vie étudiante sur le campus.

A l'Ecole des Mines, les élèves-ingénieurs ont un correspondant privilégié pour tout ce qui concerne leurs activités extrascolaires dont la vie associative et l'engagement étudiant.

Une réunion entre le BDE et la Direction de l'Ecole est organisée tous les mois. Ce temps de dialogue privilégié et d'échange autour de la vie extrascolaire permet d'aborder tous les points relatifs aux activités extrascolaires.

Un tiers des élèves-ingénieurs (environ 220) sont impliqués dans les 5 associations (dont le Bureau Des Elèves) et **20 clubs extrascolaires** qui organisent des évènements tout au long de l'année. Les domaines couverts sont : humanitaire, événementiel, artistique, divertissement, sportif.

Pour favoriser leur développement personnel l'école encourage et soutient la participation de ses étudiants dans la vie associative. Le planning de la scolarité tient compte des activités extrascolaires des élèves.

10 étudiants vont bénéficier cette année d'une reconnaissance de leur engagement associatif ; ils vont chacun recevoir un diplôme CFGA (Certificat de Formation à la Gestion Associative) dans le cadre de la formation étudiante et bénévole. A la rentrée 2015, un supplément au diplôme est envisagé.

9.3.2 Site d'Auch : l'IUT sensible à l'engagement

On dénombre 3 associations étudiantes à l'IUT (une par département de formation GBIO, GEA et HSE) ; à l'ESPE : il n'y a pas encore d'association constituée, elle est en projet pour la rentrée.

A l'IUT, l'engagement des étudiants dans les bureaux des associations est pris en compte dans l'avis formulé par l'équipe pédagogique en fin de DUT.

9.3.3 Site de Cahors : une vie associative en émergence

3 associations étudiantes sont recensées ; elles sont positionnées dans les domaines culturel et sportif :

- « Sang'es'it » : association des étudiants de l'IFSI Cahors,
- « A l'asso du patrimoine » : association des étudiants du pôle Patrimoine de UT Jean-Jaurès à Cahors,
- « Cahors Cochlee Club » : association des étudiants de l'école d'audioprothésistes.

L'enquête relative aux conditions de vie des étudiants sur le territoire réalisée à la rentrée universitaire 2014 par le Grand Cahors³⁷ révèle que 88% des étudiants répondants n'ont aucun engagement dans le domaine associatif.

Cette même étude indique par ailleurs que 52% des étudiants souhaiteraient une association étudiante unique et 35% seraient prêts à s'investir.

³⁷ Enquête réalisée à la rentrée 2014 sur 452 étudiants (50% des effectifs), par le service « Vie étudiante » du Grand Cahors

9.3.4 Site de Castres : non renseigné

Aucune information n'a été communiquée par les animateurs de site à ce sujet.

9.3.5 Site de Figeac : une activité naissante

On dénombre 2 associations qui développent des liens entre l'IUT et l'environnement socio-économique, permettant l'organisation d'activités à destination des étudiants (festives, sportives ou culturelles).

Aucun étudiant ne bénéficie d'une reconnaissance de son engagement.

9.3.6 Site de Foix : une seule association

Une seule association positionnée dans le domaine de l'animation est indiquée. L'ADUA, association gestionnaire du site universitaire, joue un rôle d'accueil et de conseil auprès des étudiants.

9.3.7 Site de Millau

Non renseigné.

9.3.8 Site de Montauban : des associations de filières cloisonnées

Trois associations étudiantes de filières sont présentes sur le site :

- Droit,
- Dam,
- Arts appliqués.

L'ESPE n'a pas d'association.

Ces associations organisent un certain nombre d'actions propres pour des buts festifs et de collectes de fonds destinés à financer des projets propres. Le Conseil départemental peut apporter des financements.

Le centre universitaire ne possède pas de local mis à la disposition des associations.

9.3.9 Site de Rodez : une bonne dynamique

A l'IUT, il existe 5 associations ; en 2014-2015, 4 projets associatifs ont été retenus et financés par le FSDIE sur 4 présentés.

Au CUFR Champollion, 2 associations existent :

- ASUR : sport de loisirs et compétition,
- Fac'Attitude : animation du campus inter filières.

8 étudiants ont bénéficié d'une reconnaissance de leur engagement via l'UE d'ouverture, en 2013-2014.

Un seul projet du CUFR Champollion a été financé par le FSDIE sur 10 déposés.

9.3.10 Site de Tarbes : un projet de maison de la vie étudiante

9 associations positionnées dans les domaines : loisir / animation sont recensées sur le site. Elles ne disposent pas d'un lieu d'accueil dédié.

Le projet d'une Maison de la Vie étudiante évoquée dans les chapitres précédents, aurait également vocation à héberger les associations étudiantes telles que l'AFEV, en plus des services de médecine préventive et des services sociaux, et à permettre une animation étudiante sur le site.

9.4 Les autres acteurs régionaux

9.4.1 La COMUE : le FSIE, un fonds dédié

L'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées finance les associations qui proposent des projets interuniversitaires grâce au Fonds de Soutien aux Initiatives Étudiantes (FSIE).

Ce fonds est une spécificité de l'académie de Toulouse.

Entre fin 2013 et novembre 2014, l'UFTMP a abondé à la hauteur de plus de 100 000€ dans les projets portés par des associations étudiantes des différents membres, y compris le CUFR et l'Ecole des Mines d'Albi.

9.4.2 Le Crous: un dispositif national décliné en région

Le Crous finance également des projets étudiants (pas uniquement associatifs) via Cultur'ActionS. Les subventions sont attribuées par un jury. 48 projets ont été soutenus en 2013-2014 dont 34 à caractère culturel.

Trois à quatre associations sont aidées chaque année.

9.4.3 Des associations accompagnatrices

▪ ANIMAFAC

ANIMAFAC accompagne les étudiants dans la réalisation de leurs projets associatifs, et promeut l'engagement ; il s'agit à la fois d'un centre de ressources et d'un réseau au service de l'engagement associatif.

▪ AFEV

L'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) a pour objet la mobilisation d'étudiants bénévoles, dans des actions de solidarité en direction des quartiers et publics en difficultés.

L'AFEV compte 500 étudiants engagés sur Toulouse. Elle est présente aussi sur Albi, Rodez et Tarbes.

▪ **CRIB**

Le CRIB (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) aide et forme les bénévoles qui s'engagent dans des associations, projets... Il existe un CRIB par département.

En trois ans, le CRIB de Toulouse n'a eu qu'un seul contact avec des associations étudiantes.

9.5 Récapitulatif des forces et des faiblesses

Forces	Faiblesses
<p>Un bilan du FSDIE spécifique à chaque université : 59% à UT1 / 33 projets, 105K€ - 50% à UT2J / 110K€ - 65% à UT3 / 75 projets, 220K€</p> <p>Une spécificité : le FSIE de la COMUE qui finance des projets interuniversitaires (+ou- 100 000€)</p> <p>Un service d'aide aux porteurs de projets et aux associations dans les établissements, particulièrement structuré à UT2J, avec la Maison des Initiatives Etudiantes</p> <p>Reconnaissance de l'engagement étudiant à UT2J et au CUFR ou obligation dans le cursus de l'INSA ...</p> <p>Des étudiants engagés dans les MJC, à l'AFEV (500 à Toulouse)</p> <p>Un réseau d'accompagnateurs : AFEV, ANIMAFAC, CRIB pas très connu</p>	<p>Un tissu associatif dans les universités plus faible que celui d'universités de taille comparable</p> <p>Faible intensité de la vie associative étudiante sur les sites déconcentrés hormis Albi</p> <p>Absence de reconnaissance de l'engagement étudiant dans deux universités</p> <p>Absence de formation des porteurs de projets</p> <p>Peu de liens avec les tissus associatifs locaux</p>

9.6 Des premiers axes d'orientation

Le diagnostic permet d'éclairer deux axes :

1. Renforcer la politique en faveur de l'engagement étudiant

- Encourager tous les établissements à instaurer un dispositif de reconnaissance de l'engagement étudiant (ECTS, notation spéciale, etc)
- Envisager des moyens de valorisation de l'engagement initié dans le cadre de la vie privée
- Elaborer un dispositif commun de formation des porteurs de projet

2. Encourager la vie associative sur les sites

- Promouvoir les associations étudiantes existantes
- Favoriser la création d'associations étudiantes
 - Renforcer ou créer les dispositifs d'accompagnement des associations dans les établissements ou inter-établissements : équipe/personne ressource dédiée, moyens budgétaires, mise à disposition d'équipements
 - Promouvoir le FSDIE et le FSIE de la COMUE
 - Faciliter les liens avec le tissu associatif local en vue de coopérations

Conclusion

Le diagnostic met en lumière un ensemble de points forts :

- des dispositifs innovants qui facilitent l'accès des étudiants à l'offre de services, pour la plupart déclinables sur tous les sites (carte MUT, Izly, Toul'box) ou seulement accessibles à Toulouse (guichet unique, accueil des étudiants étrangers...)
- une offre de services qui répond aux principaux besoins des étudiants et à la majorité d'entre eux, et partagée entre les acteurs principaux : Crous, SIMPPS, établissements et collectivités
- une coordination en marche sur des sujets transverses comme l'information, l'accueil des étudiants étrangers, l'accueil des étudiants en situation de handicap, le sport
- une implication forte des acteurs dans les établissements et en dehors des établissements : collectivités territoriales, associations, etc.

Il pointe aussi un certain nombre de faiblesses et dessine quelques voies de progrès.

A Toulouse, il s'agit essentiellement d'optimiser l'existant en apportant des compléments sur certains dispositifs, en coordonnant les actions, en travaillant en concertation.

Sur les sites de proximité, le diagnostic a mis en évidence une déficience en matière de services de prévention et d'action sociale, la difficulté à encourager et coordonner une vie étudiante qui s'apparente à une vie de campus, mais aussi à intégrer les étudiants dans la vie de la cité.

Quelles que soient les thématiques, une meilleure coordination entre acteurs pourrait pour certains points suffire à inverser le diagnostic.

En premier lieu, l'information, transversale à tous les thèmes de la vie étudiante, devrait faire l'objet d'une coordination unique. En effet, bien qu'abondante, elle peut présenter des carences ; ses canaux de diffusion comme les périodes de diffusion lui font parfois manquer sa cible...

Il semblerait logique que cette coordination incombe à la COMUE qui serait ainsi la garante d'une information homogène quel que soit le sujet. La COMUE pourrait rassembler les informations transversales (santé, services sociaux, etc), les vérifier avec les différents émetteurs : Crous, SIMPPS, CPAM, mutuelles, etc, informations qui seraient répercutées sur les supports de tous les acteurs.

Le point d'orgue de cette coordination sera la mise en œuvre d'un observatoire de la vie étudiante qui permettrait notamment de mieux caractériser cette population.

La transposition d'expériences entre sites, entre établissements, et la déclinaison d'actions des universités mères sur les sites de proximité sont deux autres voies à explorer dans le futur SAVE.

Si le diagnostic a été opéré selon une approche segmentée par thématique, le futur Schéma devra réintégrer une dimension transversale.

En effet, séparés pour les besoins du diagnostic, les thèmes de la vie étudiante sont en fait corrélés les uns et autres ; certains dispositifs répondent à plusieurs problématiques, les solutions apportées peuvent concerner un ensemble de problèmes soulevés.

En outre, une approche globale ne peut se substituer à une approche territoriale et même campus par campus à Toulouse, les problématiques étant différentes d'un site à l'autre, d'un campus à l'autre.

Il sera donc nécessaire de réintroduire une notion peu abordée au cours du diagnostic, celle de campus étudiant, lieu de vie intégré dans la cité.

Sur ce point, le Schéma devra trouver une articulation avec les contrats de ville en cours.

Des thématiques non abordées au cours de ce diagnostic devront être intégrées dans le futur, telles que la culture scientifique, la mobilité étudiante ou encore l'égalité Hommes/Femmes, sujet sur lequel l'UFTMP s'engage aux côtés de la Région Midi-Pyrénées en signant une « Convention cadre régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif de Midi-Pyrénées ».

La vie étudiante est une compétence partagée par un ensemble d'acteurs.

Table des Annexes

Annexe 1 : liste des établissements membres de la COMUE UFTMP

Annexe 2 : répartition des effectifs étudiants par site

Annexe 3 : répartition des boursiers dans l'académie

Annexe 4 : répartition des boursiers par site

Annexe 5 : bilan succinct du Schéma directeur du logement étudiant à Toulouse

Annexe 6 : permanences du SIMPPS sur les sites de proximité

Annexe 7 : permanences des assistantes sociales du Crous et du SIMPPS sur les sites de proximité

Annexe 8 : récapitulatif des tarifs des transports urbains des sites (page suivante)

Annexe 9 : bilan du FSDIE par université en 2013-2014

Annexe 10 : synthèses par site

Annexe 1 : liste des établissements membres de la COMUE UFTMP

- Université Toulouse 1 Capitole
- Université Toulouse Jean Jaurès
- Université Toulouse III - Paul Sabatier
- Institut National Polytechnique de Toulouse
 - École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse
 - École Nationale Supérieure d'Électrotechnique, d'Électronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications
 - École Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques et Technologiques
 - École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes
 - École Nationale de Météorologie
 - École d'Ingénieurs de Purpan
 - École Nationale Vétérinaire de Toulouse
- Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse
- Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace
- Centre Universitaire Jean-François Champollion
- École Nationale de l'Aviation Civile
- École Nationale de Formation Agronomique
- École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse
- École Nationale Supérieure des Mines d'Albi
- Institut Catholique d'Arts et Métiers de Toulouse
- Sciences Po Toulouse
- Toulouse Business School
- Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives
- Institut Supérieur des Arts de Toulouse

Annexe 2 : répartition des effectifs étudiants par site

Sites	Effectifs	dont Sanitaire et social
Agglo toulousaine	105 655	3 225
Albi	5 330	608
Auch	1 188	190
Cahors	606	207
Castres	1 258	188
Figeac	609	82
Foix	576	211
Millau	235	179
Montauban	1 470	230
Rodez	2 293	271
Tarbes	4 354	365
Total sites universitaires	123 574	5 756
Autres sites non universitaires	2 590	
TOTAL	126 164	

Source : Rectorat de l'académie de Toulouse et Région Midi-Pyrénées

Annexe 3 : répartition des boursiers dans l'académie

Répartition des effectifs boursiers sur critères sociaux dans l'académie de Toulouse

	2012/13	2013/14	Evolution 2012/13- 2013/14	2014/15	Evolution 2013/14- 2014/15	2012/14
Agglomération toulousaine Toulouse inclus	27 892	28 661	2,8%	29 698	3,6%	6%
dont Toulouse	27 165	27 944	2,9%	28 987	3,7%	6,71%
Reste académie sans agglo toulousaine	6 476	7 131	10,1%	7 395	3,7%	14,19%
dont Sites de proximité	6 354	6 378	0,4%	6 573	3,1%	3,4%
Total académie de Toulouse	34 368	35 792	4,1%	37 093	3,6%	7,93%

Annexe 4 : répartition des boursiers par site

2013-2014	
Sites	Nombre de boursiers
Agglomération toulousaine	28 661
Albi	1784
Auch	374
Cahors	169
Castres	514
Figeac	226
Foix	165
Millau	25
Montauban	516
Rodez	966
Tarbes	1639

Source : Crous de Toulouse - Midi-Pyrénées

Annexe 5 : bilan succinct du Schéma directeur du logement étudiant à Toulouse

Actions du Schéma directeur du Logement Etudiant	Bilan au 30 05 2015
1- Réhabilitation complète des logements du parc social universitaire	1 535 chambres ont été rénovées grâce au CPER 2007-2013, 1 779 hors CPER. Dans le CPER 2015-2020, il est prévu la réhabilitation de 520 logements (572 lits), et la rénovation énergétique de 2 208 logements (objectif RT 2012). Rénovation énergétique de 2 208 logements (objectif RT 2012).
2- Démolitions puis reconstruction de certaines résidences universitaires	Programmation prévue : Ponsan-Bellevue.
3- Hébergement d'urgence étudiant	Contingent de 10 à 40 logements d'urgence « Tempo » dans le parc Crous à disposition des étudiants à la rentrée universitaire 70 logements sur le contingent des Relations Internationales, attribués par le SIMPPS
4- Optimisation de la gestion du parc dédié	Le Crous a un taux d'occupation d'un peu plus de 80%.
5- Densification et transformation de la résidence Daniel Faucher	n bâtiment rénové a été livré à la rentrée 2014. Un 2 ^{ème} en cours de rénovation sera livré à la rentrée 2015, tandis qu'un autre bâtiment sera fermé pour travaux. 3 bâtiments seront rénovés en 2018-2019. La densification ne sera pas opérée à Daniel Faucher mais à la résidence Chapou.
6- Construction d'une résidence internationale	Projet de « Cité Internationale des chercheurs », rue des 36 Ponts en phase de programmation et de préparation d'un appel d'offres pour un partenaire privé en vue d'une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire, bail de 40 ans) pour la construction d'environ 300 logements et d'espaces de services et activités ouverts sur la ville. Objectif de livraison fin 2018, début 2019.
7- Mise en place d'un portail d'information	La COMUE délivre une information pratique et contextualisée de l'offre de logements : ensemble des bailleurs, portails d'offre (Locaviz, CRIJ), dans le guide d'information aux étudiants, Ariane, et via la Toul'Box avec laquelle la COMUE propose en plus un service de réservation de logement.
8- Création d'une plate-forme téléphonique	Installation à la rentrée prochaine d'un accueil téléphonique à l'espace « Accueil - Welcome Desk » sur le site de la COMUE, aux allées Jules Guesde à Toulouse. Création en 2014 de la Toul'box destinée à informer et à anticiper toutes les démarches administratives et la réservation de logement, de transport, etc pour les étudiants étrangers et français.

9- Ouverture d'un guichet unique d'accueil	Ouverture le 1 ^{er} septembre 2015 de l'espace « Accueil - Welcome Desk » (300 m ² , accueillant notamment des acteurs extérieurs : Préfecture, CAF, Crous, etc... dans les nouveaux locaux de la COMUE.
10- Elaboration d'un outil de cautionnement des étudiants étrangers	Garantie Midi-Pyrénées, dispositif partenarial Région, Crous, PRES, géré par la COMUE de juillet 2010 à septembre 2014 (abandonnée en octobre 2014 au profit de la garantie CLE de l'Etat gérée par le Crous).
11- Création d'une Maison des étudiants sur Ranguel	« Maison des étudiants et du personnel » : consultation de maîtrise d'œuvre en cours de préparation. Objectif de livraison 2018. (hébergement des associations étudiantes, syndicats, et Division Vie Etudiante de l'UPS).
12- Implantation d'un « cœur de campus »	Des aménagements des espaces publics démarrent à l'automne 2015 ; ils contribueront à améliorer le cadre de vie du campus de Ranguel en relation avec le Canal du Midi, à rendre le secteur plus attractif et à mieux le relier la ville (liaisons douces, parcours nature et santé de 5,5 km ouvert au public). Amorce d'une vie de campus avec l'ouverture d'une épicerie du Crous sur Ranguel.
13- Mise en place d'une co-localisation solidaire	KAPS de l'AFEV : dans un premier temps sur de petites capacités, en 2013 une opération de grande envergure à la Reynerie (Mirail), Résidence le Petit Varèse (70 lits).

Annexe 6 : permanences du SIMPPS sur les sites de proximité

- Albi : présence d'une infirmière deux jours par semaine, pour les visites médicales et la permanence. Cette infirmière concerne aussi bien les étudiants du CUFR Champollion que ceux de l'Ecole des Mines dont tous les élèves de 1^{ère} année passent la visite médicale.
- Auch : pas de permanence - un médecin vacataire se déplace pour les visites médicales un jour par semaine au premier trimestre.
- Castres : présence d'une infirmière un jour par semaine, pour les visites médicales et la permanence.
- Figeac : pas de permanence, un médecin et une assistante sociale se déplacent une fois par mois.
- Montauban : pas de permanence, visites médicales et sociales une fois par mois,
- Tarbes : un médecin et une infirmière assurent trois jours par semaine les visites médicales.
- Rodez : présence d'une infirmière deux jours par semaine pour les visites et la permanence.

Annexe 7 : permanences des assistantes sociales du Crous et du SIMPPS sur les sites de proximité

Ville	Lieu	Crous	SIMPPS
Albi	CUFR Champollion Les élèves ingénieurs de l'Ecole des Mines sont reçus au CUFR	Mercredi	-
Auch	IUT	-	Mensuel ou Tous les deux mois
Castres	IUT		Mensuel ou Tous les deux mois
Cahors	-	-	-
Figeac	IUT		A la demande
Foix	-	-	-
Millau	IUT		A la demande
Montauban	Centre Universitaire de Tarn et Garonne	-	mensuel
Rodez	CUFR Champollion	sur rendez-vous uniquement	-
	IUT	-	A la demande
Tarbes	Résidence universitaire	jeudi des semaines paires.	-

Source : SIMPPS

Annexe 8 : récapitulatif des tarifs des transports urbains des sites (page suivante)

Offres d'abonnements pratiquées par les collectivités locales sur les sites universitaires de Midi-Pyrénées au 31 05 2015

Sites universitaires de Midi-Pyrénées	Réseau	Abonnement	Conditions	Tarif
Agglomération toulousaine	Tisséo : tram, métro et bus de l'agglomération toulousaine	Abonnement avec la Carte Pastel (achat de la carte = 8€) : Nombre de voyages illimité	Jeunes moins de 26 ans (Les étudiants représentent 28% des usagers)	10€/mois ou 100€/an ou 4€ pour 10 déplacements
Albi	Agglobus 17 lignes principales et régulières desservent 11 communes et les établissements de formation	Carte Pastel (achat : 2€) permet de charger abonnement Tarn bus, Agglobus, Tisséo Carte Agglobus : trajets illimités	Jeunes moins de 26 ans (54% des usagers)	22,60€/mois ou 163€/an
Auch	Réseau de bus Alliance : 6 lignes desservant plusieurs communes et les établissements post Bac Navette centre-ville gratuite	Abonnement mensuel illimité sur tout le réseau ou 1 A/R gratuit par jour, résidence/lieu de formation pendant le temps scolaire Navette centre-ville gratuite	Etudiants	5€ par mois ou 1 A/R GR/jour pendant le temps scolaire
Cahors	Navettes gratuites pour le centre-ville Réseau de bus urbain	Gratuit en centre-ville Abonnement mensuel	Tous publics Etudiants	Gratuit 1€/mois
Castres	Réseau de bus Libellus	Non renseigné	Tous publics	Gratuit
Figeac	Réseau de navettes dans la ville et vers les établissements	Non renseigné	Tous publics	Gratuit
Foix	Réseau de bus de la ville : Gare /centre-ville + centre-ville /centre universitaire	Carte mensuelle Campus Nombre de voyages illimité	Jeunes moins de 26 ans	12,5€/mois
Montauban	Réseau de bus de SEMTM	PASSStille	Jeunes moins de 25 ans (Moins d'un étudiant sur 10 déclarent l'utiliser)	12€/mois ou 120€/an
Rodez	Sur tout le réseau de bus de l'Agglomération	Pass jeune illimité sur tout le réseau Gratuité	Jeunes moins de 25 ans Jeunes moins de 25 ans usagers du bus départemental	50€/an Gratuit
Tarbes	3 lignes desservent les principaux points : centre-ville /campus / résidences étudiantes	Abonnement Allegro - mensuel - annuel - annuel payable en 12 fois sans frais	Jeunes moins de 25 ans	14,35€/mois 119,80€/an 129,90€/an payable en 12 fois sans frais

Annexe 9 : bilan du FSDIE et répartition des associations par université en 2013-2014

Vie associative et projets étudiants en 2013-2014			
	UT1	UT2J	UT3
Répartition du FSDIE Projets par établissement en 2013-2014			
Montant en €	105 530	105 837	220 350
% de l'enveloppe FSDIE globale	59%	50,0%	65%
Répartition des projets par thème			
Total	33	60	75
Culture, arts	NR	NR	28
Sciences et techniques	NR	NR	4
Sport	NR	NR	2
Environnement	NR	NR	4
Solidarité	NR	NR	12
Santé	NR	NR	3
Citoyenneté	NR	NR	6
Autres	NR	NR	16
Répartition des associations par domaine			
Total	62	36*	50
Culture	4	11	NR
Solidarité	1		NR
Association de filière	45	10	NR
Autres : junior entreprise, BDE, animation et promotion vie étudiante, simulation d'instance européenne et internationale, journal étudiant	12	13	NR
Etudiants étrangers, échanges		2	
Pourcentage de projets associatifs financés par le FSDIE par établissement			
		42%	
Nombre d'étudiants inscrits dans une Unité d'ouverture Engagement associatif			
		274	

Sources : UT1, UT2J, UT3, traitement Synapse

** hors foyers au nombre de 9 sur le campus d'UT2J*

Annexes 10 : Synthèses par site

- Annexe 10.1 : Site d'Albi
- Annexe 10.2 : Site d'Auch
- Annexe 10.3 : Site de Cahors
- Annexe 10.4 : Site de Castres
- Annexe 10.5 : Site de Figeac
- Annexe 10.6 : Site de Foix
- Annexe 10.7 : Site de Millau
- Annexe 10.8 : Site de Montauban
- Annexe 10.9 : Site de Rodez
- Annexe 10.10 : Site de Tarbes
- Annexe 10.11 : Site de Toulouse

Annexe 10.1 : Site d'Albi

Repères

En 2013-2014 :

- 5 330 étudiants
- 1 784 boursiers du MENESR et du Ministère de la Culture (33,5%)
- 161 lits Crous soit 9 lits pour 100 boursiers, dont 2 réservés aux étudiants étrangers
- 1 Resto U de 524 places au CUFR

CUFR Champollion, 6^{ème} place du classement national des universités pour le nombre d'étudiants handicapés accueillis en 2012

Diagnostic

Points forts	Points d'amélioration ou de vigilance
Vitalité du campus (nombreuses associations, événements, manifestations inter-établissements et actions citoyennes) confortée par une politique des établissements en faveur de l'engagement étudiant (UE d'ouverture au CUFR, accréditation ECTS, intégration dans le cursus à l'Ecole des Mines, FSDIE, FSIE)	Offre de logement : vérifier tarification et qualité des logements dans l'offre diffuse pour compenser la faible proportion de logements sociaux
Initiatives transversales collectives : service de prêt de vélos courte et longue durée, paniers fermiers, jardins partagés au sein du campus Champollion, épicerie solidaire	Coordination de l'information sur les offres de logement, problématique des alternants
Politique de l'agglo : carte Pastel, tarifs moins de 26 ans sur les équipements sportifs et culturels, et les transports, Toul'box	Restauration : diversification et capacité au CUFR avec l'installation des deux IFSI
Accueil des handicapés : reconnaissance du statut étudiant accompagnant au CUFR	Logement Crous : idem
Logement pour les étrangers au CUFR	Soutien et accompagnement dans le domaine de la santé et du social
Résidences et restaurant de 900 places de l'Ecole des Mines	Aide psychologique
Sport : mutualisation des équipements des établissements et de la ville	Pratique sportive : besoin de ressources humaines
	Usage des transports collectifs et des modes de déplacement doux
	Participation des étudiants à la vie culturelle locale

Annexe 10.2 : Site d'Auch

Repères

En 2013-2014 :

- 1 188 étudiants
- 374 boursiers du MENESR et du Ministère de la Culture (31,5%)
- Pas de résidence du Crous
- 1 Resto U de 150 places, à l'IUT

Diagnostic

Points forts	Points d'amélioration ou de vigilance
Accompagnement personnalisé pour la recherche de logement	Logement temporaire pour les alternants et doctorants
Partenariats entre un ensemble d'acteurs dans les domaines de la santé, du social	Permanences du SIMPPS Développement de la pratique sportive
Prévention des conduites addictives : formation d'étudiants par l'IUT	Vie associative et culturelle à développer
Transports urbains gratuits et adaptés aux horaires	

Annexe 10.3 : Site de Cahors

Repères

En 2013-2014 :

- 606 étudiants
- 169 boursiers du MENESR et du Ministère de la Culture (27,9%)
- Pas de résidence du Crous
- 1 restaurant à l'ESPE agréé par le Crous

Diagnostic

Points forts	Points d'amélioration ou de vigilance
Solutions innovantes pour le logement : colocation alternée, mixité sociale et intergénérationnelle, centre d'hébergement international, labellisation de l'offre privée, médiation locative	Soutien et accompagnement dans les domaines de la santé et du social (absence du SIMPPS) Moyens de restauration pour les étudiants du centre-ville, et le soir
Partenariat entre l'agglomération et les associations étudiantes	Développement de la vie associative Développement de la pratique sportive (absence du SUAPS)
Enquête régulière du service de la vie étudiante de l'agglomération	Adéquation horaires de train avec horaires de cours
Espace de musiques actuelles : les Docks, un concert par mois	

Annexe 10.4 : Site de Castres

Repères

En 2013-2014 :

- 1 258 étudiants
- 514 boursiers du MENESR et du Ministère de la Culture (40,9%)
- 72 lits Crous soit 14 lits pour 100 boursiers, dont 2 réservés aux étudiants étrangers
- 1 Resto U de 228 places à l'IUT

Diagnostic

Points forts	Points d'amélioration ou de vigilance
Implantation d'un équipement d'envergure mutualisé pour une dynamique de campus : e-learning centre/maison de vie étudiante	Développement de la vie associative culturelle et sportive notamment inter-établissements (avec les lycées) : les outils existent, il faut maintenant des projets impulsés par les étudiants
Politique d'intégration des étudiants à travers les services de transport gratuits et adaptés aux horaires, le point logement informatisé, l'information	
Présence d'une psychologue sur le campus financée par l'agglo	
Animations sportives hebdomadaires organisées par le syndicat mixte de l'ESR	

Annexe 10.5 : Site de Figeac

Repères

En 2013-2014 :

- 609 étudiants
- 226 boursiers du MENESR et du Ministère de la Culture (31,7%)
- Pas de résidence du Crous
- 1 restaurant de 300 places à l'IUT, repris en gestion par le Crous en 2015

Diagnostic

Points forts	Points d'amélioration ou de vigilance
Parc de logements de qualité et à loyers modérés	Accompagnement des étudiants sur le plan santé/social (le SIMPPS sur rendez-vous)
Implication des collectivités locales : mise à disposition d'équipements sportifs et culturels, transports urbains gratuits	Une restauration le soir Adéquation entre horaires de train et horaires de cours Développement d'un service de sport universitaire

Annexe 10.6 : Site de Foix

Repères

En 2013-2014 :

- 576 étudiants
- 165 boursiers du MENESR et du Ministère de la Culture (28,6%)
- Pas de résidence du Crous
- 1 restaurant agréé par le Crous, de 250 places sur le campus

Diagnostic

Points forts	Points d'amélioration ou de vigilance
Accueil et conseil auprès des étudiants	Présence des services sociaux et de la médecine préventive
Implication des étudiants dans la vie du centre universitaire (conférences, évènements sportifs, etc.)	Accès à la culture
	Logement dédié

Annexe 10.7 : Site de Millau

Repères

En 2013-2014 :

- 235 étudiants
- 25 boursiers du MENESR et du Ministère de la Culture (10,6%)
- 1 résidence du Crous de 24 lits
- Le restaurant du centre hospitalier agréé par le Crous

Diagnostic

Points forts	Points d'amélioration ou de vigilance
Politique d'accueil : d'intégration	journée Développement de la vie associative
Réflexion pour un guichet unique d'information des étudiants	
Une offre sportive et culturelle locale variée	

Annexe 10.8 : Site de Montauban

Repères

En 2013-2014 :

- 1 470 étudiants
- 516 boursiers du MENESR et du Ministère de la Culture (35,1%°)
- Pas de résidence du Crous
- 1 restaurant agréé par le Crous, de 202 places, sur le campus

Diagnostic

Points forts	Points d'amélioration ou de vigilance
Attention portée par le centre universitaire aux étudiants en difficultés : aide alimentaire, aide à la recherche d'emploi, etc	Synergie entre les associations étudiantes et mise en œuvre de projets à dimension citoyenne, culturelle, sportive
Nouvel espace de restauration rapide en projet	Interactions entre communauté étudiante et vie culturelle de la ville
Communication inter-établissements sur le site	Logements pour étudiants étrangers et étudiants à faibles revenus
Offre de logement originale : mixité sociale, intergénérationnelle, et recensement de l'offre Enquête du centre universitaire	Promotion des transports en commun et des modes de déplacement doux
Politique en faveur des jeunes du Conseil départemental du Tarn-et-Garonne : tarifs des transports urbains, Pass sport, subventions aux associations étudiantes	

Annexe 10.9 : Site de Rodez

Repères

En 2013-2014 :

- 2 293 étudiants
- 966 boursiers du MENESR et du Ministère de la Culture (42,1%)
- Pas de résidence du Crous
- 1 restaurant agréé par le Crous sur le site de Camonil, près de l'IUT, et un autre au CUFR fermé en 2015 dans ma perspective du regroupement sur le site de St Eloi

Diagnostic

Points forts	Points d'amélioration ou de vigilance
Dynamique inter-établissements : challenge sportif, top chef étudiant, etc, favorisée par l'agglomération	Logements pour séjours de courte durée
Qualification de l'offre de logements privés par le CLAJ et accompagnement des étudiants dans leur recherche de logement	Labellisation du CLAJ par le Crous favorisant sa mise en visibilité
Développement du sport et de manifestations grâce à l'Association Sportive Universitaire de Rodez	Information et communication sur l'accès aux services étudiants : guichet unique à repositionner
Concertation des acteurs sur le social, la prévention	Développement d'actions citoyennes, implication des étudiants dans la vie culturelle locale
Conseil des étudiants à l'agglomération	Restauration étudiants du CUFR

Annexe 10.10 : Site de Tarbes

Repères

En 2013-2014 :

- 4 354 étudiants (hors STAPS)
- 1 639 boursiers du MENESR et du Ministère de la Culture (37,6%)
- 434 lits Crous soit 26,5 lits pour 100 boursiers, dont 2 réservés aux étudiants étrangers
- 1 Resto U de 515 places sur le campus

Diagnostic

Points forts	Points d'amélioration ou de vigilance
Le logement Crous important et dont la rénovation est inscrite au CPER	Offre de logements hors Crous
Un campus regroupant une majorité d'établissements	Accompagnement des étudiants sur le plan social et santé dont l'aide psychologique
9 associations étudiantes sur le campus	Amplitude des transports urbains en soirée
Prochainement, mise en place d'une carte culture	Lieu de vie étudiante fédérant un ensemble de services, hébergeant les associations, et dynamisant la vie de campus notamment pour les étudiants étrangers en nombre important
	Développement de projets inter-associations

Annexe 10.11 : Site de Toulouse (agglomération toulousaine : Toulouse Métropole et Sicoval)

Repères

En 2013-2014 :

- 105 655 étudiants
- 28 661 boursiers du MENESR et du Ministère de la Culture (27%)
- 8 979 lits Crous soit 31,3 lits pour 100 boursiers, dont 1 670 réservés aux étudiants étrangers
- 11 Resto U, 7 491 places - 7 places pour 100 étudiants ou 9 places pour 100 étudiants si on ne prend en compte que les établissements de la COMUE (hors TBS).

Diagnostic

Points forts	Points d'amélioration ou de vigilance
Une offre de logements sociaux et une offre de restauration dont la capacité suit la progression de l'effectif étudiant, et en cours de diversification pour répondre à l'évolution des besoins	Capacité de logement des étudiants étrangers Disponibilité de logements à la rentrée
1 SIMPPS organisé en centre de santé agréé par l'ARS sur chaque campus	Impact des actions de prévention, sensibilisation et diffusion des informations sur la santé et le social (pas d'étudiants relais) – coordination SIMPPS/Crous
Une intervention partagée entre le SIMPPS et le Crous et coordonnée avec les établissements sur le volet social	Accompagnement des étudiants handicapés dans les activités étudiantes - Reconnaissance du statut d'étudiant accompagnant
Des infirmières Crous dans certaines résidences, un point d'écoute psychologique du Crous	Transports : amplitude des horaires des lignes de bus de la périphérie toulousaine - tarification pour les étudiants de plus de 25 ans
Accueil des étudiants handicapés	Temps de pause méridienne
Réseau de transports en commun et tarification avantageuse pour les moins de 26 ans	Développement de la pratique sportive : disponibilité des équipements, qualité des équipements
Abondance de clubs et associations sportives universitaires	Impact des actions culturelles - coordination entre établissements
Vitalité artistique, culturelle et associative sur tous les campus, et en lien avec les structures de la ville sur le volet culturel	Reconnaissance de l'engagement étudiant

Liste des abréviations

- ACS : Aide Complémentaire Santé
- AFEV : Association Fondation Etudiante pour la Ville
- APOGEE : Application pour l'Organisation et la Gestion des Etudiants et des Enseignements
- ARS : Agence Régionale de Santé
- AS : Association Sportive
- ASUC : Association de Sport Universitaire
- BIJ : Bureau Information Jeunesse
- BTS : Brevet de Techniciens Supérieur
- CAF : Caisse d'Allocations Familiales
- CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
- CLE : Caution Locative Etudiante
- CMU-C : Couverture Mutuelle Universelle Complémentaire
- CNOUS : Centre National des Œuvres Universitaires
- COMUE : Communauté d'Universités et d'Etablissements
- CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- CPER : Contrat de Plan Etat-Région
- CPGE : Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles
- CRIJ : Centre Régional Information Jeunesse
- Crous : Centre Régional des Œuvres Universitaires
- DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
- DROM-COM : Département et Région d'Outre Mer – Collectivité d'Outre Mer
- ENIT : Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes
- ESPE : École supérieure du Professorat et de l'Education
- ESR : Enseignement Supérieur Recherche
- FFSU : Fédération Française du Sport Universitaire
- IGAENR : Inspection Générale de l'Administration, de l'Education et de la Recherche
- IGF : Inspection Générale des Finances
- IEP : Institut d'Etudes Politiques
- INP Toulouse : Institut National Polytechnique de Toulouse
- INSA de Toulouse : Institut National des Sciences Appliquées
- IREPS : Institut Régional d'Education et de Prévention de la Santé
- ISIS : Ecole d'Informatique et Systèmes 'information pour la Santé
- IUT : Institut Universitaire de Technologie
- MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- MENESR : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- MJC : Maison des Jeunes et de la Culture
- OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
- OVE : Observatoire de la Vie Etudiante
- PCS : Professions et Catégories Socio-professionnelles
- PNVE : Plan National de la Vie Etudiante
- PRES : Pôle Recherche Enseignement Supérieur
- PRT : Plan Régional des Transports
- RI : Relations Internationales

- SAHED : Service d'Accueil et d'Hébergement pour Etudiants Handicapés et Dépendants
- SAVE : Schéma d'Amélioration de la Vie Etudiante
- SIMPPS : Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
- SISE : Système d'Information pour le Suivi des Etudiants
- STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
- SUAPS : Services Universitaires des Activités Physiques et Sportives
- SUMPPS : Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
- UFTMP : Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées
- URHAJ : Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes
- UT1 : Université Toulouse 1 Capitole
- UT2J : Université Jean Jaurès
- UT3 : Université Paul Sabatier

Bibliographie

- Aéroport Toulouse Blagnac, *Bilan 2014 et perspectives*
- BVA SODEXHO, Conditions de vie et attentes des étudiants, 2012
- Caisse des dépôts et des consignations, CPU, *Etude sur la vie étudiante*, 2009
- Charline Perrier, *Pratiques artistiques et culturelles des étudiants toulousains dans l'enseignement supérieur*, étude pour la ville de Toulouse, 2012
- Comité National d'Evaluation des EPSCP, *Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants*, janvier 1999
- CNOUS, *Rapport de gestion 2013*
- Communauté d'agglomération de l'Albigeois, CUFR Champollion, *Les pratiques spatiales des étudiants de l'Albigeois*, enquête réalisée par des étudiants, mai 2014
- Conseil départemental du Tarn-et-Garonne, *Enquête sur le logement et la mobilité des étudiants* réalisée par le centre universitaire du Tarn-et-Garonne, année 2014-2015
- Cour des comptes, *Rapport annuel 2015 – Le réseau des œuvres universitaires et scolaires, une modernisation indispensable*, février 2015
- CPU, *Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'université*, 2012
- Crous de Toulouse - Midi-Pyrénées, *Rapport d'activités 2013*
- DREAL, comité technique du logement de jeunes, juin 2014
- DREES, *Ressources et conditions de vie des jeunes adultes en France*, actes du séminaire du 29 janvier 2014
- DRJSCS Midi-Pyrénées, *Panorama statistique Jeunesse, Sport, Cohésion sociale 2014*, mars 2015
- DRJSCS Midi-Pyrénées, *Mise en œuvre des mesures du comité interministériel de la jeunesse en Midi-Pyrénées*, mai 2014
- EMEVIA, *La santé des étudiants en 2013*
- Communauté d'agglomération du Grand Cahors, *Enquête sur les conditions de vie des étudiants du territoire*, réalisée à la rentrée 2014 par le service « Vie étudiante » du Grand Cahors
- IGAENR, IGF, CGAER, *La restauration universitaire*, rapport pour le MENESR, novembre 2013
- Indiggo, Toulouse éco campus, *Plans de déplacement et mobilité universitaire*, 2015
- MENESR, STRATER, *Focus Post Bac Midi-Pyrénées*, mars 2014
- MENESR, Bureau S/D de l'égalité des chances et de la vie étudiante, *Etudiants handicapés*, Rentrée Universitaire 2012
- MENESR, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2011, 2012, 2013 et 2014*
- MENESR, *Bilan de l'utilisation du FSDIE, année universitaire 2011-2012*
- MENESR, *Rapport du médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, 2014*
- MENESR, *Rapport «Le développement du sport à l'université»*, G Auneau & S Diagana, juillet 2008
- MENESR, *Rapport «De la culture à l'université 128 propositions»*, de la Commission Culture et Université, 2009
- Observatoire ESPE – LMDE, *3^{ème} enquête nationale sur la santé des étudiants*, mai 2011 et résultats Midi-Pyrénées, juin 2011
- Observatoires de la vie étudiante des universités Toulouse 1 Capitole, Toulouse 2 Jean Jaurès, Toulouse 3 Paul Sabatier et IEP, *Les conditions de vie des étudiants toulousains*, Enquête menée du 13 octobre au 30 novembre 2011 dans les 4 établissements, et *Les conditions de vie des étudiants toulousains hors Toulouse*
- OVE national, *Enquête sur les conditions de vie étudiante, 2013 et Repères, 2013*

- Rectorat de l'académie de Toulouse, *Brochure enseignement supérieur 2013-2014*
- Rectorat de l'académie de Toulouse, *Académie en chiffres, 2013-2014*, avril 2014 et *Académie en chiffres, 2014-2015*, avril 2015
- Rectorat de l'académie de Toulouse, *L'enseignement supérieur en Midi-Pyrénées, 2013-2014*, septembre 2014
- Rectorat de l'académie de Toulouse, Direction de la prospective et de la performance, *Projections des effectifs de l'enseignement supérieur*, Exercice 2013 pour l'académie de Toulouse, Mars 2014
- SIMPPS, *Rapports d'activités 2012-2013 et 2013-2014*
- Université Paris 8, *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs*, Alain Coulon et Saeed PAIVANDI, Rapport pour l'OVE, mars 2003
- Tisséo SMTC, *Les déplacements dans l'agglomération de Toulouse*, Enquête ménages déplacements, 2013
- Sites web
 - o <http://www.education.gouv.fr/>
 - o <http://www.developpement-durable.gouv.fr>